



03, avenue de Verdun
60200 COMPIEGNE

Cahier de concertation

Projet du parc éolien des Quatre Chemins
(61)





Sommaire

I.	La concertation - Généralité	5
I.1	Définition	5
I.2	Objectifs de la concertation	6
I.3	Principes de concertation	6
I.4	Le cadre légal.....	7
II.	Notre approche	9
II.1	Résonances CFP	9
II.2	Les facilitateurs de la concertation	9
II.3	L'esprit de la médiation	10
III.	Le déroulement de la concertation sur le projet des Quatre Chemins	11
III.1	Introduction	11
III.2	COPILS A, B, C – Juillet 2018 à Janvier 2019.....	12
III.3	Phase préparatoire à la concertation – Mars & Juin 2019.....	12
III.3.1	Introduction	12
III.3.2	Bilan des entretiens de territoire	12
III.3.3	Définition du nouveau COPIL.....	14
III.4	COPIL I « <i>Découverte du projet</i> ».....	15
III.4.1	: Information des participants.....	15
III.4.2	: Objectif de l'atelier	15
III.4.3	: Le déroulement.....	15
III.4.4	: Ce qui est ressorti de cet atelier	16
III.5	COPIL II « <i>Connaissance du territoire</i> »	16
III.5.1	: Information des participants.....	16
III.5.2	: Objectif de l'atelier	16
III.5.3	: Le déroulement.....	17
III.5.4	: Ce qui est ressorti de cet atelier	18
III.6	COPIL III « <i>Implantation</i> »	18
III.6.1	: Information des participants.....	18
III.6.2	: Objectif de ce comité de pilotage.....	19
III.6.3	: Le déroulement.....	19
III.6.4	: Ce qui est ressorti de cet atelier	21
III.7	COPIL IV « <i>Restitution / Mesures d'accompagnement</i> »	21
III.7.1	: Information des participants.....	21
III.7.2	: Objectif de ce comité de pilotage.....	21
III.7.3	: Déroulement.....	22

III.5.4 : Ce qui est ressorti de cet atelier	22
IV. Les apports de la concertation au projet	24
IV.1 Apports de la concertation au niveau de la vie du territoire.....	24
IV.2 Apports de la concertation au niveau du projet.....	25
IV.2.1. Avec les élus d'OCCAGNES	25
IV.2.2. Avec les exploitants agricoles et les associations foncières	25
IV.2.3. Avec le comité de pilotage.....	25

ANNEXES

I. COPIL I sur le thème « <i>Découverte du projet</i> »	28
I.1. Présentation.....	28
I.2. Compte-rendu	38
II. COPIL II sur le thème « <i>Connaissance du territoire</i> »	58
II.1. Présentation.....	58
II.2. Compte-rendu	70
III. COPIL III sur le thème « <i>Implantation</i> »	85
III.1. Compte-rendu	85
IV. COPIL IV sur le thème « <i>Mesure d'accompagnement</i> »	100
IV.1. Présentation	100
IV.2. Compte-rendu.....	118
V. Lettres d'information réalisées par ENERTRAG	130
V.1. Décembre 2019.....	130
V.2. Janvier 2021.....	131
VI. Article de journal local – ECHOS d'OCCAGNES	132
VI.1. Décembre 2018	132
VI.2. Juin 2019	133
VI.3. Juin 2020	133
VI.4. Janvier 2021	133

I. La concertation - Généralité

I.1 Définition

La concertation est l'action de s'accorder en vue d'un projet commun entre toutes les personnes concernées, qu'elles aient des intérêts convergents, complémentaires ou divergents.

La concertation :

- N'aboutit pas nécessairement à une décision, elle vise en premier lieu à la préparer. C'est sur ce point qu'elle se différencie de la *codécision* qui vise à prendre une décision commune ;
- Fait travailler ensemble les personnes concernées en vue d'élaborer collectivement des propositions sur le projet. Elle suppose un travail collaboratif qui implique la confrontation de points de vue, la définition d'objectifs partagés, la génération d'idées nouvelles..., a contrario de la consultation qui consiste uniquement à demander leur avis aux personnes concernées, comme lors de l'enquête publique.

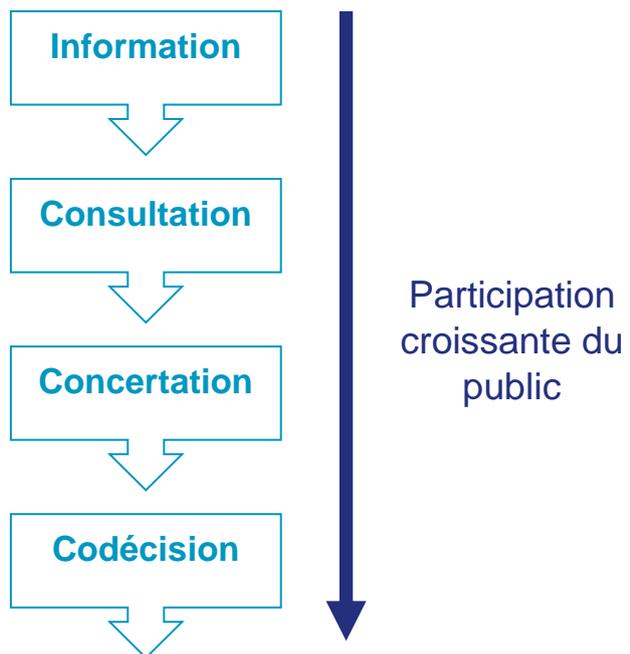


Figure 1 : Illustration des différents processus participatifs du public possibles.

Dans un processus de concertation, la décision finale appartient aux personnes qui en ont la responsabilité, en l'occurrence le porteur de projet. Mais même s'il garde tout son pouvoir de décision, il examine les propositions issues de la concertation lorsqu'il doit faire des choix pour le projet et fait un retour aux participants sur celles qu'il a retenu ou pas et le justifie.

De façon générale, sur les projets de parc éolien, la concertation est une démarche qui vise à préparer certains choix qu'ENERTRAG sera amené à réaliser sur le projet.

I.2 Objectifs de la concertation

Les objectifs attendus de la concertation sont de divers ordres :

① Pour le porteur de projet :

- Faire des choix de projet adaptés au territoire en bénéficiant de la connaissance fine du territoire des personnes directement concernées,
- Anticiper, connaître et lever d'éventuels points de blocage,
- Créer du lien entre les participants au-delà de leur positionnement favorable ou défavorable au projet,
- Rapprocher les habitants du territoire, les élus de la commune, le porteur de projet.

② Pour les habitants du territoire :

- Mieux comprendre les tenants et aboutissants du projet proposé,
- Mieux faciliter l'appropriation du projet par les habitants du territoire,
- Apporter leur expérience, leurs idées et leur connaissance fine du territoire au porteur du projet et à leur communauté,
- Participer collectivement à un projet qui touche à leur lieu de vie,
- Rechercher un apport collectif du projet à leur territoire,
- Emettre un avis, poser des questions et faire des commentaires sur le projet.

Sur les projets éoliens, force est de constater qu'une phase de concertation réussie augmente de manière significative son acceptation par les personnes concernées.

I.3 Principes de concertation

Même si la concertation est un processus très souple qui s'adapte à chaque cas particulier, elle respecte néanmoins quelques principes importants qui concourent tous à sa réussite :

① La concertation a un réel impact sur le projet,

Même s'il ne fait que préparer la décision, le travail des participants a un réel impact sur les grandes options du projet.

② La concertation est ouverte à toute proposition alternative,

La concertation reconnaît et accepte la multiplicité des points de vue et ne cherche pas à les opposer, elle recherche avant tout leur complémentarité. Cela suppose notamment que le porteur de projet est ouvert à considérer toutes les propositions alternatives faites par les participants même si celles-ci ne vont pas dans le sens de ses propres attentes.



③ Les participants trouvent un intérêt à participer,

Les participants sont libres de participer ou pas à la concertation et toute personne qui souhaite y participer est invitée à le faire.

La méthode adoptée pour concerter donne envie au public de participer, lui permet de se forger un avis sur le projet, de l'exprimer, de le débattre collectivement et de le confronter avec celui du porteur de projet.

④ Le processus de concertation est transparent.

Les participants sont informés de :

- La manière dont la concertation va se dérouler et ce qui est attendu de leur participation,
- La façon dont ils ont été entendus et dont leurs apports ont été pris en compte dans le projet et de l'évolution du projet.

La concertation ne peut pas se réduire à des réponses techniques aux questions soulevées par les habitants du territoire. Même si elle se doit d'éviter toute polémique, elle doit prendre en compte toutes les opinions émises, même divergentes, ces dernières pouvant parfois être exprimées avec force et empreintes de beaucoup d'émotions.

I.4 Le cadre légal

Le cadre légal de la concertation ne cesse de se renforcer comme l'illustre la loi de transition énergétique puis, plus récemment, l'ordonnance n°2016-1060 du 3 août 2016 et son décret d'application n°2017-626 du 25 avril 2017, qui encourage fortement la participation du public en amont des projets liés à l'environnement.

Ainsi, une procédure de concertation préalable du public peut être engagée pour les projets soumis à évaluation environnementale qui ne donnent pas lieu à débat public, soit à l'initiative du maître d'ouvrage, soit de manière imposée par l'autorité publique dans les 15 jours suivant le dépôt du dossier, ce qui stoppe alors les délais d'instruction.

Dans le cadre du projet éolien des Quatre Chemins développé par ENERTRAG, le choix a été fait de réaliser une concertation sur plus de 3 ans en amont du dépôt de la demande d'autorisation environnementale. Les modalités et le contenu de cette démarche de concertation sont présentés dans la suite de ce document.



II. Notre approche

II.1 Résonances CFP

RESONANCES CFP est un cabinet spécialisé dans la conception et l'animation d'un processus de concertation sur les projets d'aménagement du territoire, notamment dans le domaine des énergies renouvelables et de l'énergie éolienne en particulier. Elle accompagne aussi bien les porteurs de projets que les acteurs locaux : élus locaux et habitants du territoire pendant la concertation.

L'expertise de RESONANCES CFP résulte de la complémentarité de ses deux créateurs : Delphine CLAUX, experte dans les énergies renouvelables, et Dominique DRUGE, facilitateur.

RESONANCES CFP est indépendante de tout porteur de projet. Elle a pour mission de créer du lien entre les projets et les habitants du territoire. Elle est attentive à ce que l'information qu'elle partage soit claire, impartiale, accessible à tous - exprimée dans des mots simples – et objective.

II.2 Les facilitateurs de la concertation

L'animation de la concertation a été assurée par un binôme de facilitateurs, leur diversité d'expertises et d'expériences constituant une caractéristique et une des richesses du processus de concertation proposé :

① Delphine Claux,

Elle est experte en Energies Renouvelables. Elle connaît bien le domaine de l'éolien en général et ses aspects techniques.

Sa légitimité lui vient de son ancienneté, 15 ans, dans le domaine des énergies renouvelables et des éoliennes en particulier, et du fait qu'elle a fondé et dirige le bureau d'études ATER Environnement, spécialisé dans les domaines des énergies renouvelables, du paysage, de l'urbanisme, des questions énergétiques territoriales.

Pendant la concertation, *Delphine Claux* apporte les réponses aux questions techniques des participants.

② Dominique Druge.

Il pratique la facilitation et la médiation depuis 2004. Ses interventions consistent à recréer du lien entre les personnes, ou entre les personnes et leur environnement lorsque celui-ci a été mis à mal. En 2009, il crée le cabinet de Facilitation, Médiation et Coaching RESURGENCES FMC.

Pendant la concertation, *Dominique Druge* facilite les interventions de chacun, s'assure que chaque participant qui le souhaite ait la parole, s'exprime sans crainte, et s'il s'agit d'une question posée, qu'il obtienne la meilleure réponse à sa demande. Et tout ceci, dans le respect de tous les participants.

Les facilitateurs sont les garants de l'impartialité et de l'indépendance du processus de concertation mis en place.

II.3 L'esprit de la médiation

Force est de constater qu'aujourd'hui, les projets éoliens cristallisent beaucoup de passions. Les personnes concernées par ces projets ont des avis tranchés, pour ou contre le projet, le plus souvent sans nuance.

Elles les expriment le plus souvent avec force et émotions, et peuvent alors apparaître comme bloquées (sans en avoir conscience) sur leur position. Elles agissent dans leur comportement, parfois vindicatif, comme si elles étaient convaincues de ne pas avoir d'autres possibilités pour être entendues.

Intervenir dans l'esprit de la médiation, c'est offrir un cadre rassurant et bienveillant dans lequel chaque participant, habitants du territoire comme porteur de projets, peut :

- S'exprimer sans crainte,
- Se sentir entendu,
- Entendre le point de vue de l'autre, différent du sien.

La réponse à une question empreinte d'émotion ne peut pas se réduire à une réponse technique. Si tel est le cas, la personne ne se sent ni entendue, ni comprise et reviendra inlassablement sur le même sujet avec toujours plus d'émotion. C'est le travail du facilitateur d'accueillir ce qui fait difficulté et crée de la souffrance chez la personne et qui est, en fait, la véritable question que la personne, sans en être consciente, exprime au travers de cette émotion trop vive. Une fois la personne apaisée, une fois qu'elle aura obtenu une réponse à sa « question émotionnelle », elle sera alors en capacité d'écouter et de comprendre la « réponse technique » à la question qu'elle a posé, même si cette réponse ne va pas dans le sens qu'elle aurait souhaité. Avant ce travail, elle en était incapable.

Ce type d'approche et de travail aide les participants à se replacer dans leur rôle respectif :

- **Les habitants comme force de proposition pour le projet :**
Qu'ils soient pour ou contre le projet, les habitants possèdent une connaissance intime et fine de leur territoire que le processus de concertation leur permet de partager avec le porteur de projet.
- **Le porteur de projet comme développeur énergétique et économique du territoire :**
Il partage sa vision du projet, vision que le processus de concertation permet d'enrichir des contributions des habitants.
- **Les élus locaux, maire et conseillers municipaux, comme aménageurs du territoire.**
Au cours de la concertation, les élus ont l'occasion de rappeler aux habitants les enjeux liés au territoire, les apports du projet à la commune et à ses habitants.

L'esprit de la médiation vise à renforcer le lien entre habitants du territoire et porteur de projet, ou à le créer à nouveau s'il a été cassé, et tout ceci sans préjuger du positionnement « pour » ou « contre » le projet porté par la majorité des personnes.



III. Le déroulement de la concertation sur le projet des Quatre Chemins

III.1 Introduction

Pour le projet des Quatre Chemins, la concertation a débuté tôt dans le développement du projet éolien. Elle s'est étalée sur un peu plus de 3 ans. L'ensemble des actions menées est synthétisé dans le tableau ci-dessous.

La phase préparatoire à la concertation (entretiens de territoire), la conception et l'animation des réunions du groupe de travail ont été confiées à RESONANCES CFP, répondant ainsi à 2 critères prépondérants :

- ① Faire appel à un *tiers extérieur indépendant*,
- ② Ouvrir dans un premier temps à un groupe de travail puis, dans un second temps, à tous les habitants du territoire. Une concertation réussie accueille toutes les opinions divergentes comme autant de visions individuelles à prendre en compte, au même titre que les autres, dans l'élaboration du projet final.

	Date	Réalisation
ENERTRAG	Juillet 2018	COFIL A
	22 Nov. 2018	COFIL B
	Déc. 2018	<i>Communication de la mairie d'OCCAGNES -Echos</i>
	19 Janv. 2018	COFIL C
RESONANCES CFP	27 & 28 Mars 2019	Entretiens de territoire
	Juin 2019	<i>Communication de la mairie d'OCCAGNES -Echos</i>
	06 & 07 Juin 2019	Entretiens de territoire
	18 Juin 2019	COFIL I « <i>Découverte du projet</i> »
	25 Sept. 2019	COFIL II « <i>Connaissance du territoire</i> »
	Déc. 2019	<i>Lettre d'information d'ENERTRAG</i>
	Juin 2020	<i>Communication de la mairie d'OCCAGNES -Echos</i>
	18 Juin 2020	COFIL III « <i>Implantation</i> »
	Janvier 2021	<i>Communication de la mairie d'OCCAGNES -Echos</i>
	Janvier 2021	<i>Lettre d'information d'ENERTRAG</i>
	18 Mai 2021	COFIL IV « <i>Mesure d'accompagnement</i> »
	Été 2021	Bilan de la concertation

	Phase d'écoute du territoire		Phase de concertation
	Phase de restitution		

Figure 2 : Actions menées dans le cadre de la concertation

Remarque : l'ensemble des éléments d'invitation, de présentation et de restitution des ateliers se trouve en Annexe I du présent document. Un sommaire en facilite les recherches. De plus, un site internet dédié au projet va être disponible prochainement.

III.2 COPILS A, B, C – Juillet 2018 à Janvier 2019

Plusieurs COPILS sont organisés par ENERTRAG regroupant les élus de la commune d'OCCAGNES (le maire, son premier adjoint et 2 conseillers municipaux) et le représentant de la Communauté d'Agglomération d'ARGENTAN, en charge de mission à la transition énergétique.

3 comités de pilotage se sont tenus de façon périodique et rapprochée avec les élus du territoire :

- En Juillet 2018
- 22 novembre 2018
- 19 Janvier 2019.

Ces COPILS se tiennent en amont de la phase de développement, avant que les études sur le territoire ne soient lancées. Ils ont permis de :

- Faciliter les premiers échanges le porteur de projets et les élus locaux, D'apporter de l'information assez détaillée sur certains aspects des études à mener et des actions concrètes qui allaient se dérouler sur le territoire avec notamment l'implantation du mât de mesures de vent.

III.3 Phase préparatoire à la concertation – Mars & Juin 2019

III.3.1 Introduction

Il s'agit de rencontrer des personnes, associations, institutions ou administrations en lien avec le territoire qui ont un avis motivé par rapport au projet envisagé, qu'il soit en faveur ou opposé à tout ou partie du projet.

Ce premier travail permet à la fois de prendre le pouls du territoire, d'en comprendre les principales lignes de force et de fracture, de créer du lien et d'apporter une information la plus impartiale possible aux personnes rencontrées.

De plus, ENERTRAG souhaite ouvrir les comités de pilotage « COPILS » à un plus grand nombre d'acteurs territoriaux, entre 12 et 15 personnes. Leur rencontre permet de les solliciter sur ce sujet et d'inviter ceux qui souhaitent y participer.

III.3.2 Bilan des entretiens de territoire

Au total, RESONANCES CFP a mené plus de 25 entretiens répartis sur 4 jours :

- Des élus du territoire d'accueil
 - ✧ Karine BOURDELAS, maire d'OCCAGNES,
 - ✧ Joël BIJAULT, 1er adjoint à la Maire d'OCCAGNES,
 - ✧ Corinne DUVAL, 2^{ème} adjointe à la Maire d'OCCAGNES,

- ✧ Michel ROGER, Conseiller Municipal à la Mairie d'OCCAGNES,
- ✧ Florence FIEGE, Conseillère Municipale à la Mairie d'OCCAGNES,
- Des élus des territoires riverains
 - ✧ Roger RUPPERT, maire de MOULIN-SUR-ORNE,
 - ✧ Isabelle BESNIER, maire de SENTILLY. Son mari, Patrick BESNIER, participe également à l'entretien ;
 - ✧ Claire LEBAS, conseillère municipale à la mairie de SENTILLY. Son mari, Thierry BESNIER, se joint au rendez-vous.
 - ✧ Damien DUVAL, conseiller municipal à la mairie de SENTILLY
- Des représentants de l'intercommunalité
 - ✧ Josselin SOURISSEAU, directeur du Pôle Aménagement et Cadre de Vie à la Communauté de Communes d'ARGENTAN,
 - ✧ Didier BOUVET, Chef de Projet Transition Energétique à la Communauté de Communes d'ARGENTAN ;
- Des représentants d'association :
 - ✧ Jean PELTIER, président de l'Association de chasse d'OCCAGNES,
 - ✧ Lydie BIJAULT, présidente de l'association Sauvegarde de l'église de CUY,
 - ✧ Philippe BARBIER, trésorier de l'association pour la Sauvegarde de l'Eglise de CUY,
 - ✧ Mireille RICHARDSON, trésorière adjointe de l'association pour la Sauvegarde de l'Eglise de CUY,
- Des riverains au projet :
 - ✧ André GENISSEL, habitant du centre bourg d'OCCAGNES,
 - ✧ Sébastien NAVET, habitant du bourg d'OCCAGNES ;
 - ✧ M & Mme CHARLES, riverain et habitant d'OCCAGNES,
 - ✧ Didier DEFARGE, riverain et habitant d'OCCAGNES,
 - ✧ Alain KLEIN, beau-frère et ami de Monsieur RAAD propriétaire du château de CUY,
 - ✧ Thierry LEBAS, riverain et habitant de la commune de SENTILLY ;
- Des acteurs du monde agricole :
 - ✧ Sébastien ALLAIS, son épouse Héloïse et son frère Benjamin, propriétaire et exploitant agricole,
 - ✧ Dominique DUVAL, céréalier et pouvant accueillir des éoliennes,
- D'autres acteurs du territoire :
 - ✧ Honoré LE BAIL, propriétaire du Parc de loisirs & Pisciculture d'OCCAGNES,
 - ✧ Mickael CORBIN, éleveur de chevaux et repreneur du haras d'OCCAGNES.

Il n'a pas été possible de rencontrer :

- Gilles APPERT, riverain et habitant de MOULIN-SUR-ORNE. Il ne souhaite pas nous recevoir,
- Bruno BREMESSON, riverain, habitant de SENTILLY et exploitant agricole,
- Gilles MALLET, Maire délégué de GOULET / Territoire de MONTS-SUR-ORNE. Il refuse la rencontre préférant se concentrer sur le projet de parc éolien en cours sur sa commune.

Ce premier travail a permis à la fois d'avoir une première perception du territoire, de créer du lien et d'apporter une information la plus impartiale possible aux personnes rencontrées.

Force est de constater que les personnes rencontrées apprécient dans leur très grande majorité cet espace qui leur est donné pour s'exprimer, poser les questions qui leur tiennent à cœur concernant le projet. Elles le manifestent souvent en fin d'entretien en remerciant pour l'écoute et les informations qu'elles ont obtenues.

De ces entretiens, il ressort que :

- Le projet des Quatre Chemins est encore peu connu de nos interlocuteurs et de la population du territoire. Beaucoup d'interlocuteurs disent qu'ils ont appris incidemment l'existence du projet depuis peu et qu'ils n'ont que peu d'information à son sujet ;
- L'adhésion au projet est avant tout raisonnée et ne relève souvent pas d'un véritable choix. Certains interlocuteurs acceptent le projet parce qu'ils sont contre le nucléaire, d'autres parce qu'il n'existe actuellement pas d'autres solutions pour produire de l'électricité propre, d'autres encore pour les retombées financières que le projet apportera à la commune et au territoire ;
- Il n'est pas fait état d'une opposition particulière à l'éolien sur le territoire. Nos interlocuteurs parlent d'une forme d'indifférence des habitants d'OCCAGNES par rapport au projet : « *il y aura bien quelques personnes du village qui ne seront pas d'accord mais les autres...* ». Ils disent que les personnes qui risquent de s'opposer au projet sont essentiellement à rechercher parmi les habitants de CUY, hameau qui a une vue directe sur la zone où seront implantées les machines ;
- Le château de CUY tient une place importante sur le territoire. Nos interlocuteurs, à une très grande majorité, demandent spontanément si nous avons rencontré les propriétaires du château et plusieurs demandent à ce qu'un photomontage soit fait à partir du château ;
- Ils sont nombreux à partager leur crainte de voir le pays « *envahi* » par des éoliennes, Ils ont connaissance de plusieurs projets en cours d'études dans la proche région et parlent d'un « *trop* », de « *saturation* » ou « *d'envahissement* » si tous ces projets sont acceptés.

III.3.3 Définition du nouveau COPIL

Le comité de pilotage est constitué des personnes suivantes :

- ALLAIS Sébastien – Exploitant agricole et habitant d'OCCAGNES ;
- BARBIER Philippe – Trésorier de l'association Sauvegarde de l'église de CUY ;
- BESNIER Patrick – Habitant de SENTILLY ;
- BIJAULT Joel – 1^{er} adjoint à la mairie d'OCCAGNES et habitant d'OCCAGNES ;
- BOURDELAS Karine – Maire de la commune d'OCCAGNES et habitante d'OCCAGNES ;
- BOUVET Didier – Chargé de mission à la transition énergétique à l'intercommunalité d'ARGENTAN ;
- CORBIN Mickael – Eleveur de chevaux et habitant du bourg d'OCCAGNES ;
- DEFARGE Didier – Habitant du hameau de CUY - OCCAGNES et riverain du projet ;
- FIEGE Françoise – Conseillère municipale et habitante du bourg de CUY ;

- GENISSEL André – Habitant du bourg d'OCCAGNES / Nouveaux lotissements, nouvellement arrivé à OCCAGNES ;
- LEBAS Thierry – Habitant de SENTILLY et riverain du projet ;
- NAVET Sébastien – Habitant du bourg d'OCCAGNES ;
- PELTIER Jean – Président de l'association de chasse et habitant du hameau de POMMAINVILLE – OCCAGNES
- ROGER Michel - Conseiller municipal et habitant du bourg de CUY.

III.4 COPIL I « Découverte du projet »

Le premier comité de pilotage « *Découverte du projet* » se déroule le mardi 18 juin 2019 à 19h00 dans la salle municipale de la commune d'OCCAGNES. Il dure 2h00.

III.4.1 : Information des participants

Les membres du comité de pilotage sont avertis par voie téléphonique deux semaines avant la date de réunion puis par un courrier adressé par mail une semaine avant son déroulement.

III.4.2 : Objectif de l'atelier

L'objectif de ce premier groupe de travail est de créer un premier lien de confiance entre les membres du groupe, le projet, le porteur de projet et les animateurs de la concertation.

L'idée est de faire découvrir aux participants comment le site du futur parc éolien a été retenu, son intérêt pour le territoire et ses habitants, ses aspects innovants... et d'aborder toutes les questions qu'ils se posent sur le projet, sur le type d'énergie retenue et sur les impacts possibles sur leur vie quotidienne. En faisant cela, ils mettent des mots et expriment leurs craintes ou inquiétudes par rapport au projet, émettent un avis ce qui permet le débat.

III.4.3 : Le déroulement

A leur arrivée, les participants sont accueillis par le porteur de projet et les animateurs. Ils sont invités ensuite à émarger avant de s'asseoir sur une chaise, dans le cercle. La disposition en cercle permet entre autres de faciliter les échanges entre chacun des participants.

Le déroulement de la soirée se fait en trois temps :

- ① Présentation de la découverte du site aux participants,
Après un bref accueil, il est présenté dans quel cadre s'inscrit le projet, qu'est-ce que l'énergie éolienne et comment le site du projet a été découvert. Cette présentation a pour objectif d'impulser une réflexion chez les participants et de lancer les échanges sur le projet.
- ② Recueil des questions,

Les participants sont invités à poser l'ensemble des questions sur le projet, sur l'éolien de manière générale. Afin de fluidifier les échanges et le nombre de participants le permettant, les questions ont été posées au fil de la présentation et les réponses faites au fur et à mesure que les questions sont posées.

- ③ En fin d'atelier, chaque participant à tour de rôle partage avec le groupe ce qu'il a retenu de la soirée. Ceci facilite l'appropriation du travail de l'atelier par les participants et aide le groupe à se former autour du projet.

Cet atelier se déroule dans une ambiance constructive et chaleureuse. Les échanges se font dans le calme. Les participants posent leurs questions au fur et à mesure du déroulé de la présentation, certains prenant la parole plusieurs fois de suite. Certains expriment leur opposition au projet et ceux dès le début de l'atelier ; d'autres leur soutien.

A la fin de ce COPIL, Didier BOUVET brosse le contexte énergétique du territoire.

III.4.4 : Ce qui est ressorti de cet atelier

Ce qui est retenu lors du dernier comité de pilotage est :

- Des participants qui sont contents du format de la réunion, de la démarche ;
- Une réelle implication du groupe pour l'exercice proposé ;
- Chacun a sa propre perception de l'énergie ;
- Beaucoup de questions ont été posées. Toutes les grandes thématiques liées à l'éolien ont été adressées. Des questions pertinentes et centrées sur le projet sont également posées ;
- Un projet qui doit avoir du sens pour le territoire :
 - ✧ S'inscrire dans la démarche TEPOS « Territoire à Energie Positives » de l'intercommunalité ;
 - ✧ Un éolien raisonné et ouvert au territoire (aux habitants et aux élus).

III.5 COPIL II « Connaissance du territoire »

Le deuxième comité de pilotage « *Connaissance du territoire* » s'est déroulé le mercredi 25 septembre 2019 à 18h30 dans la salle municipale de la commune d'OCCAGNES.

III.5.1 : Information des participants

Lors du dernier atelier, les membres du comité de pilotage ont choisi cette date. Ils sont avertis lors de la transmission du compte-rendu, le 20 août 2019 et un rappel de la réunion a eu lieu par voie téléphonique, le jour même de la réunion.

III.5.2 : Objectif de l'atelier

Ce comité de pilotage a pour objet :

- De présenter les premiers résultats de l'étude acoustique réalisée sur le territoire ;



- De donner la parole aux participants afin qu'ils partagent avec le porteur de projet les particularités de leur territoire à prendre en compte dans les études du projet : points sensibles, lieux particuliers, espèces animales remarquables...
- D'obtenir d'eux les emplacements les plus significatifs pour faire les photomontages dans le cadre de l'étude paysager.

III.5.3 : Le déroulement

A leur arrivée, les participants sont accueillis par le porteur de projets et les animateurs. Ils sont ensuite invités à émarger la feuille de présence puis à prendre place dans le cercle.

Le déroulement de la soirée se fait en trois temps :

① Retour aux participants de l'atelier précédent (bilan de la concertation),

Les participants sont disposés dans un grand cercle et, après un bref accueil, il est présenté ce qui a été retenu par le développeur pour le projet (voir paragraphe III.4.4 du document).

② Présentation du déroulement de l'atelier

Pour présenter le déroulement de l'atelier, l'animateur s'appuie sur une présentation PowerPoint et donne en quelques mots :

- Les premiers résultats de l'étude acoustique tout en expliquant comment une étude acoustique est menée pour un projet de parc éolien,
- La manière d'intégrer un parc éolien dans le paysage, et enfin
- Les études écologiques qui seront réalisées.

Pour travailler, les participants disposent de deux cartes de la zone d'implantation du projet – cartes IGN papier au format A3 – identiques : une première permettant de travailler sur le paysage et une deuxième permettant de travailler sur l'écologie.

③ Travail en sous-groupes sur les thèmes

Les participants se répartissent en trois petits groupes, deux autour des animateurs de la société ENERTRAG et le troisième autour de Delphine CLAUX, RESONANCES CFP.

Dans ce comité de pilotage, il était attendu des participants que :

- Pour le paysage, ils proposent leurs 5 « meilleurs » emplacements pour faire des photomontages du projet, et
- Pour l'écologie, de partager leur connaissance des animaux et des oiseaux qui peuplent la zone du projet et ses environs ainsi que de leurs habitats.

Les participants commencent par prendre le temps de s'approprier à la fois les éléments mis à leur disposition ainsi que le travail qui leur est proposé. Petit à petit, ils rentrent dans l'atelier. Le travail est fluide et se fait dans une ambiance sereine. Les échanges dans les sous-groupes sont nombreux et pertinents.

Chaque sous-groupe désigne également un rapporteur, autre que l'animateur, pour restituer le travail qui vient d'être fait, à l'ensemble des participants de l'atelier.

④ Restitution en groupe plénier du travail produit par les sous-groupes

Les rapporteurs, l'un après l'autre, sont invités à restituer à l'ensemble des participants ce qui s'est passé dans leur sous-groupe : les questions que les participants se sont posées, la démarche qu'ils ont suivie, leurs « meilleurs » endroits et emplacements... Après chaque

restitution, les autres participants avaient la possibilité de réagir : poser des questions, demander des précisions...

Les échanges se font dans le calme, dans une ambiance constructive et chaleureuse.

Pour le paysage, les sous-groupes ont tous proposé leurs « *meilleurs* » emplacements pour faire les photomontages qui entourent la zone du projet. Tous les points indiqués par les participants sont relativement proches de la zone du projet. Selon les sous-groupes les participants ont proposé entre 5 et 6 points de vue. Ils proposent tous d'étudier des vues du parc depuis le hameau de CUY, le hameau de MARGNY, depuis le bourg d'OCCAGNES (au centre ou périphérie).

Pour l'écologie, tous les sous-groupes arrivent à des conclusions très proches :

- Présence de gros gibier sur la zone projet : chevreuil et sanglier à l'exception du cerf,
- Présence de petit mammifère : lapins, lièvres, blaireaux, rats ...
- Présence de rapace : busards, chouette, hiboux
- Présence d'oiseaux : vanneau huppé, canard, colvert, corbeaux ...

⑤ Clôture de la réunion

A la fin de réunion, la parole est donnée à chaque participant qui à tour de rôle, s'exprime brièvement sur son ressenti de la soirée de concertation.

III.5.4 : Ce qui est ressorti de cet atelier

A la suite de cet atelier, plusieurs points de vue proposés par le groupe vont venir étoffer l'étude d'expertise paysagère :

- Depuis la sortie de LA MARE de POMMEREUX,
- Depuis le bourg d'OCCAGNES – au niveau de BELLEVUE,
- Depuis les premières habitations du hameau de CUY,
- Depuis la route reliant MONTGAROULT à ARGENTAN.

A noter que certains points de vue proposés par le groupe également par le bureau d'études paysager. A titre d'exemple, il s'agit des points de vue suivant :

- Le château d'eau d'OCCAGNES,
- Le château de CUY,
- La sortie Nord-Ouest de MOULINS-SUR-ORNE,
- La sortie Est de SENTILLY.

III.6 COPIL III « Implantation »

Le troisième comité de pilotage « *Implantation* » se déroule le jeudi 18 juin 2020 à 18h00 dans la salle municipale de la commune d'OCCAGNES. 9 mois se sont écoulés entre le dernier comité de pilotage et ce dernier, notamment lié à la crise sanitaire. Il dure 2 heures.

A noter qu'une première lettre d'information écrite par le porteur de projet est transmise en décembre 2019 afin de donner quelques éléments sur l'état d'avancement du projet et sur la concertation mise en place.

III.6.1 : Information des participants

Les membres du comité de pilotage sont avertis par un mail invitation transmis le 9 juin 2020 soit un peu moins de 2 semaines avant le début de cet atelier. Deux participants ne disposant pas de mail sont appelés par téléphone afin de communiquer la date et l'horaire.

III.6.2 : Objectif de ce comité de pilotage

L'objectif est de partager aux participants les grandes contraintes du projet ainsi que de les entendre sur les paramètres du territoire les plus importants à prendre en compte pour l'implantation du projet puis de réfléchir aux variantes d'implantations possibles.

En faisant cela, les participants indiquent ce qui est acceptable pour eux concernant le projet¹ : emplacement à privilégier ou alors à éviter, dimension de l'installation acceptable (nombre et hauteur des éoliennes) ...

Il est attendu des participants qu'ils partagent :

- Les éléments particuliers de leur territoire à prendre en compte pour implanter les éoliennes, et également,
- Ce qui est important pour eux à prendre en compte dans les choix d'implantation possible du projet.

III.6.3 : Le déroulement

A leur arrivée, les participants sont invités à émarger la feuille de présence avant d'être accueillis par le porteur de projet et les animateurs dans un espace qui est séparé en deux :

- Un premier espace, représenté par un grand cercle, permet un partage avec l'ensemble des participants. Cet espace est utilisé au début et à la fin de l'atelier ;
- Un deuxième espace dans lequel sont disposées trois tables autour desquelles sont présentes 5 chaises. Cet espace est dédié au travail en petit-groupe, au milieu de cet atelier.

Le déroulement de la soirée se fait en quatre temps :

① Retour aux participants de l'atelier précédent (bilan de la concertation),

Les participants sont disposés dans un grand cercle et, après un bref accueil, il est présenté ce qui a été retenu par le développeur pour le projet (voir paragraphe III.5.4 du document).

Puis, le porteur de projet explique avoir reçu de nouveaux éléments à la fin de l'année 2019 et au début de l'année 2020 ; ce qui le conduit à travailler sur un nouveau projet.

Ces éléments sont les suivants :

- Le porteur de projet a un premier retour du gisement en vent sur le territoire grâce au mât de mesure implanté depuis le 15 février 2019. Ce gisement est moins bon qu'il ne pouvait l'espérer ;
- Parallèlement, la zone d'implantation du projet est sous une contrainte aéronautique dont le plafond a été relevé. Ainsi, là où la hauteur des éoliennes était limitée à 130 m bout de pale, il est aujourd'hui possible de mettre des éoliennes de 190 m bout de pale.

Ainsi, le porteur de projet revoit complètement son projet en envisageant des éoliennes plus grandes. En effet, augmenter la hauteur des machines permet d'accéder à des vitesses de vent plus élevées permettant ainsi un meilleur fonctionnement des machines.

¹ La liste des paramètres proposés aux participants est définie conjointement avec le porteur de projet.

Toutefois, en faisant cela, le porteur de projet doit intégrer la contrainte du radar de FALAISE qui empêche l'installation de machines dans la partie Est de la zone d'implantation et intégrer de nouvelles conditions sur la partie restante (hauteur et nombre ainsi qu'une distance au parc existant).

Aussi, le projet qui était initialement de 7 éoliennes à 130 m de haut est remplacé par un nouveau projet dont la hauteur des éoliennes peut évoluer entre 165 m et 180 m et dont le nombre reste à définir.

Ainsi, un des objets de cet atelier est de définir pour les participants ce qui est acceptable pour eux en termes de hauteur et de nombre de machines.

② Travail en sous-groupes sur l'implantation du projet dans la zone retenue

Chaque sous-groupe est animé par un facilitateur dont le rôle est d'accompagner les personnes dans leur réflexion sur l'implantation des éoliennes : quels paramètres leur paraissent importants à prendre en compte ? Dans quel ordre ? Comment concilier les points de vue lorsque le sous-groupe exprime des points de vue différents ? Etc.

Pour les soutenir dans leur réflexion, les participants disposent d'une carte papier avec un fond cartographique IGN, ainsi que différents calques représentant chacun une contrainte ou un élément à prendre en compte dans l'implantation du parc. Ainsi, les participants disposent des calques suivants représentant :

- La distance de 500 m aux premières habitations et le cône de vue théorique depuis le château de CUY ;
- L'ensemble des chemins d'accès à la zone d'implantation du projet. Pour l'autoroute, une zone d'éloignement de la première éolienne possible, selon sa hauteur, est symbolisée : en rouge l'éloignement pour une éolienne de 165 m et en orange pour celle de 180 m.

Sur ce même calque est représentée également une haie dans laquelle il n'est pas possible d'implanter une machine.

- La contrainte radar empêchant l'implantation de machine dans la partie Est de la zone d'implantation du projet.

Des épingles à tête de couleur sont mises à disposition des participants. Ces épingles serviront à représenter les éoliennes.

Des disques transparents sont également remis. Ils représentent les distances inter-machines à respecter afin d'exploiter au mieux la ressource du vent. En effet, deux éoliennes situées trop proches l'une de l'autre peuvent se gêner et diminuer leur production d'électricité.

En fonction de la taille du rotor de la machine envisagée, deux types de disques ont été distribués : un premier correspondant à une hauteur d'éolienne de 165 m bout de pale et un deuxième correspondant à une hauteur de 180 m bout de pale. Ces disques permettent de représenter la distance minimale à respecter entre deux éoliennes soit 3 à 5 fois le diamètre du rotor (selon l'orientation des vents dominants).

Les échanges se font dans le calme, dans une ambiance constructive et chaleureuse.

③ Restitution en groupe plénier du scénario retenu par chacun des groupes

Après le travail des deux groupes, une restitution au groupe plénier du scénario retenu par chacun des deux groupes est réalisée afin que le travail fait dans chacun des deux groupes bénéficie à tous les participants. Par sous-groupe et à tour de rôle, un participant autre que l'animateur :

- Présente l'implantation proposée par le groupe,
- Détaille le cheminement suivi par le groupe pour converger vers cette implantation.

Le rapporteur du groupe explique les éléments, contraintes, connaissance fine du territoire... - qui ont guidé le groupe vers cette implantation. Ceci est d'une grande richesse pour le développeur lorsqu'il implante ensuite le parc éolien.

④ Clôture de la réunion

Chaque participant à tour de rôle partage avec le groupe ce qu'il a retenu du travail de la soirée. Ceci facilite l'appropriation du travail de l'atelier par les participants et aide le groupe à se former autour du projet et de son implantation.

III.6.4 : Ce qui est ressorti de cet atelier

Le porteur de projet retient de ce comité pilotage :

- La vigilance portée au paysage, afin de limiter l'impact visuel du projet dans le paysage :
 - ✧ Choix de machines les plus hautes pour limiter le nombre ;
 - ✧ Un nombre limité de machines entre 2 et 4 ;
 - ✧ Limiter les perceptions depuis le château du CUY ;
- La prise en compte de la fonctionnalité des haies présentes sur la zone d'étude ;
- La limitation de la gêne dans l'exploitation des terres par les agriculteurs.

III.7 COPIL IV « Restitution / Mesures d'accompagnement »

Le septième comité de pilotage « *Restitution / Mesures d'accompagnement* » s'est déroulé le mercredi 19 mai 2021 à 18h00 dans la salle municipale de la commune d'OCCAGNES. 11 mois se sont écoulés entre le dernier comité de pilotage et ce dernier, notamment lié à la crise sanitaire et aux nombreux allers-retours avec le bureau d'études spécialisé en aéronautique afin de définir le projet final présenté lors de ce dernier comité de pilotage.

A noter qu'une deuxième lettre d'information écrite par le porteur de projet est transmise en janvier 2021 à l'ensemble des foyers d'OCCAGNES afin de tenir informés les habitants de l'état d'avancement du projet et de la concertation.

III.7.1 : Information des participants

Les membres du comité de pilotage sont avertis par un mail d'invitation transmis le 30 avril 2021 soit un peu plus de 2 semaines avant le début de cet atelier. Deux participants ne disposant pas de mail sont invités par une lettre afin de leur communiquer la date et l'horaire.

III.7.2 : Objectif de ce comité de pilotage

Ce comité de pilotage a pour objet :

- De faciliter la rencontre et les échanges directs entre le porteur de projets et les habitants du territoire ;
- De restituer le travail et les apports de la concertation mise en place sur le projet ;
- D'initier une première réflexion sur les mesures d'accompagnement du projet de parc éolien.

III.7.3 : Déroulement

Le déroulement de la soirée se fait en trois temps :

① Accueil des participants

A leur arrivée, les participants sont invités à émarger la feuille de présence avant d'être accueillis par le porteur de projet et l'animateur ; puis prennent place dans le cercle.

② Travail en groupe plénier

A la demande du groupe, le travail se réalise en groupe plénier. Le travail attendu est d'initier une première réflexion sur les mesures d'accompagnement du projet de parc éolien. Il est demandé aux participants de proposer 5 mesures d'accompagnement et de les classer par ordre de priorité : de la plus prioritaire à la moins prioritaire. Les participants vivent leur territoire et sont à même de suggérer des projets les mieux adaptés à leur lieu de vie.

La mise en œuvre de ces pistes de réflexion sont conditionnées à :

- L'autorisation du projet ;
- L'accord des élus qui restent décisionnaires sur leur territoire.

De manière générale, les mesures d'accompagnement ne s'inscrivent pas dans un cadre réglementaire ou législatif obligatoire. Elles peuvent être proposées et financées, en totalité ou en partie, par le maître d'ouvrage en complément des autres mesures (Evitement, Réduction, Compensation) pour renforcer leur pertinence ou leur efficacité mais ne peuvent en aucun cas s'y substituer. Cependant, dès lors qu'elles sont prescrites dans l'acte d'autorisation, le maître d'ouvrage est réglementairement tenu de les mettre en œuvre.

Le travail est fluide et se fait dans une ambiance sereine et conviviale. Les échanges sont nombreux et pertinents. Les participants commencent dans un premier temps par lister les mesures possibles puis, dans un deuxième temps, les classent par priorité.

III.5.4 : Ce qui est ressorti de cet atelier

Les cinq mesures d'accompagnement proposées sont les suivantes : elles sont donc classées de la plus prioritaire à la moins prioritaire :

- 1- Mise en place de haie arbustive autour des habitations les plus proches du projet comme le hameau de CUY ou le hameau de SENTILLY.
Le porteur de projet alerte sur le fait que les haies doivent être éloignées des éoliennes afin de limiter les impacts sur la faune.

Les participants prennent également conscience que la mise en place des haies est conditionnée à l'accord du propriétaire. Selon s'il s'agit du domaine publique ou privé,



l'accord peut être plus ou moins simple à obtenir. Les participants partagent avec le porteur de projet que sur certains secteurs du territoire, l'accord sera difficile à obtenir. Le groupe souhaite connaître à qui incombe l'entretien de ces haies. Marc SALESSY informe qu'ENERTRAG a l'expérience de la mise en place de ce type de mesures qui est une mesure de réduction des impacts assez courante.

L'analyse des secteurs d'implantations les plus propices aux plantations sera réalisée par le bureau d'études paysager. Une fois que ces derniers seront définis et validés, ENERTRAG mettra en place une convention avec le propriétaire concerné et s'engage à les entretenir pendant toute la durée de fonctionnement du parc.

Les échanges se poursuivent sur la notion de haie, en termes de hauteur. Une haie n'est pas synonyme d'une petite hauteur végétale. Le porteur de projet explique qu'il peut s'agir d'une haie bocagère, multi-strates ou constituée de grands arbres ... ;

- 2- La création d'un chemin de randonnée qui part du hameau « *Les Marais* » pour rejoindre le territoire de MOULIN-SUR-ORNE. Ce chemin nécessite la mise en place de 2 passerelles. Cette action rejoint celle de l'intercommunalité qui souhaite réaliser un plan de randonnée ;
- 3- Patrimoniale : L'église de CUY : son électrification afin d'accueillir des manifestations ; l'église de SENTILLY : sa restauration ;
- 4- L'enfouissement des réseaux (électrique et télécom) ;
- 5- Une participation financière à la mise en place de volets sur les premières habitations s'ouvrant sur le projet éolien, comme au hameau de SENTILLY, afin de limiter la perception des lumières rouges disposées sur les éoliennes ;

ENERTRAG est sensible aux mesures d'accompagnement proposée par le groupe et rappelle que les mesures envisagées ci-dessus correspondent à une réalité de 2021, les projets communaux évoluant au cours du temps. C'est pourquoi ENERTRAG, continuera de collaborer, dans le futur, de manière étroite avec les élus du territoire afin de définir au mieux les mesures à mettre en place au regard du travail réalisé lors de ce quatrième atelier.

Par ailleurs, ENERTRAG s'engage à demander au bureau d'études, en charge du volet paysager, la localisation des « meilleurs » endroits pour la mise en place de haies arbustives limitant les perceptions autour des habitations les plus proches du projet.

IV. Les apports de la concertation au projet

IV.1 Apports de la concertation au niveau de la vie du territoire

Les participants au comité de pilotage sont essentiellement des élus, des présidents d'association, des habitants ou riverains de la commune d'accueil du projet ou des communes limitrophes.

Cette concertation a permis aux participants de :

- Prendre connaissance de l'évolution du projet,
- S'informer sur l'avancement du dossier de demande d'autorisation d'exploiter le parc éolien,
- D'exprimer pour chacun ce qui est important pour eux :
 - ✧ Pour certains c'est leurs craintes et leurs peurs de ce projet, du changement de leur territoire et de leur cadre de vie s'il se fait :
 - D'un point de vue visuel à la fois pour ceux qui y vivent de manière quotidienne mais également la peur que ce territoire ne soit plus attractif et n'attire plus de touriste ;
 - D'un point de vue auditif : de ne plus entendre les bruits auxquels ils sont habitués : les bruits du vent dans les feuilles, les cris des oiseaux,
 - D'un point de vue santé, la crainte que cette installation engendre des troubles de la santé dans un contexte très sensible sur ce sujet ;
 - La maison qui représente souvent l'épargne, l'achat, d'une vie, perçue comme une sécurité financière, soit dévaluée ;
 - Pour d'autres la peur d'une nouvelle technologie encore trop récente (une vingtaine d'années) pour connaître suffisamment les impacts sur la santé, l'économie ...
 - ✧ Enfin, pour d'autres, le soutien à cette nouvelle technologie décarbonée qui permet à la fois de produire de l'électricité tout en préservant notre planète et ses ressources.

Les participants ont directement échangé avec le porteur de projet pendant les travaux menés en groupe et aussi pendant le verre de l'amitié qui a suivi. Cela a facilité le lien entre eux et offert aux participants un autre cadre pour leurs permettre d'exprimer leur vérité et ceux à quoi ils étaient attachés.



IV.2 Apports de la concertation au niveau du projet

IV.2.1. Avec les élus d'OCCAGNES

Des échanges et des rencontres ont eu lieu tout au long du projet avec les élus du territoire d'OCCAGNES. Ainsi, le porteur de projet a initié des premiers échanges dès le début de février 2016 et poursuit le lien avec le territoire par des échanges mails, téléphoniques, rencontre autant que possible, compte-tenu de la crise de la sanitaire apparue vers le fin du projet.

IV.2.2. Avec les exploitants agricoles et les associations foncières

Des échanges tout au long du projet ont eu lieu avec le porteur du projet sur :

- L'emplacement de l'éolienne dans la parcelle ;
- La disposition de la plate-forme et du chemin d'accès afin de limiter au maximum l'impact sur l'activité agricole (dans la mesure du possible, un multiple de largeur du pulvérisateur) ;

En parallèle de ces échanges, des discussions ont eu lieu avec les associations foncières des communes concernées sur l'utilisation et le renforcement des chemins existants, le sens de circulation des convois lors de la phase de chantier.

IV.2.3. Avec le comité de pilotage

Le porteur de projet a fait évoluer son projet suite à la concertation de la manière suivante :

- Le nombre et la hauteur de machines : il s'est limité à 3 machines de 165 m de haut. Initialement une variante du projet imaginée était composée de 7 machines de 130 m de haut. Les participants aux ateliers ont clairement indiqué qu'ils souhaitaient un nombre limité de machines même si cela avait pour conséquence d'avoir des machines plus hautes ;
- Sur le paysage, il a fait le choix d'ajouter plusieurs photomontages supplémentaires, dont notamment :
 - ✓ Depuis la sortie de LA MARE de POMMEREUX,
 - ✓ Depuis le bourg d'OCCAGNES, au niveau de BELLEVUE,
 - ✓ Depuis les premières habitations du hameau de CUY,
 - ✓ Depuis la route reliant MONTGAROULT à ARGENTAN.

Lors du dernier atelier, ce travail a également permis au membre du comité de pilotage de se rendre compte du nouveau paysage qui va se créer avec l'autorisation du projet des Monts (sur la commune de MOULIN-SUR-ORNE).

La concertation a facilité le lien entre le projet et le territoire à deux niveaux :

- Avec les élus de la commune d'OCCAGNES : pour organiser la démarche de concertation (caler les dates, définir les sujets ...), le porteur de projets a été très



régulièrement en contact avec le maire et ses adjoints. Cela lui a permis de mieux appréhender le territoire, de mieux le comprendre (attentes des habitants) ;

- Avec les acteurs du territoire qui se sont exprimés, fait valoir leurs positions qui ont été rapportées dans les comptes-rendus et prises en compte dans la définition du projet par le porteur de projets.

Ces deux derniers points confortent le porteur de projet dans son choix d'avoir fait appel à un tiers extérieur, RESONANCES CFP, pour concevoir et animer la démarche de concertation.



ANNEXES

I. COFIL I sur le thème « <i>Découverte du projet</i> »	28
I.1. Présentation	28
I.2. Compte-rendu	38
II. COFIL II sur le thème « <i>Connaissance du territoire</i> »	58
II.1. Présentation	58
II.2. Compte-rendu	70
III. COFIL III sur le thème « <i>Implantation</i> »	85
III.1. Compte-rendu	85
IV. COFIL IV sur le thème « <i>Mesure d'accompagnement</i> »	100
IV.1. Présentation	100
IV.2. Compte-rendu.....	118
V. Lettres d'information réalisées par ENERTRAG	130
V.1. Décembre 2019.....	130
V.2. Janvier 2021.....	131
VI. Article de journal local – ECHOS d'OCCAGNES	132
VI.1. Décembre 2018	132
VI.2. Juin 2019.....	133
VI.3. Juin 2020.....	133
VI.4. Janvier 2021	133

I. COPIIL I sur le thème « *Découverte du projet* »

I.1. Présentation



Comité de pilotage

Projet du parc éolien d'Occagnes

Salle municipale d'Occagnes
- Mardi 18 Juin 2019

Qui est le porteur
de projet ?



La société Enertrag

ENERTRAG est une entreprise familiale européenne spécialisée dans la production d'électricité, provenant exclusivement des EnR, et principalement de l'énergie éolienne.

4 grands domaines d'expertise :

- DEVELOPPEMENT
- FINANCEMENT
- CONSTRUCTION
- EXPLOITATION

ENERTRAG Europe existe depuis 1992

27 ans d'expérience en éolien

672 éoliennes développées et installées – 1300 MW

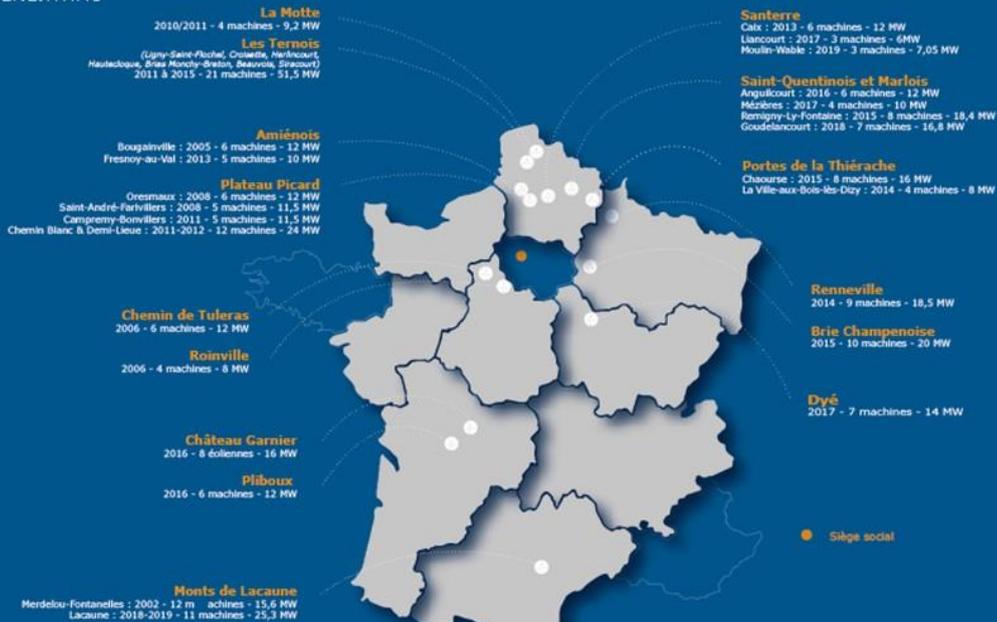
1 120 éoliennes en exploitation – 2200 MW

1,8 millions de personnes en équivalent consommation électrique

ENERTRAG France existe depuis 2002

17 ans d'expérience en éolien

186 éoliennes développées et installées – 390 MW



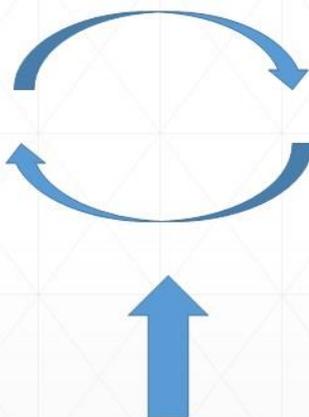
186 TURBINES
390 MW

PARCS
ÉOLIENS INSTALLÉS
2019

Quel est le rôle de Résonances CFP ?



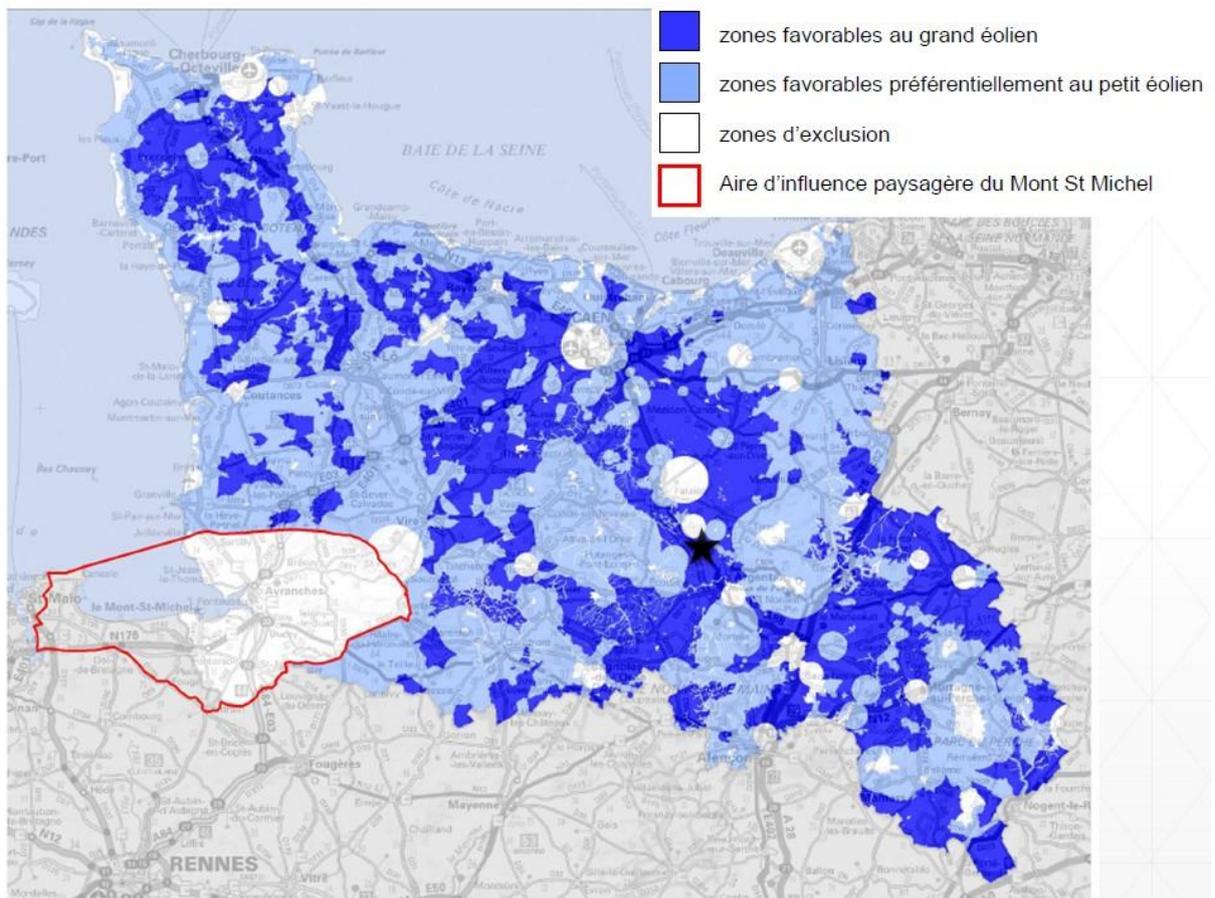
Rôle de Résonances CFP

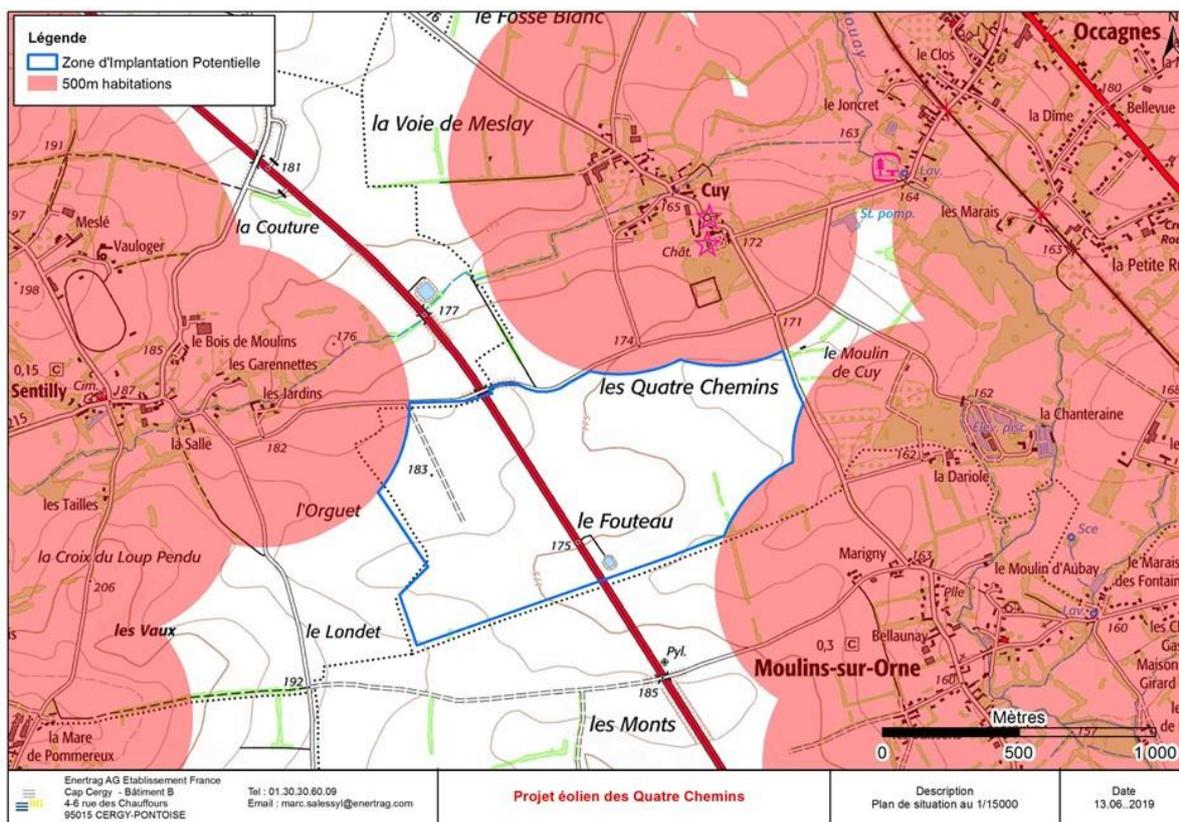
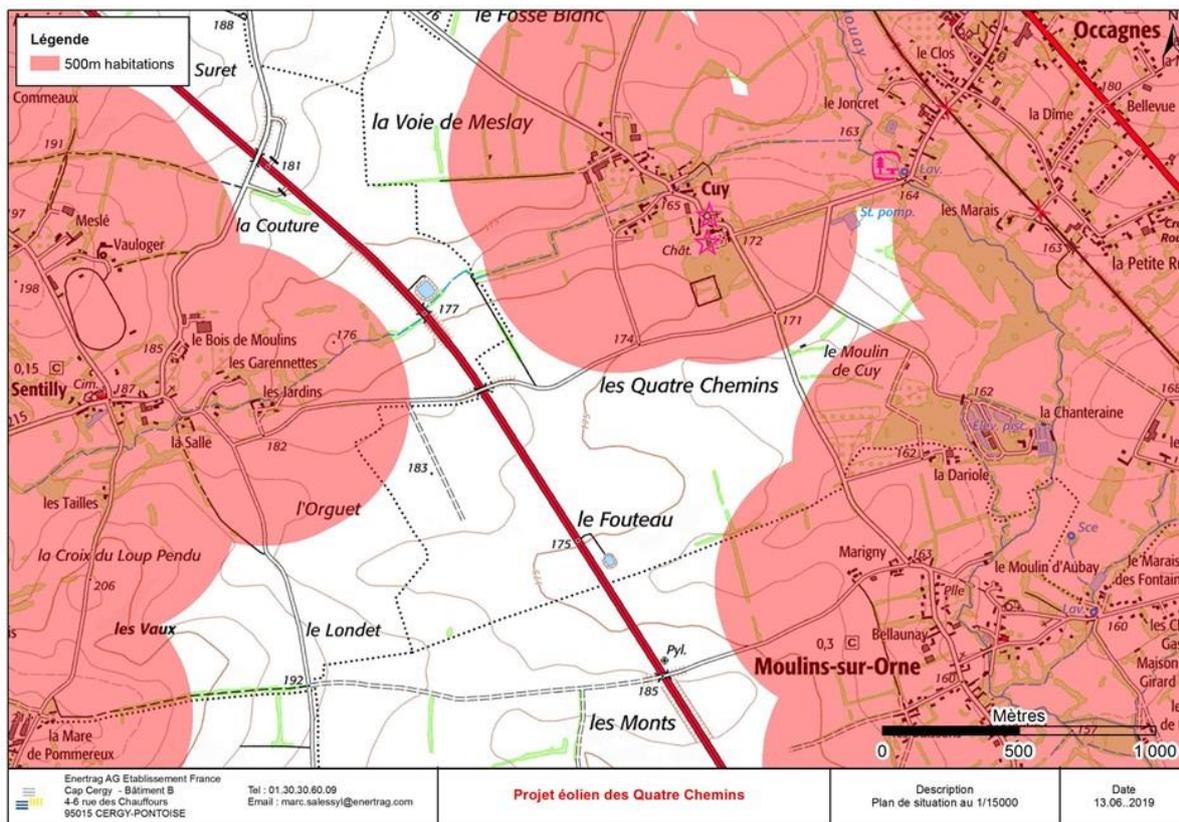


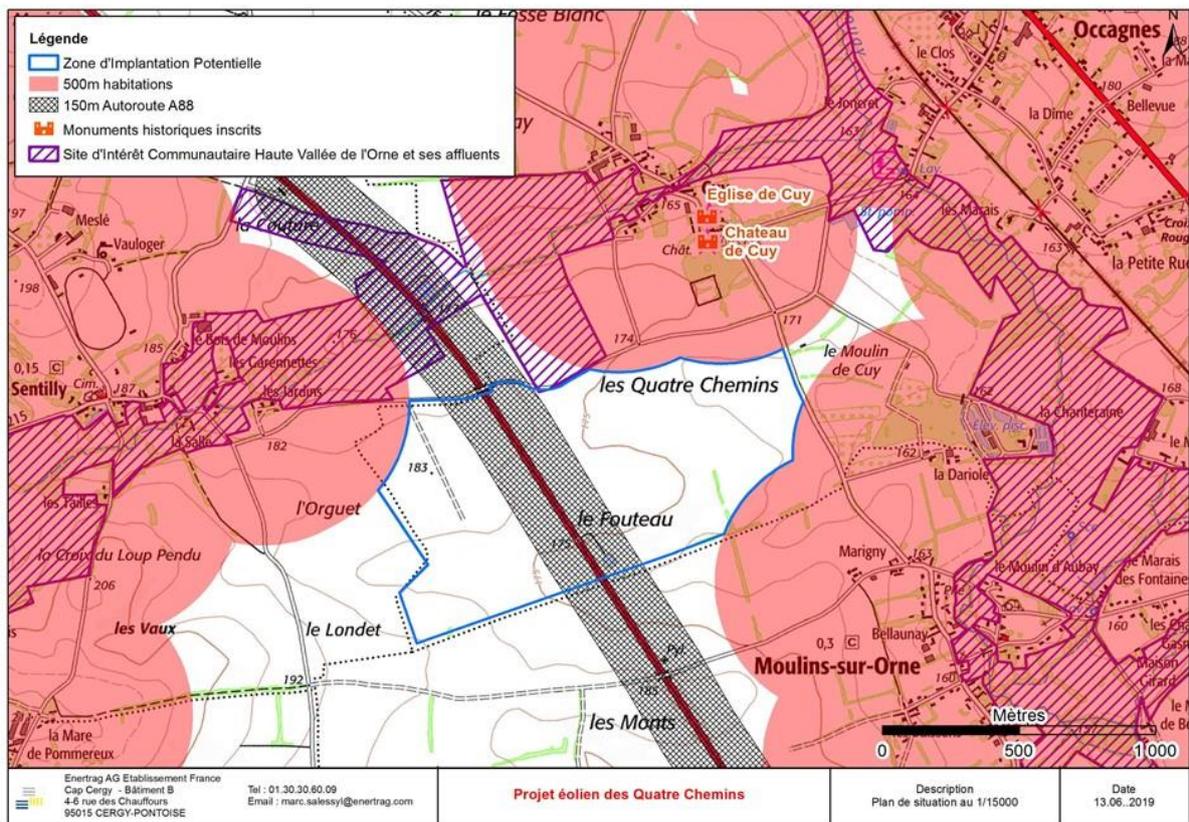
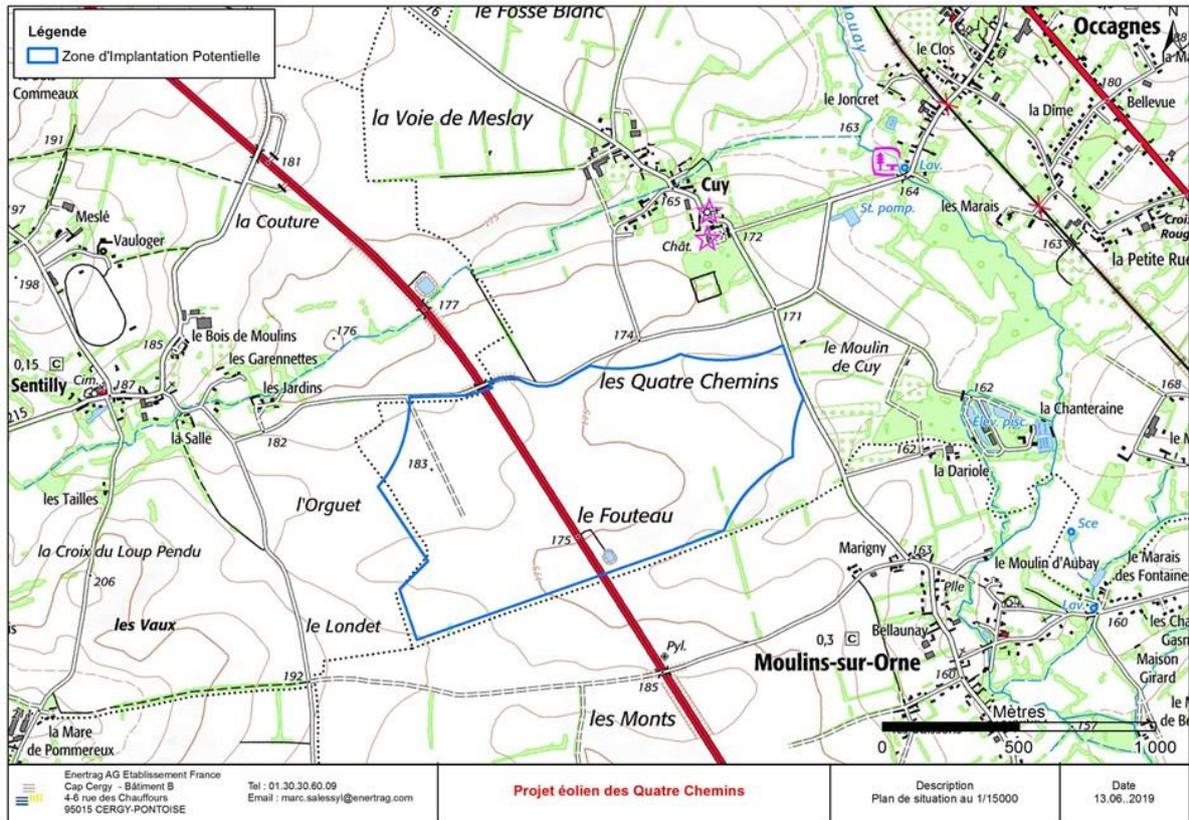
Territoire



Qu'est-ce qui fait que nous sommes là ?







Quel est le calendrier du projet ?

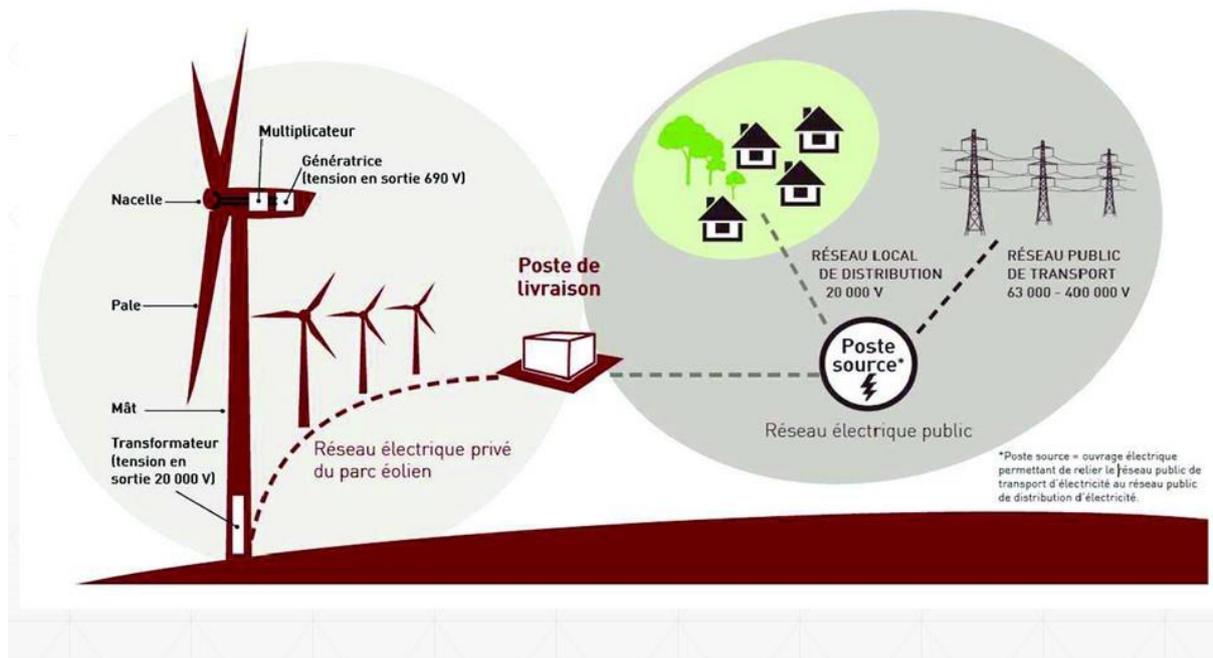


Calendrier d'un projet de parc éolien



Comment fonctionne un parc éolien ?

Fonctionnement d'un parc éolien



Est-ce que l'éolien pose question ?



Des questions ...

Au niveau local

Santé
Niveau sonore
Paysage
Oiseaux
Chauve-souris
Démantèlement

Au niveau des territoires

Attractivité du territoire
Valeur immobilière
Financement de projets
Transition énergétique

Au niveau de la France et ...

Produire de l'électricité
Diminuer le CO2 émis
Limiter le réchauffement climatique

Merci de votre
attention.





Compte rendu

Comité de Pilotage
« Découverte du projet »
Mardi 18 juin 2019

Projet de parc éolien des
Quatre Chemins (61)



Introduction

La société Enertrag travaille à la réalisation d'un projet de parc éolien nommé « Quatre Chemins » sur le territoire d'Occagnes dans le département de l'Orne.

La société Enertrag est attentive à se concerter avec les riverains et les habitants des territoires sur lesquels elle développe des projets. De façon pratique, elle s'attache à mettre en place des démarches de concertation qui permettent de préparer certaines décisions qu'elle a à prendre sur le projet, avec toutes les personnes qui se sentent concernées et ont envie de s'impliquer dans la vie de leur territoire ; celles-ci apportant leur connaissance fine du territoire au projet.

Constitution du Comité de Pilotage

Ainsi, sur ce projet, la société Enertrag a fait le choix de mettre en place un Comité de Pilotage composé d'élus de la commune ainsi que du chargé de mission transition énergétique à la Communauté de Communes. Après que ce Comité se soit réuni 3 fois, la société Enertrag a souhaité l'ouvrir à un plus grand nombre d'acteurs territoriaux, entre 12 et 15 personnes.

C'est pourquoi elle a mandaté la société Résonances CFP pour l'accompagner dans cette démarche. Après être intervenue 2 fois deux jours sur le territoire :

- Le mercredi 27 et le jeudi 28 mars 2019 ;
- Le jeudi 6 juin et le vendredi 7 juin 2019 ;

Et avoir rencontré un peu plus de 25 personnes, le comité de pilotage est constitué des personnes suivantes :

- ALLAIS Sébastien – Exploitant agricole et habitant d'Occagnes ;
- BARBIER Philippe – Trésorier de l'association Sauvegarde de l'église de Cui ;
- BESNIER Patrick – Habitant de Sentilly ;
- BIJAULT Joel – 1^{er} adjoint à la mairie d'Occagnes et habitant d'Occagnes ;
- BOURDELAS Karine – Maire de la commune d'Occagnes et habitante d'Occagnes ;
- BOUVET Didier – Chargé de mission à la transition énergétique à l'intercommunalité d'Argentan ;
- CORBIN Mickael – Eleveur de chevaux et habitant du bourg d'Occagnes ;
- DEFARGE Didier – Habitant du hameau de Cui - Occagnes et riverain du projet ;
- FIEGE Françoise – Conseillère municipale et habitante du bourg de Cui ;
- GENISSEL André – Habitant du bourg d'Occagnes / Nouveaux lotissements, nouvellement arrivé à Occagnes ;
- LEBAS Thierry – Habitant de Sentilly et riverain du projet ;
- NAVET Sébastien – Habitant du bourg d'Occagnes ;
- PELTIER Jean – Président de l'association de chasse et habitant du hameau de Pommainville – Occagnes
- ROGER Michel - Conseiller municipal et habitant du bourg de Cui.

Le Comité de Pilotage « Découverte du projet »

Le premier comité de pilotage « *Découverte du projet* » s'est déroulé le mardi 18 juin 2019 à 19h00 dans la salle municipale de la commune d'Occagnes.

Les membres du comité de pilotage ont été avertis par voie téléphonique deux semaines avant la date de réunion puis par un courrier adressé par mail une semaine avant son déroulement.

Etaient excusés :

- Philippe BARBIER,
- Mickael CORBIN,
- Didier DEFARGE,
- Thierry LEBAS,
- Jean PELTIER.

Le porteur de projet, la société Enertrag, a également participé à la réunion. Il était représenté par :

- Fabienne LEYMARIE - *Responsable Dialogue Territorial / Concertation,*
- Marc SALESSY – *Responsable du projet éolien des Quatre Chemins.*

La réunion a duré 2h00 environ et a été animée par Dominique Druge et Delphine Claux de la société Résonances CFP

Le déroulement du comité de pilotage

Le comité de pilotage se déroule en trois temps :

- ① Présentation du comité de pilotage,
- ② Echanges entre les participants, le porteur de projets et les animateurs,
- ③ Clôture de la réunion.

1. Présentation du comité de pilotage

Dominique DRUGE rappelle le cadre du comité de pilotage :

- Les 3 comités de pilotages qui se sont tenus avec les 4 élus de la commune d'Occagnes et le chargé de mission à la transition énergétique de l'intercommunalité d'Argentan ;
- La volonté de la société Enertrag d'ouvrir ce comité de pilotage en faisant appel à la société Résonances CFP ;
- Les entretiens de territoire que la société Résonances CFP a menés ;
- Le déroulement du comité de pilotage.

Delphine Claux présente le projet en s'appuyant sur une présentation Powerpoint. Il est proposé aux participants d'intervenir quand ils le souhaitent pour poser toutes les questions. Delphine CLAUDX marque un temps d'arrêt à la fin de chaque partie afin de faciliter les échanges.

L'ensemble des questions posées et leurs réponses selon les grandes parties de la présentation Power Point est présenté en annexe de ce compte-rendu.

- La présentation du comité de pilotage :

Tout d'abord chacun des membres du comité de pilotage se présente en indiquant où il habite et à quel titre il fait partie du comité.

La parole est ensuite donnée au porteur de projets. Marc SALESSY et Fabienne LEYMARIE se présentent avant de présenter la société ENERTRAG France.

La société ENERTRAG France est l'établissement français du groupe allemand ENERTRAG AG créé en 1998, qui est l'un des acteurs majeurs du secteur des énergies renouvelables en Europe. Le groupe ENERTRAG AG compte une capacité installée de 1 293 MW, soit 672 éoliennes, dont 186 en France. Il dispose également d'un large éventail de services d'exploitation et de maintenance pour son propre compte et pour le compte de tiers. La société ENERTRAG emploie près de 540 personnes, dont 65 personnes en France (Cergy - 95), et rayonne sur une grande partie du territoire national.

2. Les échanges

Les échanges se font dans le calme, dans une ambiance constructive et chaleureuse. Les participants posent leurs questions au fur et à mesure du déroulé de la présentation – certains prenant la parole plusieurs fois de suite.

Un espace de parole est donné à la fin par Dominique Druge au chargé de mission à la transition énergétique de l'intercommunalité Argentan Intercom - Didier BOUVET. Il brosse le contexte énergétique du territoire.

L'intercommunalité a réalisé une étude énergétique. L'état des lieux du territoire qui est réalisé avec les données de 2014 indique que la consommation en électricité, gaz et pétrole est de 200 GWh/an sur le nouveau périmètre. Cela coûte 100 millions d'euro à l'intercommunalité par an. Le constat est également que cet argent sort du territoire alors qu'il pourrait y rester.

Argentan Intercom a donc mené une réflexion en se disant que :

- Il est possible de baisser la consommation d'énergie sur le territoire ;
- Les acteurs de ce territoire peuvent maintenir sur le territoire intercommunal une part de ces 100 millions d'euro.

Didier BOUVET prend pour exemple la société « Les poulets de Loué » qui a acheté un parc éolien sur le territoire de Beaumont-sur-Sarthe. Il explique que les acteurs de ce territoire peuvent participer au capital d'un parc éolien, soit participer à son financement.

L'objectif de l'intercommunalité est de produire plus qu'elle ne consomme à l'horizon 2048 et d'atteindre un objectif TEPOS (Territoire à Energie POSitive) à l'horizon 2050. Aujourd'hui Argentan Intercom dispose de 2 parcs éoliens (Vents de Rane et Ballendaux), correspondant à 16 éoliennes d'une puissance totale de 35,3 MW. Cela représente 35% de la production électrique. A ces deux parcs viennent s'ajouter 2 parcs non encore construits : celui des Hauts Vaudois (communes de Sentilly et Montgaroult), composé de 11 éoliennes, et celui d'Argentan de 2 éoliennes. Une fois ces 13 éoliennes construites, l'éolien représentera 50% de la production électrique.

Ainsi, Argentan Intercom comble les 50% restant par l'accueil de nouveaux parcs éoliens – le nombre envisagé est de 2. Didier BOUVET rappelle que l'intercommunalité souhaite de l'éolien raisonnée et raisonnable sur son territoire.

La date du prochain comité de pilotage est définie de manière conjointe avec les participants. Les thèmes abordés sont également échangés : une présentation des résultats de la campagne acoustique sera réalisée ainsi qu'un travail à partir d'une base cartographique sur les points de vue à réaliser dans le cadre de l'étude paysagère (ces points de vue serviront de base pour la réalisation des photomontages).

3. Clôture de la réunion.

A la fin de réunion, la parole est donnée à chaque participant qui à tour de rôle, s'exprime brièvement sur son ressenti de la soirée de concertation. Globalement, ils font part de leur satisfaction :

- « *J'apprécie cette démarche de nous rencontrer, de nous laisser nous exprimer, c'est plutôt positif.* » ;
- « *Il y a beaucoup de chose que nous connaissons. C'est bien de concerter avec tout le monde* » ;
- « *C'est positif. Il faut sortir du nucléaire. Je suis pro-éolien* » ;
- « *Ce temps d'échange était intéressant – oser poser les questions – volonté de rentrer dans une démarche TEPOS* »
- « *Je suis content d'apprendre certaines choses. Je suis pro-éolien. Je vais pouvoir voir le cheminement de la construction du projet et du parc. Je suis content.* » ;
- « *Je suis partagé : ni pour ni contre. Je trouve la rencontre intéressante* » ;
- « *J'ai trouvé cette réunion intéressante. Je connais déjà le parc éolien de Sentilly. J'ai peur de l'effet d'encercllement de la commune. Je ne veux pas être entouré par un mur. Je suis pour mais je suis vigilant pour la commune* » ;
- « *Je suis partagé sur l'éolien. Je trouve le principe de la réunion top !* »
- « *C'est une première. Je trouve ça bien, parfait. Cela permet de déminer le sujet de l'éolien. Cela apporte des réponses à tout le monde* » ;
- « *J'ai trouvé cela très intéressant. Pour que le projet murisse, cela doit passer par de la communication. Plus on partage sur le sujet plus cela va murir.* »

La réunion se clôture en rappelant que :

- Le prochain comité de pilotage réalisera un point sur les résultats de la campagne de mesure acoustique et la société Enertrag échangera avec les participants sur la localisation des points de vue pour la réalisation des photomontages ;
- La présente réunion fera l'objet d'un compte-rendu qui sera transmis sous 1 mois à tous les membres du comité de pilotage,
- La prochaine réunion de ce comité de pilotage aura lieu le **25 septembre 2019 à 18h30 dans la salle de conseil municipal d'Occagnes.**

Les participants sont ensuite invités à un moment de convivialité et à prolonger autour d'un verre les échanges entre eux ou directement avec les porteurs de projet.



ANNEXE I – Questions posées lors du comité de pilotage

Les questions sont présentées durant la réunion par grande partie et sont retranscrites dans ce compte-rendu.

Qu'est ce qui fait que nous sommes là ?

- **Est-ce que la distance de 150 m est de part et d'autre de l'autoroute ? Ou est-ce la distance totale ?**

La servitude de 150 m est de chaque côté de l'autoroute – soit 300 m au total. Cette servitude est une sécurité en cas d'effondrement de la machine.

- **Qui sont les propriétaires terriens concernés ?**

Pour que le projet se fasse, il faut un accord des propriétaires terriens et des exploitants agricoles. Aujourd'hui la société Enertrag a des accords signés qui permettent la réalisation du projet. Ses noms ne seront pas communiqués afin de respecter le droit privé.

- **Y-a-t-il un seul projet de parc éolien à Occagnes ?**

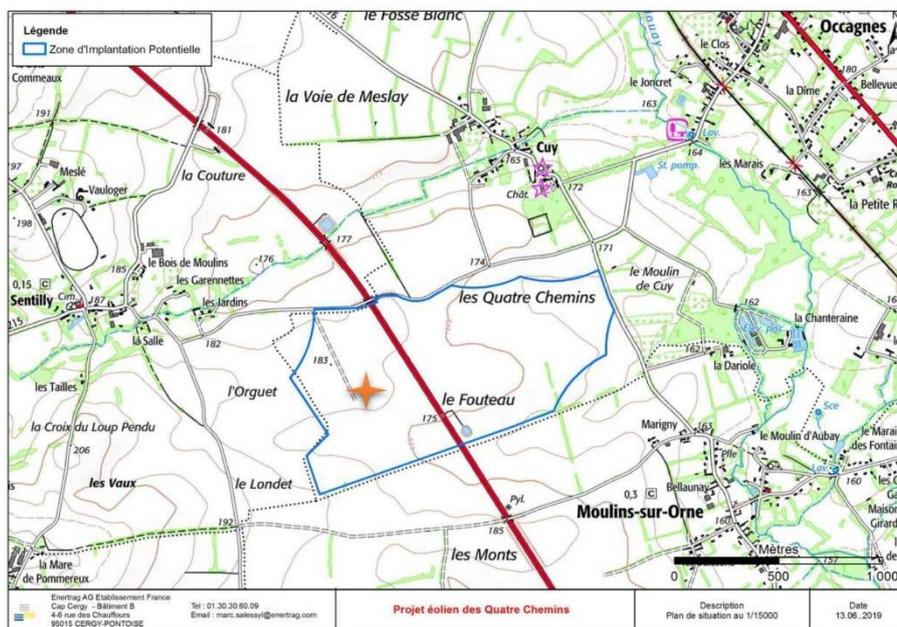
En l'état de nos connaissances, un seul projet éolien est développé sur le territoire d'Occagnes. Il s'agit de celui porté par la société Enertrag – objet de la présente concertation.

Deux projets éoliens sont actuellement en cours de développement à proximité du territoire d'Occagnes :

- Un premier projet aujourd'hui autorisé mais non construit de 11 machines de 90 m en bout de pale, réparties de la manière suivante : 4 sur le territoire de Sentilly et 7 sur le territoire de Montgaroult. L'exploitant du parc est la société Théolia ;
- Un deuxième projet développé plus sur le territoire de Moulins-sur-Orne. Le dossier de demande d'autorisation a été déposé aux services de l'Etat.

- **Où est le mât de mesure ?**

Marc SALESSY se lève et présente à l'écran la localisation du mat de mesure – présenté ci-dessous sur la carte.



Carte 1 : Localisation du mât de mesure de vent – Légende : Etoile orange / Mât de mesure (source : Enertrag, Juin 2019)

▪ **A-t-on une idée du nombre d'éoliennes ?**

Potentiellement, compte-tenu de la surface offerte par la zone d'implantation des éoliennes, il est possible de mettre entre 4 et 7 éoliennes. Ce nombre sera défini à partir des premiers retours de bureaux d'études travaillant sur le paysage, l'acoustique et l'écologie, mais aussi à partir des éléments apportés par le comité de pilotage.

▪ **Est-ce que le propriétaire loue son terrain ?**

Le propriétaire qui souhaite accueillir une éolienne signe tout d'abord une promesse de bail emphytéotique qui permet au propriétaire de l'éolienne – la société Enertrag – de construire un bien sur un terrain qui ne lui appartient pas. C'est en effet une sorte de location.

Lorsque le parc sera autorisé, cette promesse sera actée en bail emphytéotique chez un Notaire du territoire, pour une durée au minimum de 20 ans et de 40 ans au plus.

▪ **Pouvez-vous être plus clair sur les montants ? Que vont recevoir les propriétaires ? La commune ? L'intercommunalité ?**

Comme toute industrie, un parc éolien est assujéti à des impôts que sont :

- L'IFER (*Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux*) ;
- La CFE (*Cotisation Foncière des Entreprises*) ;
- La CVAE (*Cotisation sur la Valeur Ajoutée*) ;
- La taxe foncière.

L'IFER représente la plus grande part de cette fiscalité. Jusqu'à fin 2018, certaines communes d'implantation n'avaient pas la garantie de recevoir une part de cette imposition dont le montant s'élevait à 7470€/MW en 2018, car le régime fiscal de l'EPCI ne le permettait pas.

Suite aux mesures d'intéressement des communes accueillant des éoliennes proposées par Sébastien Lecornu en 2018, la loi de finance pour 2019 est venue modifier le code général des impôts pour garantir que les communes où sont implantées les éoliennes perçoivent 20% minimum de l'IFER quel que soit le régime fiscal applicable à l'EPCI.

Au 1^{er} janvier 2019, le montant de l'IFER a été fixé à 7570€/MW. Les communes accueillant des éoliennes depuis janvier 2019 perçoivent donc 20% de ce montant, soit 1514€/MW.

Pour les propriétaires, il s'agit de contrat sous-seing privé. Résonances CFP partage sa connaissance sur le sujet en expliquant que le montant varie selon les sociétés entre 2 000 € et 3 000 € par MW et par an à partager entre le propriétaire et l'exploitant agricole.

▪ Quelles sont les décisions qui ont été validées par la commune ?

Une décision a été validée par la commune : celle d'autoriser la société Enertrag à réaliser toutes les études nécessaires à la réalisation d'un parc éolien sur le territoire. Cela a pris la forme d'une délibération du conseil municipal.

▪ Y-a-t-il des élus concernés par le projet ?

Il y a des élus concernés par le projet. Lorsque ce sujet est abordé en réunion de conseil municipal, l'élu concerné sort de la salle et ne prend pas part au vote. Ainsi, cela permet de limiter le risque de prise illégale d'intérêt.

Remarque : La prise illégale d'intérêts est le fait pour un élu d'utiliser ses fonctions au sein d'un organe, d'une collectivité publique, pour en tirer un avantage personnel. Lorsqu'elle est prouvée, la prise illégale d'intérêts peut donner lieu à de très lourdes sanctions.

Quel est le calendrier du projet ?

▪ Quand va se dérouler la réunion relative à l'implantation ?

Un participant exprime qu'il est soucieux de protéger à la fois le château et l'église de Cuy. Pour cela il souhaite avoir des photomontages. Il lui est répondu que pour avoir des photomontages, il faut que le projet soit défini – c'est-à-dire que la position des éoliennes soit connue – l'implantation.

Pour connaître l'implantation, il faut avoir un retour des premières photographies de terrain - appelé état initial - qui mettent en évidence les endroits sensibles que ce soit en terme paysager, acoustique ou écologique. Aujourd'hui, l'écriture des états initiaux est en cours et le porteur de projets est en attente de ce retour.

Le travail sur l'implantation des éoliennes par le comité de pilotage interviendra dans un troisième temps, courant du premier trimestre 2020.

▪ **A quel moment les habitants vont-ils être informés de l'implantation ?**

Les habitants vont être informés lorsque le projet sera défini – soit pas avant l'échange avec le comité de pilotage sur ce sujet.

▪ **Quelle est la hauteur du mât de mesure ?**

Marc SALESSY explique que le mât de mesure a une hauteur de 80 m et précise que les éoliennes feront 130 m de haut – bout de pale.

▪ **Quels sont vos démarches en terme paysager ? patrimoine ?**

Une éolienne est un objet qui a pour rôle de capter du vent ; de ce fait, une éolienne se déploie dans la hauteur. Notons que la recherche a permis des progrès techniques réels ces dernières années et que les fabricants proposent aujourd'hui des machines plus hautes que par le passé : de 150 mètres bout de pale il y a 2 à 3 ans, elles sont passées à 200 mètres bout de pale, voire plus à l'étranger.

Par conséquent, de par sa fonction et sa conception, une éolienne est, un objet qui se voit dans le paysage.

Et chacun perçoit cet objet différemment en fonction de la perception, subjective, qu'il en a et qui lui est propre. Ainsi, pour les uns, les éoliennes sont une nuisance pour le paysage et pour les autres, elles font partie du paysage. Pour certains, elles sont « moches », pour d'autres, elles sont « symbole de modernité »...

Conscients de cela, tant les services instructeurs de l'Etat que les porteurs de projets sont attentifs à mener les études nécessaires pour arriver à la "meilleure" implantation en termes paysagers, c'est-à-dire celle qui limite l'impact visuel notamment, au maximum.

Ce travail, important et minutieux, se base notamment sur l'étude paysagère réalisée pendant la phase d'étude du projet. Il s'agit :

- D'étudier comment sera vu et perçu le parc éolien à partir de tous les points remarquables à l'intérieur d'une zone d'environ 20 km autour du parc : depuis les hameaux et les bourgs riverains et environnants, depuis les axes de circulation, les chemins touristiques mais également depuis les monuments et les lieux remarquables...
- De réaliser des simulations visuelles intégrant de 40 à 50 photomontages, à la fois pour affiner le positionnement des machines et percevoir leur impact sur le paysage ;
- De regarder les impacts avec les projets éoliens environnants ;
- D'observer comment sont disposées les éoliennes par rapport au bourg afin de définir s'il y a un encerclement de ce dernier ou pas.

L'étude paysagère initiale s'appuie sur des documents référencés par les Services de l'Etat comme l'Atlas des Paysages. Par ailleurs, tout un travail de terrain est réalisé à travers les perceptions depuis les grands axes de transport, les bourgs environnants, le patrimoine historique et touristique afin de mieux appréhender le territoire (au sens large) dans lequel s'inscrit le projet.

Pour terminer, il est important de ne pas perdre de vue que :

- Le paysage est très souvent l'enjeu le plus difficile à traiter sur un projet de parc éolien, notamment car il fait appel à la perception et la sensibilité de chacun,
- L'impact d'un parc éolien est réversible : les éoliennes se démantèlent facilement et le paysage redevient ce qu'il était auparavant.



▪ Quelles sont les grandes nuisances ? Les ondes ... ce que l'on ne voit pas

Un infrason est un son dont la fréquence, inférieure à 20 Hz¹, est trop grave pour être entendue par l'oreille humaine. Même si l'oreille humaine n'entend pas les sons en-dessous de 20 Hz, ni d'ailleurs ceux au-dessus de 20.000 Hz, il est néanmoins possible de ressentir les infrasons avec le corps et plus particulièrement avec notre cage thoracique - pulsation, pression.

Les infrasons font partie de notre vie courante, nous y sommes régulièrement exposés : passage d'un train, d'un camion, d'une moto, machine à laver le linge, frigidaire... et beaucoup s'accordent à dire que leur éventuelle nocivité est très réduite. Il est à noter que certains événements naturels produisent eux-aussi des infrasons : tonnerre, vagues de l'océan...

Les éoliennes, comme beaucoup d'équipements industriels, émettent des infrasons qui peuvent, par exemple, résulter du passage des pales devant le mat.

Les infrasons sont devenus un sujet de controverse important concernant l'énergie éolienne, chacun avançant des études "démontrant" ou pas leur nocivité sur la santé humaine.

En France, deux études sont sorties récemment sur le sujet des infrasons :

- ① L'une de l'**Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail – ANSSET** –,

Cette étude parue en mars 2017, apporte la précision suivante :

« En raison de la faiblesse des bases scientifiques, la « maladie vibro-acoustique² » ne permet pas d'expliquer les symptômes rapportés – problèmes de sommeil, maux de tête, étourdissements, anxiété, acouphènes³... »

Toujours dans le même rapport :

« Le syndrome éolien, ou WTS⁴, désigne un regroupement de symptômes non spécifiques. Il ne constitue pas une tentative d'explication – mécanisme d'action – ou un élément de preuve de causalité ».

- ② L'autre de l'**Académie Nationale de Médecine**.

Cette étude parue le 9 mai 2017 rapporte :

« Le rôle des infrasons, souvent incriminés, peut être raisonnablement mis hors de cause à la lumière des données physiques, expérimentales, et psychologiques mentionnés plus haut sauf peut-être dans la survenue de certaines manifestations vestibulaires, toutefois très mineures en fréquence par rapport aux autres symptômes⁵ ».

¹ Unité de mesure de la fréquence.

² Ou VAD en anglais, Vibro-Acoustic Disease.

³ Rapport ANSES, mars 2017.

⁴ WTS : en anglais Wind Turbine Syndrom ou Syndrome Eolien en français.

⁵ Rapport Académie Nationale de Médecine, mai 2017.

Comment fonctionne un parc éolien ?

▪ Qui fait la redistribution du courant ? uniquement Enedis ? pas Engie ?

Le réseau de transport électrique est assuré soit par le RTE (Réseau de Transport Electrique) soit par ENEDIS (anciennement ERDF - Électricité Réseau Distribution France) selon la puissance du parc éolien installé.

L'électricité est difficilement stockable. Elle est produite, transportée et distribuée au moment de la demande : elle circule instantanément depuis le lieu où elle est fabriquée jusqu'à l'endroit où elle est consommée, empruntant un réseau de lignes aériennes et souterraines que l'on peut comparer au réseau routier, avec ses autoroutes (lignes très haute tension), ses voies nationales (lignes haute tension), ses voies secondaires (lignes moyenne et basse tension), et ses échangeurs (postes de transformation).

Jusqu'à présent, la majorité des moyens de production sont centralisés (nucléaire, thermique classique et hydraulique) et éloignés des centres de consommation. L'électricité produite transite sur les réseaux de très haute tension (400 000 et 225 000 V), afin d'être transportée sur de grandes distances.

- Le réseau de grand transport et d'interconnexion conduit l'électricité à l'échelle nationale, voire européenne. Il permet les échanges avec les pays voisins. Grâce à ce réseau, les centres de production sont mutualisés à l'échelle européenne et peuvent donc se secourir mutuellement en cas de problème.
- Le réseau de transport haute tension est à proximité des zones d'utilisation, il assure la répartition de l'énergie à l'échelle régionale ou départementale. Les postes de transformation assurent la répartition de l'énergie entre les réseaux de niveau de tension différents.
- Le réseau de distribution assure la livraison de l'énergie à la majorité de la clientèle en moyenne tension (20 et 15 kV) à partir de postes sources, pour les villes, agglomérations, grandes surfaces, usines, etc., puis en basse tension (380 et 220 V) à partir de transformateurs dispersés au plus près des consommateurs : particuliers, commerçants, exploitants agricoles, artisans, etc.

Les ouvrages composant les différents réseaux (lignes, postes de transformation) ont des capacités limitées de transit de l'énergie électrique. La présence d'une ligne proche de la localisation géographique d'un projet ne préjuge en rien de la capacité à accepter un transit supplémentaire, qu'il s'agisse de production ou de consommation.

▪ Il y a ceux qui produisent, ceux qui transportent et ceux qui distribuent ?

Il y a effectivement des producteurs d'électricité dont le mode de production varie selon les opérateurs : nucléaire, thermique, renouvelable ...

Dans le cadre d'un parc éolien, la production électrique est collectée et arrive à un poste de livraison qui marque l'interface entre le domaine privé, celui de la société Enertrag et le réseau électrique publique – RTE. Cette électricité collectée est ensuite acheminée par des câbles 20 000 V au poste source qui distribue ensuite l'électricité sur le réseau. Dans le cadre du projet des Quatre Chemins, il s'agira soit du poste source de Thiot, soit de celui d'Argentan.

L'ensemble des coûts du raccordement du parc au réseau électrique est pris intégralement en charge par la société Enertrag. Pour cela la société Enertrag fera une demande de raccordement auprès du gestionnaire du réseau (RTE) après avoir déposé le dossier de demande d'autorisation. Des propositions de raccordement associées aux coûts de réalisation

seront réalisées par RTE. Ce n'est qu'à l'obtention de l'arrêté préfectoral qu'un choix de proposition de raccordement sera acté.

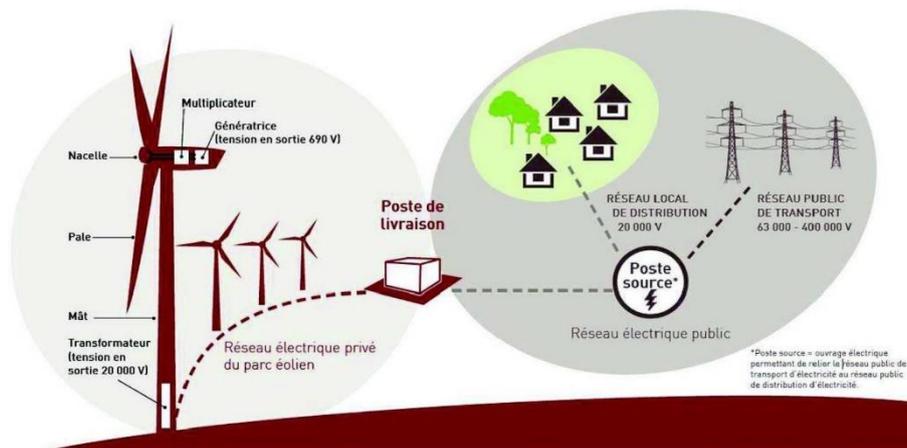


Figure 1 : Illustration de la distribution de l'électricité (source : Enertrag, 2018)

Il y a ceux qui transportent : uniquement ENEDIS ou RTE puis les fournisseurs comme EDF EN, Direct Energies ... qui utilisent le réseau existant pour apporter l'électricité à leur client.

▪ **En termes de fondation, cela représente quoi ? Quelles sont les répercussions possibles sur la nappe phréatiques ?**

La fondation d'une machine de 150 m de haut en bout de pale, est de forme circulaire et mesure entre 20 et 27 m de large à sa base (selon la nature du terrain) et se resserre jusqu'à atteindre 10 m de diamètre au niveau de la virole, qui représente le point d'accroche du mât de l'éolienne sur la fondation. La base des fondations est située à 3 m de profondeur environ – sur un sol classique.

Le volume de béton mis en place pour la réalisation de la fondation est en moyenne 650 m³ ce qui représente environ 1 200 tonnes. Afin d'éviter toute réaction entre le béton et le sol environnant une peinture étanche vient recouvrir l'ensemble de la fondation.

En phase chantier, un certain nombre de précautions sont prises vis-à-vis des nappes phréatiques (présence de kit anti-pollution dans les engins, absence de rabattage de la nappe phréatique) et de la faune et la flore (présence d'un écologue en phase de chantier, identification de la flore patrimoniale par un balisage sur le terrain, absence de phase de chantier pendant la période de nidification ...).

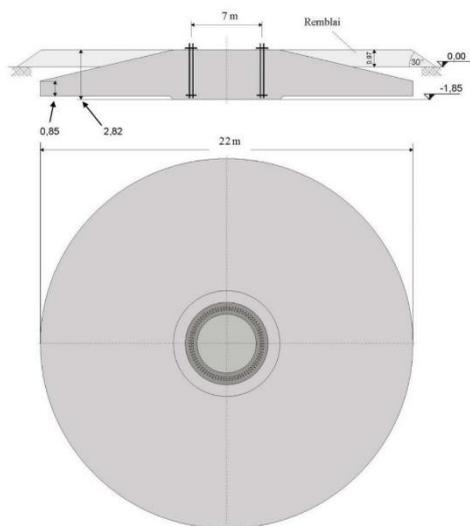


Figure 2 : Différentes vues sur les fondations – éolienne de 150 m de haut – bout de pale (source : NORDEX)

- **Est-ce que la fondation est démantelée ? Qu'elle est le budget provisionné pour son démantèlement ? Où est déposée la somme provisionnée ? Est-ce à la intercommunalité ?**

Un décret publié en août 2011⁶ est venu préciser les modalités de démantèlement et de remise en état d'un site éolien :

- Il fixe les garanties financières à 50.000 € pour une éolienne,

Cette garantie correspond au coût forfaitaire du démantèlement de la machine, à la remise en état des terrains et à la valorisation ou l'élimination des déchets générés. Cette garantie financière couvre le coût net, c'est-à-dire la différence entre le coût des opérations de démantèlement et la revalorisation de l'éolienne car 90% de l'éolienne est recyclable.

Au plus tard à la mise en service du parc, l'exploitant a obligation de constituer cette garantie au choix sous la forme d'un engagement écrit d'un établissement de crédit, d'une société de financement, d'une entreprise d'assurance ou d'une société de caution mutuelle. Dès la mise en activité de l'installation, l'exploitant transmet au Préfet un document attestant la constitution de cette garantie.

L'exploitant du parc a ensuite l'obligation de réactualiser le montant de cette garantie tous les cinq ans.

⁶ Décret n° 2011-985 du 23 août 2011 pris pour l'application de l'article L. 553-3 du code de l'environnement et l'arrêté du 26 août 2011 relatif à la remise en état et à la constitution des garanties financières pour les éoliennes.

- Il précise les modalités de remise en état d'un site après exploitation.

Cette opération comprend :

- ✓ Le démantèlement des éoliennes et du système de raccordement au réseau électrique dans un rayon de 10 m autour des machines et des postes de livraison ;
- ✓ L'excavation des fondations jusqu'à 2 m de profondeur pour les terrains forestiers, 1 m pour les terrains agricoles et 30 cm pour les terrains rocailleux non agricoles et leur remplacement par des terres comparables aux terres situées à proximité ;
- ✓ Le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès sur 40 cm sauf si le propriétaire du terrain souhaite les maintenir en l'état.

Il est à noter que cette disposition est particulière à l'énergie éolienne et que peu d'autres énergies exigent la mise en place de garanties financières en prévision du démantèlement des installations avant la mise en service du parc.

Aujourd'hui, l'ordre de grandeur du coût du démantèlement d'une machine est estimé à 150 000 € environ – 120 à 150.000 € - par les constructeurs de machines.

Une éolienne se recycle à plus de 90% en poids : l'acier du mât, le béton du socle, les câbles électriques et les pales sont revendus et couvrent, en très grande partie, le coût du démantèlement.

A titre d'exemple, les pales sont faites en fibre de verre et sont valorisables à 100%.

Elles sont :

- Difficilement recyclables,
Certaines applications existent mais cela reste limité : transformation en appui de fenêtre ou autres éléments de construction...

- En revanche, facilement valorisables.

Les matériaux composites possèdent un bon pouvoir calorifique et sont intégralement valorisables en énergie. Après un broyage, les pales sont réduites en plaquettes que les cimenteries rachètent pour en faire du combustible dans leur fours.

Le coût du démantèlement après recyclage, c'est-à-dire après revente des matériaux, est compris selon les parcs et les constructeurs entre 35 000 et 45 000 €.

La garantie de 50 000 € fournie par éolienne apparaît comme suffisante pour en assurer le démantèlement en cas de défaillance de la société exploitante et de celle de sa maison mère.

Le retour d'expérience des parcs démantelés en France, encore peu nombreux, confirme ces chiffres⁷.

⁷ Voir le site de Criel-sur-Mer / Société **Valorem**.

Est-ce que l'éolien pose questions ?

- **Y-a-t-il des cas en France et à l'étranger où un parc éolien a des impacts négatifs sur la santé ? On entend de tout à la télévision. Je parle d'acoustique, d'infrasons, d'effets stroboscopiques, de champ magnétique ...**

Relatif à l'acoustique – le bruit :

Il est aujourd'hui reconnu qu'un bruit peut affecter les personnes qui y sont exposées. Les troubles peuvent être absents, légers, ou plus importants, selon le volume du bruit, la durée d'exposition au bruit, le moment de la journée où a lieu le bruit, la distance au lieu d'origine du bruit, la fréquence du bruit...

Les bruits qui émanent d'une éolienne en fonctionnement ont une origine soit :

- Mécanique, liée aux vibrations dues à la rotation de l'arbre du rotor, ou
- Aérodynamique, induite par le passage du vent sur les pales ou de la pale devant le mât.

Les perturbations sonores ont diminué ces dernières années grâce à la fois, à l'amélioration technique des machines et à une meilleure prise en compte des impacts acoustiques au moment des études du projet. Actuellement, le bruit au pied d'une éolienne est de 55 dB (A)⁸ et lorsqu'on s'éloigne de 500 m de la machine, il diminue à 35 dB (A) ce qui correspond au niveau sonore d'une conversation à voix basse.

Les émissions sonores des parcs éoliens sont régies par l'arrêté du 26 août 2011 relatif aux éoliennes soumises à autorisation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement – ICPE. Ces dispositions reprennent pour l'essentiel celles qui prévalent dans la réglementation sur les bruits du voisinage⁹, définies dans le code de la santé publique¹⁰. Cette réglementation est considérée par l'Agence Française de Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail – AFSSET – comme « l'une des plus protectrices pour les riverains¹¹ ».

Cette réglementation impose des limites : « Le bruit à l'extérieur du parc, dans les zones à émergence réglementée, dont les habitations, doit être inférieur à 35 dB (A). Pour un bruit ambiant supérieur à 35 dB (A) à l'extérieur des habitations, l'émergence¹² du bruit doit être inférieure aux valeurs suivantes :

- 5 dB (A) pour la période de jour (7h - 22h),
- 3 dB (A) pour la période de nuit (22h - 7h).

⁸ dB (A) : décibel pondéré selon la courbe de pondération 'A'. Cette courbe attribue un poids relatif en fonction de la fréquence. La courbe de pondération 'A' a été établie pour des niveaux sonores de l'ordre de 60 dB.

⁹ Décret n°2006-1099 du 31 août 2006 et son arrêté d'application du 5 décembre 2006.

¹⁰ Articles R.1334-32 à R.1334-35 du Code de la santé publique.

¹¹ Avis de l'AFSSET - mars 2008 - Impacts sanitaires du bruit généré par les éoliennes.

¹² L'émergence est une modification temporelle du niveau ambiant induite par l'apparition ou la disparition d'un bruit particulier. » AFNOR NF S 31 010 bruit de voisinage. En d'autres termes, l'émergence peut être comprise comme le bruit relatif supplémentaire autorisé par rapport au bruit ambiant.



Figure 3 : Illustration des niveaux émergences admissibles (source : Sixence Environnement, 2018)

L'acoustique du parc éolien fait l'objet d'une étude à part entière qui fait partie intégrante du dossier d'autorisation remis aux services de l'Etat. Cette étude, menée la plupart du temps par un bureau d'études spécialisé et indépendant du porteur de projet, suit un protocole précis et rigoureux :

- Des sonomètres sont installés dans des points remarquables – le plus souvent les habitations les plus proches – autour de la zone d'accueil du projet pour une période d'au moins 10 jours, Ils enregistrent en continu le niveau sonore du site et permettent de dresser la cartographie acoustique du lieu.
- Simulation en laboratoire de l'impact acoustique du projet dans l'environnement sonore enregistré.
L'empreinte sonore du parc est ajoutée à la cartographie acoustique du lieu. Sont ainsi pris en compte tous les parcs et projets éoliens construits, autorisés ou en instruction (ayant obtenu l'avis de la MRAE – Mission Régionale de l'Autorité Environnementale) ainsi que les projets d'aménagement du territoire (lignes grande vitesse, autoroutes, ICPE – Installation Classée pour la Protection de l'Environnement).

Le travail de simulation permet de constater si les seuils réglementaires seront dépassés ou pas lorsque le parc sera en fonctionnement. Si tel est le cas, plusieurs réponses techniques existent :

- Modification de l'implantation du parc,
- Installation de serrassions sur les pales.

Des sortes de « peignes » inspirés des rapaces nocturnes, sont montés sur les pales. Ils réduisent le niveau sonore de la machine.

- Mise en place d'un plan de bridage,

Un tel plan consiste à limiter la vitesse de rotation des pales sous certaines conditions de vent (vitesse, direction...), voire, dans les cas extrêmes, à arrêter de la machine.

Un suivi acoustique est réalisé dans les 6 à 12 mois qui suivent la mise en service du parc. Ce suivi permet de s'assurer que les machines installées respectent bien les seuils réglementaires et que le parc est conforme avec l'étude menée dans le dossier d'autorisation environnementale.

Si tel n'est pas le cas, les Services de l'Etat, la DREAL par l'intermédiaire de l'Inspecteur des Installations Classées, mettent en demeure la société qui exploite le parc de se mettre en conformité. Si elle ne le fait pas, le parc éolien peut être arrêté.

Relatif l'effet stroboscopique :

Sous certaines conditions d'éclairement – soleil bas sur l'horizon et derrière l'éolienne – le passage des pales devant le soleil peut créer un effet stroboscopique auquel certaines personnes sont sensibles et qui pourrait être à l'origine de crises d'épilepsie.

Ce risque de crise d'épilepsie due aux passages répétés des pales devant le soleil paraît très limité :

- Une réaction du corps humain ne peut apparaître que si la vitesse de clignotement est supérieure à 2,5 Hertz ce qui, pour une éolienne à 3 pales, signifierait une vitesse de rotation de 50 tours par minute soit 150 ombres portées par minute,
- Actuellement les éoliennes tournent à des vitesses allant de 3 à 16 tours par minutes – vitesse de rotation du rotor et non des pales –, ce qui fait que les pales peuvent au maximum induire 48 ombres portées par minute, donc bien en dessous de ces fréquences limites.

Avec l'augmentation de la taille des éoliennes, la vitesse de rotation a tendance à diminuer, ce qui limite d'autant plus un éventuel effet stroboscopique.

Concernant ce sujet, l'arrêté du 26 Août 2011 relatif aux installations soumises à autorisation au titre des ICPE prévoit des dispositions pour encadrer les effets stroboscopiques pour des éoliennes implantées à moins de 250 mètres d'un bâtiment à usage de bureaux uniquement.

Relatif au champ magnétique :

L'arrêté du 26 Août 2011 relatif aux installations soumises à autorisation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) précise qu'un parc éolien doit être implanté de telle façon que les habitations ne soient pas exposées à un champ magnétique supérieur à 100 μ T à 50-60 Hz.

Les champs électromagnétiques (CEM) à proximité des éoliennes peuvent provenir des lignes de raccordement au réseau, des générateurs des éoliennes, des transformateurs électriques et des câbles de réseau souterrains. Les valeurs des champs électriques diminuent très rapidement dès que l'on s'éloigne de la source émettrice. Les éoliennes ne sont pas considérées comme une source importante d'exposition aux champs électromagnétiques étant donné les faibles niveaux d'émission autour des parcs éoliens.

Les études épidémiologiques concluent à une absence de risque sanitaire attribuable à l'exposition aux CEM lié à un parc éolien.

Remarque : les infrasons ont fait l'objet d'une réponse précédemment.

▪ **Les travaux sont-ils pris en charge par la société Enertrag ?**

L'ensemble des travaux sont pris en charge par la société Enertrag. La commune, l'intercommunalité, les propriétaires fonciers et les exploitants agricoles n'ont pas à payer quoi que ce soit.

Ces travaux comprennent notamment :

- Les travaux de terrassement – réalisation des chemins d'accès, des aires de maintenance, creusement des fondations ... ;
- La réalisation des fondations en béton ;

- Le raccordement électrique - passage des câbles entre les éoliennes jusqu'au poste de livraison puis au poste source ;
- Le montage des éoliennes et du poste de livraison.

▪ Où sera raccordé le parc ?

Le parc éolien sera raccordé à priori sur le poste source de Thiot. Sinon celui d'Argentan.

Il est difficile aujourd'hui de confirmer que ce sera sur l'un ou l'autre de ces postes. Il faut attendre d'obtenir les autorisations. Après avoir réalisé un document nommé PTF (Proposition Technique et Financière), RTE indique le poste de raccordement sur lequel il est possible de raccorder le parc, ainsi que le coût du raccordement. Aucune indication n'est donnée avant par eux – au stade ante-autorisation.

▪ Avez-vous déjà pratiqué le démantèlement d'un parc éolien ?

Marc SALESSY répond que non – les premiers parcs éoliens démantelés sont ceux qui ont été construits au début des années 2000. Par contre en France, des parcs éoliens ont déjà fait l'objet de démantèlement comme le parc éolien de Criel-sur-Mer.

▪ Pourquoi ne pas réutiliser les sites déjà existants plutôt que les démanteler ?

Certains sites ne correspondent plus aux critères techniques de ceux d'aujourd'hui – comme par exemple la distance aux habitations. En France, au tout début de l'éolien, des éoliennes ont été implantées à 400 m de premières habitations.

Pour d'autres sites, ce sont des critères économiques – la technologie des éoliennes a fortement évolué notamment en termes de puissance et de hauteur de machine. Certains sites ne permettent pas d'accueillir des éoliennes plus hautes – faute d'espace par exemple.

▪ Qu'est-ce que le repowering ? Est-ce que cela consiste à changer le moteur ?

Le repowering consiste à renouveler l'ensemble d'un parc éolien sans en changer ses caractéristiques : nombre de machine, hauteur, etc... Dans le cas contraire, il s'agit de modifications majeures et l'exploitant du parc éolien doit réaliser un nouveau dossier de demande d'autorisation qui devra faire l'objet d'un arrêté d'autorisation. Dans ce cadre-là, les habitants sont à nouveau consultés lors de l'enquête publique notamment.

Le repowering d'un parc éolien consiste à renouveler les éoliennes depuis sa fondation jusqu'à la machine complète.

▪ Y-a-t-il des cas où les mats se sont fissurés ?

A notre connaissance, aucun mat d'éolienne ne s'est fissuré spontanément. Récemment liée à une défaillance à la fois technique et humaine, une pale est venue taper le mât engendrant sa fissuration puis l'effondrement de la machine.

C'est pourquoi, chaque projet éolien fait l'objet d'une étude de danger qui regarde les risques qui peuvent être encourus par la population riveraine. Au-delà de 500 m, un parc éolien est considéré comme sans danger par les Services de l'Etat.

▪ Comment se passe la surveillance des éoliennes ?

Tout d'abord, les éoliennes sont contrôlées à distance par un système dit « SCADA ». C'est pourquoi les parcs éoliens doivent être reliés à la fibre. Sur un tableau de bord – un peu comme

une voiture – s'affichent les pressions, les températures, la vitesse de rotation ... L'exploitant du parc peut ainsi arrêter à distance le parc éolien ou juste une éolienne.

Au-delà de ça, une maintenance est réalisée sur l'ensemble du parc éolien. Elle est de deux types :

- **CORRECTIVE** : Intervention sur la machine lors de la détection d'une panne afin de la remettre en service rapidement ;
- **PREVENTIVE** : Elle contribue à améliorer la fiabilité des équipements (sécurité des tiers et des biens) et la qualité de la production. Cette maintenance préventive se traduit par la définition de plans d'actions et d'interventions sur l'équipement, par le remplacement de certaines pièces en voie de dégradation afin d'en limiter l'usure, par le graissage ou le nettoyage régulier de certains ensembles.

▪ Les techniciens sont-ils Enertrag ?

Pour le premier niveau d'intervention, il s'agit de techniciens de maintenance de la société Enertrag. Pour le deuxième niveau, il s'agit de techniciens provenant du centre de maintenance du fabricant de la machine. Généralement, ces centres de maintenance sont localisés à moins d'une heure du site.

▪ A quoi ça sert de construire des éoliennes puisque nous sommes en cours de construction d'un EPR à Flamanville ?

Aujourd'hui l'Etat français a fait le choix de fermer progressivement ces centrales nucléaires qui sont vieillissantes. Parallèlement, la population française augmente et ses besoins en électricités également même si ces dernières années, la consommation française en électricité s'est stabilisée, plus ou moins.

Parallèlement, l'Etat français souhaite diversifier ces sources de production d'électricité. De plus, il s'est engagé avec la dernière Programmation Pluriannuelle Energétique (PPE) à produire de l'électricité en émettant le moins possible de carbone. L'objectif est de limiter le réchauffement climatique à +2°C au maximum et des objectifs chiffrés ont été donnés. Il s'agit de passer de :

- 14 GW de puissance installée en éolien terrestre à 24,6 GW en 2023 et 35 GW en 2028 ;
- 0 GW de puissance installée éolien off-shore à 2,5 GW en 2023 et 5 GW en 2028 ;
- 7 GW de puissance installée en solaire à 20GW en 2023 et dépasser les 40GW en 2028.

Aujourd'hui, le nouvel EPR est une technologie innovante qui a pris beaucoup de retard sur la date prévisionnelle de mise en route et dont les coûts sont en augmentation constante.

▪ L'Allemagne et les centrales à charbon ? ils ont arrêté les centrales nucléaires

Les allemands ont arrêté leur production d'électricité produite à partir des centrales nucléaires de manière brutale – suite à la catastrophe de Fukushima en 2011. Ils ne s'étaient pas préparés à cela et ont de ce fait mis à nouveau en service leurs centrales à charbon dont la production ne cesse de diminuer.

Depuis l'Allemagne traîne l'image d'une puissance devenue dépendante du charbon, le plus polluant des combustibles. Et pourtant, pour la première fois dans l'histoire allemande, les renouvelables ont produit l'an dernier plus d'électricité que le charbon.



Selon l'institut de recherche Fraunhofer, le CNRS allemand, les énergies renouvelables sont devenues en 2018 les principales sources d'énergie en Allemagne. La production de courant venue du solaire, de l'éolien, de la biomasse et de l'hydraulique a augmenté de 4,3 % pour atteindre 40,4 % du mix électrique en 2018.

Les centrales à charbon, quant à elles, ont généré 38 % du courant, tandis que les sept réacteurs nucléaires encore en service ont produit 13,3 % de l'électricité. C'est en 2022 que les dernières centrales atomiques d'outre-Rhin doivent fermer. Le gaz, combustible fossile moins polluant que le charbon, ne contribue qu'à hauteur de 7,4 % au bouquet électrique.

▪ Pourquoi ne pas concentrer les installations plutôt que de les mettre dans tous les villages ?

Le développement de l'éolien fait l'objet d'une planification de la part des Services de l'Etat via notamment le Schéma Régional de l'Eolien qui définit des zones les plus propices pour accueillir de l'éolien. Ainsi, les zones définies ne présentent pas, à l'échelle régionale, de grande contrainte permettant l'accueil de ces projets.

Parallèlement, tous les territoires français ne permettent pas l'accueil d'un parc éolien car il y a des secteurs géographiques sous contrainte aéronautique ; où l'habitat est dispersé ; où il y a des migrations d'oiseau ; etc...

Les porteurs de projets prennent en compte tous ces paramètres pour développer un projet. Pour certains habitants, en région Haut de France ou Grand Est, les parcs éoliens sont tantôt concentrés, tantôt pas assez.

▪ Pourquoi ne pas opter pour le photovoltaïque ?

Un participant explique que « nous subissons ce projet éolien - le photovoltaïque est une démarche personnelle. »

Le gouvernement souhaite développer le photovoltaïque résidentiel et notamment via son programme « Place au Soleil ». Il incite les particuliers à travers l'autoconsommation (baisse de la facture électrique comprise entre 15 et 25%), mais également les agriculteurs à travers les toitures de hangar à mettre des panneaux photovoltaïques.

Même si les coûts de panneaux photovoltaïques diminuent, cela reste un budget pour le particulier autour de 20 000 €. De plus, certaines toitures ne permettent pas d'accueillir des panneaux photovoltaïques pour des raisons de proximité avec du patrimoine historique, par exemple.

Enfin, les objectifs fixés par la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) 2019-2023 pour permettre une limitation du réchauffement climatique à 2°C, sont notamment de doubler les capacités de production d'électricité renouvelable qui ne se feront pas sans l'éolien. L'équivalent de la puissance nominale de 3 MW pour une éolienne, c'est 4 ha de panneaux photovoltaïques.

C'est le développement de l'ensemble des énergies renouvelables, de façon maîtrisée et raisonnée ainsi que la diminution de notre consommation qui permettra de relever ce défi.

II. COFIL II sur le thème « *Connaissance du territoire* »

II.1. Présentation



Comité de pilotage

Projet du parc éolien d'Occagnes

Salle municipale d'Occagnes
- Mercredi 25 Septembre 2019

Qu'avons-nous
retenu de l'atelier
précédent ?



Bilan de la concertation



Des participants contents du format de la réunion, de la démarche ;



Une réelle implication du groupe pour l'exercice proposé ;



Chacun a sa propre perception de cette énergie ;

Bilan de la concertation



Beaucoup de questions, toutes les grandes thématiques liées à l'éolien ont été adressées, des questions pertinentes et centrées sur le projet.



Un projet qui doit avoir du sens pour le territoire :

- S'inscrire dans la démarche TEPOS de l'intercommunalité ;
- Un éolien raisonné et ouvert au territoire (aux habitants et aux élus).

Niveau sonore / Acoustique

Pourquoi une étude acoustique ?

Adapter le parc éolien pour réduire les potentielles nuisances acoustiques



Les étapes de l'étude acoustique

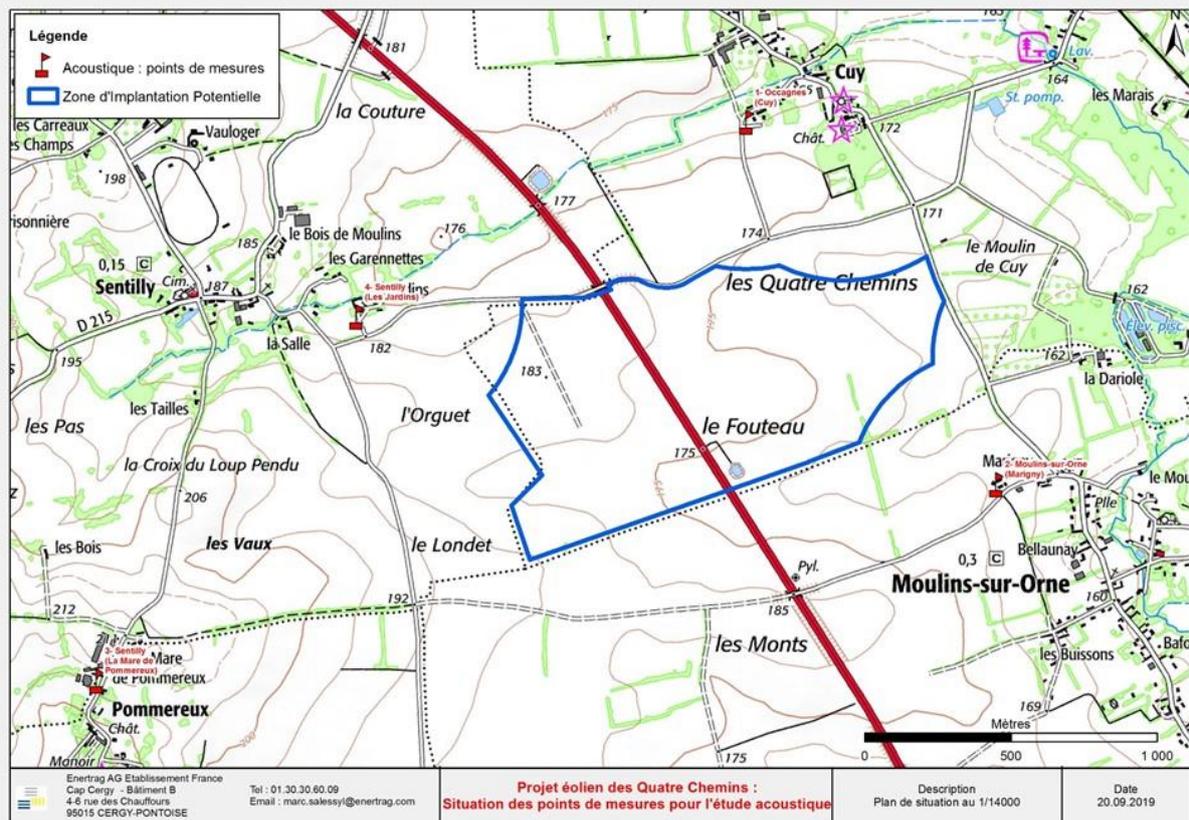


Sonomètre

- Mesures du niveau sonore en continu,
- Durée : 2 semaines environ,
- Selon un protocole très strict : NF S31-114.

Sur le projet :

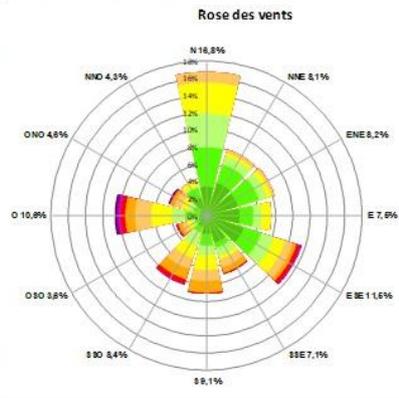
- 4 points de mesures autour du projet,
- Campagne réalisée entre du 15 au 29 avril 2019.



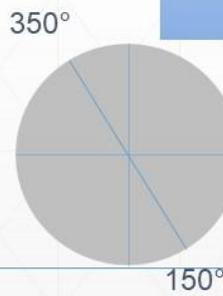
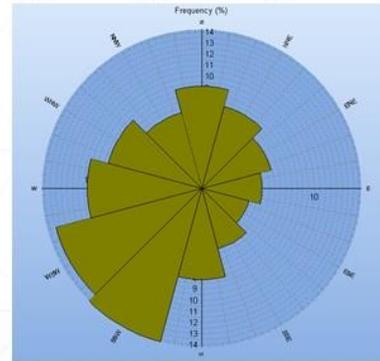
Les données de vent ...

Rose des vents énergétique

- >10,5 m/s - 0,2%
- 10 m/s - 0,4%
- 9 m/s - 0,5%
- 8 m/s - 2,1%
- 7 m/s - 5,8%
- 6 m/s - 9,9%
- 5 m/s - 14,9%
- 4 m/s - 15,1%
- 3 m/s - 19,8%
- <2,5 m/s - 31,2%



Rose des vents directionnelle

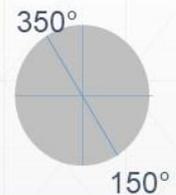


Le bruit de l'environnement

Secteur Sud – Ouest (150°-350°)

Point	Bruit résiduels mesurés - période Diurne (7h-22h) - dB(A)							
	3 m/s	4 m/s	5 m/s	6 m/s	7 m/s	8 m/s	9 m/s	10 m/s
1 - Occagnes lieu dit Cuy	42,5	43,5	44	46	47,5	50,5	51,5	52,5
2 - Moulin sur Orne lieu dit Marigny	39	40,5	42,5	43,5	45,5	47	48	49
3 - Sentilly lieu dit La Mare de Pommereux	37	38	40,5	42	44	45,5	47	48
4 - Sentilly lieu dit Les Jardins	39,5	39,5	41	42,5	44,5	47	49	50

Point	Bruit résiduels mesurés - période Nocturne (22h-6h) - dB(A)							
	3 m/s	4 m/s	5 m/s	6 m/s	7 m/s	8 m/s	9 m/s	10 m/s
1 - Occagnes lieu dit Cuy	31	34	35	39	44	47	49	50
2 - Moulin sur Orne lieu dit Marigny	32	33	34	36	39,5	43	45	46
3 - Sentilly lieu dit La Mare de Pommereux	24	28,5	30	33,5	38,5	40,5	42	43
4 - Sentilly lieu dit Les Jardins	24,5	26,5	29,5	34	39,5	42	44	45



Synthèse du bruit de l'environnement

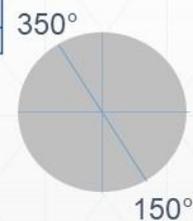


Le bruit de l'environnement

Secteur Nord – EST (350°-150°)

Point	Bruit résiduels mesurés - période Diurne (7h-22h) - dB(A)							
	3 m/s	4 m/s	5 m/s	6 m/s	7 m/s	8 m/s	9 m/s	10 m/s
1 - Occagnes lieu dit Cuy	40,5	40,5	40,5	41,5	44	47	49	50
2 - Moulin sur Orne lieu dit Marigny	34	35,5	37	39	41	43	44	45
3 - Sentilly lieu dit La Mare de Pommereux	36,5	36,5	36,5	37,5	40	42	44	45
4 - Sentilly lieu dit Les Jardins	40	41	42	43	45	47	49	50

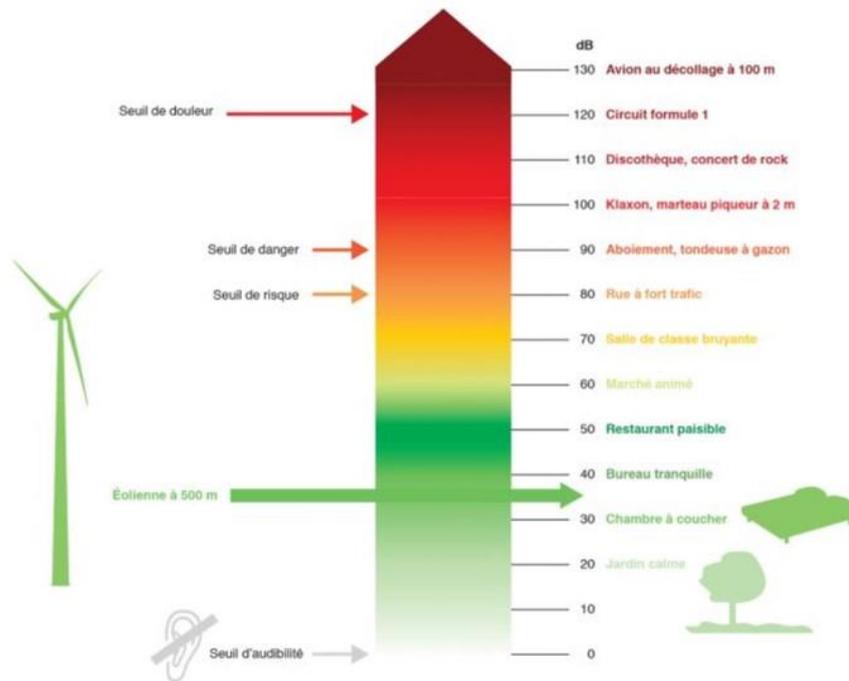
Point	Bruit résiduels mesurés - période Nocturne (22h-6h) - dB(A)							
	3 m/s	4 m/s	5 m/s	6 m/s	7 m/s	8 m/s	9 m/s	10 m/s
1 - Occagnes lieu dit Cuy	28	28,5	29,5	32,5	38	42	45	47
2 - Moulin sur Orne lieu dit Marigny	27,5	28	28	30	35	38	40	41
3 - Sentilly lieu dit La Mare de Pommereux	26	27,5	29	32	35	38	40	41
4 - Sentilly lieu dit Les Jardins	28,5	29	32	37	40	43	45	46



Synthèse du bruit de l'environnement



Synthèse des bruits de l'environnement



Paysage / Photomontages



Définition



C'est un assemblage de photos sur lequel une projection du parc éolien envisagé est réalisée.

Photos réalisées depuis :



Périmètre d'étude : 20 km autour du projet

Qu'est-ce que c'est ?

Vue panoramique 120° - Vierge



Vue panoramique 120° - Avec le projet (800m de l'éolienne la plus proche)

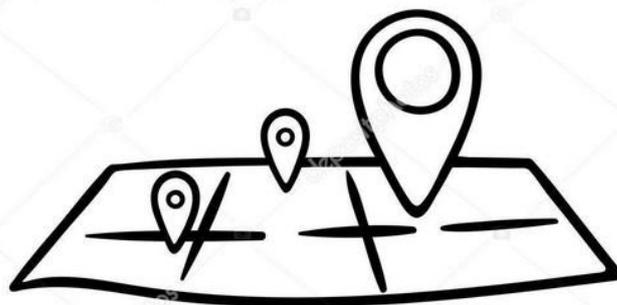
Qu'est-ce que c'est ?

Vue humaine 60°



Vue panoramique 120° - Avec le projet (800m de l'éolienne la plus proche)

Atelier paysage



Résultat attendu : 5 photomontages

Ecologie



Déroulement de l'étude écologique

1. Photographie de l'état actuel. Inventaire des espèces présentes



Micro à ultrason



Piège photo



Piège à poils

Déroulement de l'étude écologique

1. Photographie de l'état actuel. Inventaire :

2. Analyse des sensibilités du patrimoine naturel vis-à-vis des éoliennes



Chiroptères



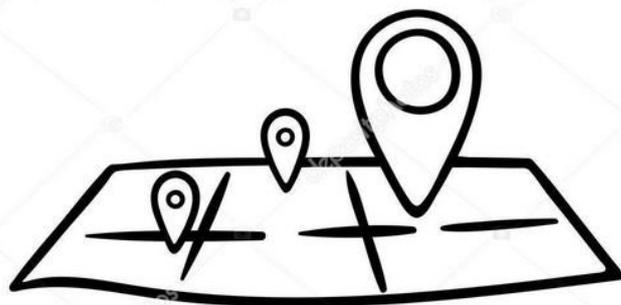
Avifaune



Autre faune



Habitats naturels et flore



Résultat attendu : information sur les cartes

Merci de votre
attention.





Compte rendu

Comité de Pilotage
« Connaissance du territoire »
Mercredi 25 septembre 2019

Projet de parc éolien des
Quatre Chemins (61)



Introduction

La société Enertrag travaille à la réalisation d'un projet de parc éolien nommé « Quatre Chemins » sur le territoire d'Occagnes dans le département de l'Orne.

La société Enertrag est attentive à se concerter avec les riverains et les habitants des territoires sur lesquels elle développe des projets. De façon pratique, elle s'attache à mettre en place des démarches de concertation qui permettent de préparer certaines décisions qu'elle a à prendre sur le projet, avec toutes les personnes qui se sentent concernées et ont envie de s'impliquer dans la vie de leur territoire ; celles-ci apportant leur connaissance fine du territoire au projet.

Constitution du Comité de Pilotage

Ainsi, sur ce projet, la société Enertrag a fait le choix de mettre en place un Comité de Pilotage composé d'élus de la commune ainsi que du chargé de mission transition énergétique à la Communauté de Communes. Après que ce Comité se soit réuni 3 fois, la société Enertrag a souhaité l'ouvrir à un plus grand nombre d'acteurs territoriaux, entre 12 et 15 personnes.

C'est pourquoi elle a mandaté la société Résonances CFP pour l'accompagner dans cette démarche. Après être intervenue 2 fois deux jours sur le territoire :

- Le mercredi 27 et le jeudi 28 mars 2019 ;
- Le jeudi 6 juin et le vendredi 7 juin 2019 ;

Et avoir rencontré un peu plus de 25 personnes, le comité de pilotage est constitué des personnes suivantes :

- ALLAIS Sébastien – Exploitant agricole et habitant d'Occagnes ;
- BARBIER Philippe – Trésorier de l'association Sauvegarde de l'église de Cui ;
- BESNIER Patrick – Habitant de Sentilly ;
- BIJAULT Joel – 1^{er} adjoint à la mairie d'Occagnes et habitant d'Occagnes ;
- BOURDELAS Karine – Maire de la commune d'Occagnes et habitante d'Occagnes ;
- BOUVET Didier – Chargé de mission à la transition énergétique à l'intercommunalité d'Argentan ;
- CORBIN Mickael – Eleveur de chevaux et habitant du bourg d'Occagnes ;
- DEFARGE Didier – Habitant du hameau de Cui - Occagnes et riverain du projet ;
- FIEGE Françoise – Conseillère municipale et habitante du bourg de Cui ;
- GENISSEL André – Habitant du bourg d'Occagnes / Nouveaux lotissements, nouvellement arrivé à Occagnes ;
- LEBAS Thierry – Habitant de Sentilly et riverain du projet ;
- NAVET Sébastien – Habitant du bourg d'Occagnes ;
- PELTIER Jean – Président de l'association de chasse et habitant du hameau de Pommainville – Occagnes
- ROGER Michel - Conseiller municipal et habitant du bourg de Cui.

Le Comité de Pilotage « Connaissance du territoire »

Le deuxième comité de pilotage « *Connaissance du territoire* » s'est déroulé le mercredi 25 septembre 2019 à 18h30 dans la salle municipale de la commune d'Occagnes.

Lors du dernier atelier, les membres du comité de pilotage avait choisi cette date. Ils ont été avertis lors de la transmission du compte-rendu, le 20 août 2019 et un rappel de la réunion a eu lieu par voie téléphonique, le jour même de la réunion.

Etaient excusés :

- Patrick BESNIER,
- Mickael CORBIN,
- Françoise FIEGE.

Remarque : Françoise FIEGE quitte la commune d'Occagnes et ne participera plus au Comité de Pilotage.

Le porteur de projet, la société Enertrag, a également participé à la réunion. Il était représenté par :

- Fabienne LEYMARIE - *Responsable Dialogue Territorial / Concertation*,
- Marc SALESSY – *Responsable du projet éolien des Quatre Chemins*.

La réunion a duré 3h00 environ et a été animée par Dominique DRUGE et Delphine CLAUX de la société Résonances CFP.

Le comité de pilotage avait pour objet :

- De présenter les premiers résultats de l'étude acoustique qui a été réalisée sur le territoire ;
- De donner la parole aux participants afin qu'ils partagent avec le porteur de projet les particularités de leur territoire à prendre en compte dans les études du projet : points sensibles, lieux particuliers, espèces animales remarquables... et également
- D'obtenir d'eux les emplacements les plus significants pour faire les photomontages dans le cadre de l'étude paysagère.

Le déroulement du comité de pilotage

Le comité de pilotage se déroule en trois temps :

- ① Bilan de la concertation du précédent comité du pilotage,
- ② Echanges entre les participants, le porteur de projets et les animateurs,
- ③ Clôture de la réunion.

1. Présentation du comité de pilotage

Dominique DRUGE remercie l'ensemble des participants d'être présents. Certains participants étant absents lors du dernier comité de pilotage, il est proposé à chacun des membres du comité de pilotage de se présenter en indiquant où il habite et à quel titre il fait partie du comité.

Dominique DRUGE laisse ensuite rapidement la parole à Delphine CLAUX qui présente ce qui a été retenu lors de la dernière réunion :

- Des participants qui étaient contents du format de la réunion, de la démarche ;
- Une réelle implication du groupe pour l'exercice proposé ;
- Chacun a sa propre perception de l'énergie ;

- Beaucoup de questions ont été posées. Toutes les grandes thématiques liées à l'éolien ont été adressées. Des questions pertinentes et centrées sur le projet ont été également posées ;
- Un projet qui doit avoir du sens pour le territoire :
 - ✓ S'inscrire dans la démarche TEPOS de l'intercommunalité ;
 - ✓ Un éolien raisonné et ouvert au territoire (aux habitants et aux élus).

Dominique DRUGE rappelle ensuite le déroulement de ce comité de pilotage. Il donne ensuite la parole à Delphine Claux. Elle présente l'atelier ainsi que les éléments préparés et mis à disposition des participants pour travailler sur la localisation des points de mesure du projet.

Elle s'appuie sur une présentation PowerPoint et donne en quelques mots :

- Les premiers résultats de l'étude acoustique tout en expliquant comment une étude acoustique est menée pour un projet de parc éolien,
- La manière d'intégrer un parc éolien dans le paysage, et enfin
- Les études écologiques qui seront réalisées.

Pour travailler, les participants disposaient de deux cartes de la zone d'implantation du projet - cartes IGN papier au format A3 – identiques : une première permettant de travailler sur le paysage et une deuxième permettant de travailler sur l'écologie.

2. Travail en sous-groupe

Les participants se répartissent en trois petits groupes, deux autour des animateurs de la société ENERTRAG et le troisième autour de Delphine CLAUD de la société RESONANCES CFP.

Les participants commencent par prendre le temps de s'approprier à la fois les éléments mis à leur disposition ainsi que le travail qui leur est proposé. Petit à petit, ils rentrent dans l'atelier. Le travail est fluide et se fait dans une ambiance sereine. Les échanges dans les sous-groupes sont nombreux et pertinents.

Dans ce comité de pilotage, il était attendu des participants que :

- Pour le paysage, ils proposent leurs 5 « meilleurs » emplacements pour faire des photomontages du projet, et
- Pour l'écologie, de partager leur connaissance des animaux et des oiseaux qui peuplent la zone du projet et ses environs ainsi que de leurs habitats.

Le travail réalisé dans les sous-groupes est présenté en annexe de ce compte-rendu.

Chaque sous-groupe désigne également un rapporteur, autre que l'animateur, pour restituer le travail qui vient d'être fait, à l'ensemble des participants de l'atelier.

3. Restitution du travail à l'ensemble des participants

Les rapporteurs, l'un après l'autre, sont invités à restituer à l'ensemble des participants ce qui s'est passé dans leur sous-groupe : les questions que les participants se sont posées, la démarche qu'ils ont suivie, leurs « meilleurs » endroits et emplacements... Après chaque restitution, les autres participants avaient la possibilité de réagir : poser des questions, demander des précisions...

Les échanges se font dans le calme, dans une ambiance constructive et chaleureuse.

Pour le paysage, les sous-groupes ont tous proposé des « meilleurs » emplacements pour faire les photomontages qui entourent la zone du projet. Tous les points indiqués par les participants sont relativement proches de la zone du projet. Selon les sous-groupes les participants ont proposé entre 5 et 6 points de vue. Ils proposent tous d'étudier des vues du parc depuis le hameau de Cuy, le hameau de Marigny, depuis le bourg d'Occagnes (au centre ou périphérie).

Pour l'écologie, tous les sous-groupes arrivent à des conclusions très proches :

- Présence de gros gibier sur la zone projet : chevreuil et sanglier à l'exception du cerf,
- Présence de petit mammifère : lapins, lièvres, blaireaux, rats ...
- Présence de rapace : Busards, chouette, hiboux
- Présence d'oiseaux : vanneau huppé, canard, colvert, corbeaux ...

A la fin, un espace de parole est donné par Dominique DRUGE à tout le groupe afin de réfléchir sur le retour possible de ces échanges auprès de la population.

Un participant indique que c'est important de faire un retour aux habitants d'Occagnes. « *Les gens ne se sentent pas concernés quand ce n'est pas chez eux. Moi j'ai un voisin qui a découvert le mât de mesure.* ».

Certains participants s'étonnent de cette remarque car il y a eu une communication à la fois dans le journal local, communal : L'Echo ainsi que dans celui de l'intercommunalité.

Un participant exprime alors son opposition au projet et notamment sa crainte par rapport à la dévalorisation possible de sa maison. Il explique qu'il a dû modifier deux fois la conception de sa maison par rapport au château de Cuy. Aujourd'hui, il serait possible de faire ce projet alors qu'il sera visible depuis ce château. Il trouve ça injuste.

De plus, il explique que l'électricité est revendue et que lui, ne perçoit rien.

Le chargé de mission à la transition énergétique de l'intercommunalité Argentan Intercom - Didier BOUVET prend la parole pour :

- Dire qu'il entend ce que dit le participant. C'est pourquoi il est important pour lui de territorialiser le projet – c'est-à-dire que les habitants ou les communes entrent dans le capital du projet ou participent au financement du projet moyennement un taux plus élevé que celui de l'épargne actuel en France ;
- Pour lui, participer au capital est important pour la commune car cela permet de suivre de plus près l'évolution du parc, notamment en cas de rachat par d'autres actionnaires. L'intercommunalité travaille avec Ouest Energie sur ces sujets.

Marc SALESSY indique que le métier d'ENERTRAG est d'être producteur d'énergie et qu'à ce titre, l'objectif n'est pas de revendre le projet. A travers la fiscalité et les mesures

d'accompagnement qui seront proposées par les habitants, il est possible d'envisager qu'il y ait retour aux habitants d'Occagnes et des communes riveraines.

Un participant explique qu'il y a pour lui de nombreux projets sur le territoire. Chaque commune a la compétence énergie et qu'il pourrait être intéressant d'avoir une vision commune.

Didier BOUVET explique qu'une carte représentant l'ensemble des projets éoliens à leur divers stades est difficile à réaliser car :

- Il est possible d'inventorier tous les projets de parc éolien possibles sur la communauté de communes. Toutefois, des maires peuvent être contre le développement d'un parc éolien sur leur territoire ;
- Ce n'est pas parce qu'il est possible de faire un projet éolien que ce dernier se fera car les études plus locales peuvent mettre en évidence des contraintes plus locales.

Didier BOUVET insiste sur l'importance d'avoir une vision raisonnée et raisonnable de l'éolien sur le territoire.

Une réflexion a lieu sur quelle serait la meilleure démarche possible pour à la fois permettre le développement de l'éolien sur le territoire tout en ayant une vision globale et maîtrisée de cette énergie.

Dominique DRUGE recentre le débat et revient sur le sujet de l'information aux habitants. Il est convenu par le groupe qu'une lettre d'information sera réalisée après chaque comité de pilotage et distribuée dans tous les foyers du territoire d'Occagnes ainsi que sur le territoire de Sentilly et de Moulins-Sur-Orne.

La date du prochain comité de pilotage est définie de manière conjointe avec les participants.

3. Clôture de la réunion.

A la fin de réunion, la parole est donnée à chaque participant qui à tour de rôle, s'exprime brièvement sur son ressenti de la soirée de concertation. Globalement, ils font part de leur satisfaction :

- « Je suis seul contre le projet éolien. Je suis informé » ;
- « C'est bien de se concerter et il y a des projets où il n'y a pas de concertation. C'est bien que la population s'approprie le projet. Moi, j'ai peur. Aujourd'hui, il y a des territoires qui sont envahis d'éoliennes. Je suis pour le projet d'Occagnes car je suis intéressé. Je vois le projet de Sarceau et cela me dérange la nuit. C'est comme le « frigo » qui aurait pu être mis ailleurs qu'ici. » ;
- « Je trouve ça intéressant. Je trouve bien que des personnes venant de divers horizons participent au COPIL. Il y a peu de diffusion de l'information au niveau des habitants. Il y aura toujours les habitants même si l'équipe municipale est renouvelée. Il y a également besoin d'être en relation avec le territoire d'Occagnes et de Moulins-sur-Orne. » ;
- « Je trouve bien votre interaction. Cela passe par de la parole. Ce projet n'est pas fait à la hussarde. Plutôt que de subir je préfère agir pour mieux contrôler. C'est intéressant avec l'échange. »
- « Nous faisons un travail fastidieux. Pour le projet de Moulin-sur-Orne, rien n'a été fait. Ce n'est pas encore gagné que le projet d'Occagnes se fasse. Je comprends ceux qui sont contre. Il est important de respecter l'avis de chacun. Aujourd'hui, rien n'est fait. » ;
- « Qu'on soit pour ou contre, la concertation est toujours importante. Ce qui est également important c'est la diffusion de l'information à tout le territoire. » ;
- « Moi je suis toujours pour. Nous n'allons pas avoir le choix. Je vois la complexité de toutes ces échelles. » ;

- « *Je trouve très bien que l'on se consulte. Je suis ni pour ni contre. Au niveau de la vue, je n'aime pas les éoliennes. Après, pour la commune, les éoliennes apportent de l'argent.* »
- « *J'apprécie la concertation. J'apprends qu'il y a un projet sur Moulin-sur-Orne. C'est une réunion intéressante car j'ai appris des choses.* » ;
- « *Je suis pour l'éolien et pour baisser le chauffage pour ne pas avoir de coupure d'électricité dans l'avenir.* » ;
- « *Toujours très intéressant. Je comprends les inquiétudes. Il est important de diffuser le fascicule dans la commune et que l'information soit diffusée à travers nous. Une réunion très riche.* »

La réunion se clôture en rappelant que :

- Le prochain comité de pilotage indiquera les points de vue paysager qui ont été retenus lors de cet atelier et un travail sera réalisé sur l'implantation possible des éoliennes ;
- La présente réunion fera l'objet d'un compte-rendu qui sera transmis sous 1 mois à tous les membres du comité de pilotage,
- La prochaine réunion de ce comité de pilotage aura lieu le mercredi 18 décembre 2019 à 18h00 dans la salle de conseil municipal d'Occagnes.

Les représentants de la société ENERTRAG venant d'apprendre la tenue d'une réunion interne au groupe le 18 décembre, le prochain comité de pilotage est reporté et aura lieu le mercredi 08 janvier 2019 à 18h00 dans la salle de conseil municipal d'Occagnes.

Les participants sont ensuite invités à un moment de convivialité et à prolonger autour d'un verre les échanges entre eux ou directement avec les porteurs de projet.



ANNEXE I – Présentation du travail en sous-groupe

Groupe 1 (animatrice Delphine Claux)

Ce groupe est constitué de 4 personnes.

Paysage

Le groupe propose comme « meilleurs » emplacements pour prendre des photomontages :

- Au niveau du château de Cuy. Il s'agit du premier point proposé par le groupe. L'animateur précise que c'est un point obligatoire et qu'il est déjà envisagé de faire un point de vue depuis ce lieu ;
- Depuis le hameau de Sentilly, depuis la propriété d'un participant et notamment son jardin – ce dernier présentant une vue directe sur le projet ;
- Depuis la mare de Pommereux qui est au niveau d'un point haut et qui permet d'appréhender une grande partie du paysage ;
- Depuis la route de Putanges (RD15), à la sortie d'Argentan au niveau d'un point haut. Cela permet d'appréhender à la fois le bourg d'Occagnes et de Moulins-sur-Orge. Il est demandé par le groupe que les parcs éoliens qui sont en projet soit aussi intégrer dans la réflexion paysagère – notamment le projet de parc éolien sur le territoire de Moulin-sur-Orge ;
- Depuis le lotissement de François Martin, point de vue qui permettrait d'avoir un visuel depuis le cœur du bourg d'Occagnes sur la zone d'implantation du projet ;
- Depuis le hameau de Marigny (territoire de Moulins-sur-Orne) qui permet d'appréhender à la fois le projet des 4 Chemins et celui situé sur Moulins-sur-Orne.

Ecologie

Le groupe partage sa connaissance de la faune du territoire. Sur la zone d'implantation du projet, il fait état de la présence de :

- Canards, Cols verts ;
- Faisans ;
- Corbeaux, notamment concentrés dans le parc du château de Cuy ;
- Pigeon – un participant explique que depuis qu'il y a des fauconniers sur Argentan cette espèce est bien moins représentée ;
- Chouettes et hiboux ;
- Lapins, lièvres ;
- Blaireaux ;
- Rats ;
- Chevreuils ;
- Sangliers ;
- Ecrevisses américaines dans les cours d'eau.

Un participant indique que des plantes sont protégées sur les Trois Monts, au niveau de la carrière. Il s'agirait d'Orchidées.

Groupe 2 (animatrice Fabienne Leymarie)

Ce groupe est constitué de 3 personnes.

Paysage

Le groupe propose comme « meilleurs » emplacements pour prendre des photomontages :

- Depuis l'entrée d'Occagnes au niveau de la route départementale D958. Il y aura une vue à 60° vers la ZIP ;
- Depuis le hameau de Cuy. Ce point de vue permettra également d'appréhender une vue globale du territoire avec à la fois le projet des 4 Chemins et celui de Moulins-sur-Orne ;
- Depuis le hameau de Marigny. Ce point de vue permettra également d'appréhender une vue globale du territoire avec à la fois le projet des 4 Chemins et celui de Moulins-sur-Orne ;
- Depuis le hameau de Sentilly. Point de vue placé entre les hameaux de « Le Fresne » et « Le Carreau-sur-les-Champs ». Cela permettra d'appréhender les deux projets au regard du hameau de Pommereux et des vallées ;
- Depuis la sortie de Montgaroult pour analyser l'impact des 2 projets sur le paysage.

Ecologie

Le groupe partage sa connaissance de la faune du territoire. Sur la zone d'implantation du projet, il fait état de la présence de :

- Chouette, hiboux notamment au niveau de Cuy ;
- Héron,
- Sanglier, chevreuil, lapin, lièvre dans la plaine.

Un participant donne le nom de deux associations écologiques en capacité de transmettre des données sur le territoire dans le cadre de l'étude écologique. Il s'agit de :

- L'Association Faune et Flore de l'Orne (AFFO), basée à Saint-Denis-sur-Sarthon (contact : M. Serge Lessure). Elle réalise des comptages ;
- Le CPIE des Collines Normandes – Maison de la Rivière et du Paysage, basé à Ségrie-Fontaine. Il réalise des inventaires.

Groupe 3 (animateur Marc Salessy)

Ce groupe est constitué de 4 personnes.

Paysage

Le groupe propose comme « meilleurs » emplacements pour prendre des photomontages :

- Au niveau du château d'eau car c'est le point le plus haut du territoire – 185 m NGF. Pour ce groupe, ce sera depuis ce point-là que l'impact du projet sera le plus important ;
- Depuis la rue nommée « La Petite Rue » qui est parallèle à la route départementale RD958. Le groupe fait ce choix car elle fait face au projet et qu'il s'agit d'une rue fréquentée par les voitures. Elle est qualifiée de « très passante » par le groupe ;
- Depuis les habitations du hameau de Cuy - les plus proches du projet. Le groupe ne fait pas le choix de mettre un point de vue au niveau du château car il y a peu de personnes qui y vivent et qu'un participant a déjà vu un photomontage depuis ce lieu ;

- Depuis Les Monts – point haut du territoire culminant à 236 m – sur le territoire de Montgaroult ;
- Depuis la route de Putanges, au niveau du lieu-dit « *Les Houdonnières* » (RD15 reliant Argentan à Montgaroult). Le groupe indique que cette route est très fréquentée et que l'impact paysager doit y être important.

En conclusion, le rapporteur indiquera qu'ils ont mis des points de vue tout autour de la zone d'implantation du projet.

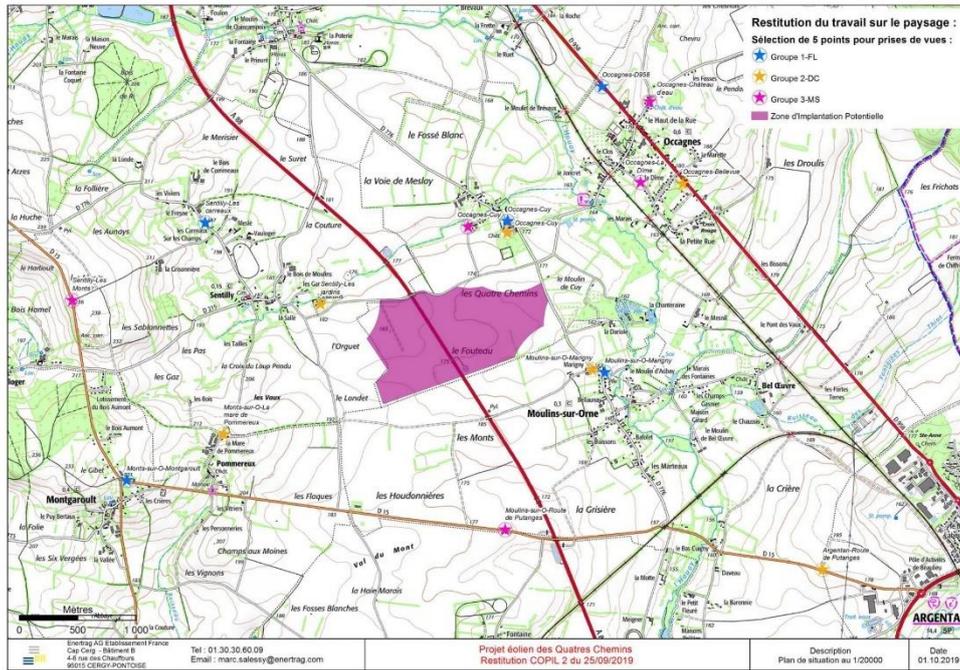
Ecologie

Le groupe partage sa connaissance de la faune du territoire. Sur la zone d'implantation du projet, il fait état de la présence de :

- Lapins, lièvres ;
- Chevreuils ;
- Sangliers ;
- Vanneaux huppés dans la plaine.

Un participant indique qu' « *il y a de tout sauf du cerf.* ».





ANNEXE II – Questions posées lors de cet atelier

A quel stade le projet de Sentilly en est-il ?

Le projet de Sentilly a été accordé. Les éoliennes proposées étaient de 0,8 MW. Avec l'évolution économique du tarif de rachat, ces éoliennes ne rentrent plus dans le modèle économique actuel.

La société qui exploite un parc éolien vit de l'électricité qu'elle produit et vend. C'est sa seule source de revenu. Comme toute entreprise, elle a besoin d'équilibrer ses comptes et notamment de rembourser l'emprunt qu'elle contracte pour financer la construction du parc.

Le prix de rachat du MWh électrique a une influence directe et extrêmement importante sur la viabilité financière du projet.

Jusqu'en 2016, la réglementation obligeait la société exploitante du parc à revendre l'électricité produite à un acheteur unique, **EDF**. Les conditions tarifaires de rachat courraient sur une période de 15 ans avec un tarif unique de rachat, le même pour tous les exploitants de parcs éoliens français, pendant 10 ans puis, un tarif ajusté selon le site sur une période complémentaire de 5 ans.

Afin d'aider le démarrage de l'énergie éolienne en France et soutenir le développement de la filière, l'état a fait le choix, à l'époque, d'imposer un tarif de rachat de l'électricité d'origine éolienne supérieur au prix de l'électricité qui était alors produite. Ce tarif de rachat était par exemple, de 82,00 € le MWh en 2016.

A partir de 2017, la filière gagnant en maturité, la réglementation évolue. Elle propose deux modes de rachat de l'électricité produite aux porteurs de projet :

- Le système dit de « guichet unique »,
Ce système ne concerne que les parcs de plus petite puissance : au maximum 6 machines de puissance nominale inférieure ou égale à 3 MW. Le tarif de rachat est réglementé et l'électricité produite est vendue à 72 € le MWh.
- Un système d'appel d'offres – mise en concurrence – qui retient les offres les « *mieux disantes* ».
L'État lance un appel d'offre – deux par an. Les porteurs répondent et proposent notamment le tarif de vente auquel ils sont prêts à construire et exploiter ensuite le parc éolien. L'État retient alors les offres les « *mieux disantes* », c'est-à-dire celles qui répondent le mieux au cahier des charges et notamment celles qui proposent le tarif de rachat le plus bas combiné à d'autres critères comme des paramètres environnementaux, du financement participatif...

Ce système a été testé pour la première fois en France en fin d'année 2017 et a donné des résultats encourageants : le prix de rachat moyen¹ pour les lauréats s'élève à 65,40 € le MWh. Les résultats du troisième appel d'offre en juin 2019 donne un prix moyen de 63 € le MWh.

¹ Source : <https://www.actu-environnement.com/ae/news/appel-offres-eolien-30748.php4>.

Ce prix de rachat moyen est à rapprocher des prix actuels de l'électricité produite par d'autres sources de production :

- 61,6 € le MWh² environ pour l'électricité d'origine nucléaire, Ce prix inclut le coût du grand carénage mais pas celui du démantèlement des centrales.
- 75 € le MWh³ environ, en moyenne, pour l'électricité d'origine solaire - photovoltaïque,
- 110 € le MWh environ pour l'électricité produite par les centrales nucléaires de dernière génération.

L'Allemagne et l'Espagne utilisent le système par appel d'offres depuis plusieurs années et le prix de rachat de l'électricité d'origine éolienne est nettement inférieur à 65 € le MWh. Il est raisonnable de penser que le tarif de rachat devrait encore baisser en France pour l'énergie d'origine éolienne.

Le projet d'Occagnes n'est-il pas impacté par le même couloir aéronautique que pour le projet de Sentilly ?

Le couloir aérien militaire qui avait une incidence sur la hauteur des éoliennes sur le projet de Sentilly est aujourd'hui supprimé. Toutefois, le projet d'Occagnes est impacté par l'aérodrome de Caen pour lequel la DGAC – Direction Générale de l'Avion Civile, donne un plafond aéronautique à ne pas dépasser de 309 m NGF.

Un participant réagit en expliquant que beaucoup d'avions passe sur ce territoire et souvent trop bas. Marc SALESSY indique que les avions ont le droit d'évoluer sur l'ensemble du territoire. Toutefois, il y a des zones qui leur sont réservés pour des entraînement spécifiques : souvent rapide et à basse altitude. Ce type de couloir n'existe pas sur le territoire d'Occagnes.

Où en est-on du projet de Moulins-Sur-Orne ?

Le dossier de demande d'autorisation a été déposé en préfecture. Didier BOUVET a vu sur une carte la localisation des machines. Pour faire suite à la demande de Delphine CLAUX, il est convenu de transmettre les localisations des éoliennes du parc de Moulins-Sur-Orne projeté à Marc SALESSY afin qu'il puisse intégrer ce projet dans ses études.

Un participant est étonné de voir que le mât de mesure de vent de Moulins-Sur-Orne a été installé après celui d'Occagnes. Marc SALESSY explique que chez ENERTRAG, le mât de mesure de vent est installé très tôt dans le projet car il ne sert pas uniquement à ça. Des appareils d'enregistrement sont également accrochés au mât afin de mesurer l'activité des chauves-souris.

Existe-t-il une limitation du nombre d'éoliennes en France ?

Il n'exista pas de limitation du nombre d'éoliennes en France. Il y a des documents à l'échelle régionale (des ex-régions ou des nouvelles régions) qui indiquent des zones favorables à l'accueil de parc éolien. C'est la préfecture qui a une vue d'ensemble du développement de l'éolien sur sa région et qui autorise ou pas les projets.

A cette occasion, il est indiqué que le projet de Moulins-Sur-Orne est constitué de 4 éoliennes de 2 MW.

² Source : rapport de la Cours des Comptes : *Le coût de production de l'électricité nucléaire*, actualisation 2014.

³ Source : Panorama des EnR 2017, RTE. Le prix de rachat est de 93,40 € le MWh pour l'énergie solaire – photovoltaïque – en toiture et de 63,90 € le MWh, au sol.

Combien d'éoliennes est-il envisagé de mettre sur le territoire d'Oc-cagnes ?

La superficie de la zone d'implantation du projet permet d'implanter entre 4 et 7 machines. Ce qui va déterminer le nombre de machines est :

- Les résultats des états initiaux notamment des études paysagères, écologiques et acoustiques ;
- Vous – à travers le prochain comité de pilotage nommé « *Implantation* ».

Y-a-t-il une dévalorisation immobilière lorsque sa maison est proche d'un parc éolien ?

La valeur d'un bien immobilier s'établit à partir de nombreux paramètres :

- Certains sont objectifs,

La localisation : en centre bourg ou en périphérie, la proximité des transports en commun ou pas, la surface habitable et le nombre de pièces, l'isolation...

- D'autres sont subjectifs.

L'attachement au bien, la beauté du paysage environnant...

D'autres critères rentrent également en ligne de compte comme la vitalité ou pas du marché local de l'immobilier, la tendance à la baisse ou à la hausse du prix de vente de l'immobilier...

S'agissant de l'implantation d'un parc éolien, le paysage est l'argument majoritairement mis en avant par les personnes qui craignent une dévalorisation des biens immobiliers situés près d'éoliennes. Et cette crainte est légitime car la maison représente souvent l'épargne – l'achat - d'une vie et est perçue comme une sécurité financière. Beaucoup d'enjeux affectifs sont attachés à la maison et sa valeur restera toujours sujette à discussion.

A l'opposé, d'autres personnes sont sensibles à ce qu'apporte un parc éolien au territoire. Il génère, entre autre, des retombées fiscales supplémentaires pour la commune qui peuvent être utilisées pour réaliser des projets qui bénéficient à la communauté.

Et comment prendre en compte dans l'estimation du bien les améliorations apportées au cadre de vie, liées aux retombées du parc pour le territoire ?

Dans la pratique, l'impact d'un parc éolien sur la valeur de l'immobilier environnant n'est pas facile à évaluer. Il existe cependant un certain nombre d'études indépendantes étrangères comme françaises sur le sujet qui apportent des éléments de réponses.

Globalement, ces études qui diffèrent par la méthode utilisée, l'échelle et localisation sur lesquelles elles portent, convergent pour conclure à un impact limité voire pas d'impact des parcs éoliens sur le prix des biens immobiliers et une perte systématique de 40% de la valeur du bien apparaît comme non justifiée.

Pour n'en citer que deux :

- Plus récemment, l'association Climat Energie Environnement a mené une étude dans le Nord-Pas de Calais, étude dite de « Fruges ». Elle a analysé les transactions immobilières sur une période de 7 années – 2000 à 2007 – centrées sur la date de mise en service d'un parc, soit 3 ans avant construction du parc, 1 an de chantier et 3 ans en exploitation. L'étude montre que le volume de transactions pour les terrains à bâtir a augmenté sans baisse significative du prix au m² et que le nombre de logements autorisés a également augmenté.

- Une étude belge⁴ datant de 2006 apporte un autre éclairage sur la dépréciation des biens immobiliers à proximité d'un parc éolien. Elle reconnaît que « l'annonce d'un projet éolien peut avoir un effet dépréciateur à court terme sur la valeur immobilière locale » et constate des effets similaires pour les projets d'infrastructures publiques – autoroutes, lignes hautes tensions, etc. qui « restent limités dans le temps ». En effet, l'étude affirme que lorsque le parc éolien est en fonctionnement, l'immobilier reprend par la suite le cours du marché.

Sur ce territoire, il est rappelé que les terrains à bâtir sur le territoire de Sarceaux se sont bien vendus, sans difficulté particulière alors qu'il y a un parc éolien.

Enfin, il est proposé aux participants de se connecter à leur compte fiscal sur impot.gouv.fr, de cliquer sur l'onglet Données Publiques et d'aller dans la rubrique Rechercher des Transactions Immobilières. Selon la localité, est indiqué le prix des maisons vendues, selon un espace-temps donné. Chacun peut ainsi observer si une dévalorisation est réalisée lorsqu'un parc éolien est construit.

⁴ Source : Fédération Royale des Notaires Belges/Bureau d'expertise Devadder, 2006.



III. COPIIL III sur le thème « Implantation »

III.1. Compte-rendu



Compte rendu

Comité de Pilotage
« Implantation »
Jeudi 18 juin 2020

Projet de parc éolien des
Quatre Chemins (61)



Introduction

La société Enertrag travaille à la réalisation d'un projet de parc éolien nommé « Quatre Chemins » sur le territoire d'Occagnes dans le département de l'Orne.

La société Enertrag est attentive à se concerter avec les riverains et les habitants des territoires sur lesquels elle développe des projets. De façon pratique, elle s'attache à mettre en place des démarches de concertation qui permettent de préparer certaines décisions qu'elle a à prendre sur le projet, avec toutes les personnes qui se sentent concernées et ont envie de s'impliquer dans la vie de leur territoire ; celles-ci apportant leur connaissance fine du territoire au projet.

Constitution du Comité de Pilotage

Ainsi, sur ce projet, la société Enertrag a fait le choix de mettre en place un Comité de Pilotage composé d'élus de la commune ainsi que du chargé de mission transition énergétique à la Communauté de Communes. Après que ce Comité se soit réuni 3 fois, la société Enertrag a souhaité l'ouvrir à un plus grand nombre d'acteurs territoriaux, entre 12 et 15 personnes.

C'est pourquoi elle a mandaté la société Résonances CFP pour l'accompagner dans cette démarche. Après être intervenue 2 fois deux jours sur le territoire :

- Le mercredi 27 et le jeudi 28 mars 2019 ;
- Le jeudi 6 juin et le vendredi 7 juin 2019 ;

Et avoir rencontré un peu plus de 25 personnes, le comité de pilotage est constitué des personnes suivantes :

- ALLAIS Sébastien – Exploitant agricole et habitant d'Occagnes ;
- BARBIER Philippe – Trésorier de l'association Sauvegarde de l'église de Cui ;
- BESNIER Patrick – Habitant de Sentilly ;
- BIJAULT Joel – 1^{er} adjoint à la mairie d'Occagnes et habitant d'Occagnes ;
- BOURDELAS Karine – Maire de la commune d'Occagnes et habitante d'Occagnes ;
- BOUVET Didier – Chargé de mission à la transition énergétique à l'intercommunalité d'Argentan ;
- CORBIN Mickael – Eleveur de chevaux et habitant du bourg d'Occagnes ;
- DEFARGE Didier – Habitant du hameau de Cui - Occagnes et riverain du projet ;
- FIEGE Françoise – Conseillère municipale et habitante du bourg de Cui ;
- GENISSEL André – Habitant du bourg d'Occagnes / Nouveaux lotissements, nouvellement arrivé à Occagnes ;
- LEBAS Thierry – Habitant de Sentilly et riverain du projet ;
- NAVET Sébastien – Habitant du bourg d'Occagnes ;
- PELTIER Jean – Président de l'association de chasse et habitant du hameau de Pommainville – Occagnes
- ROGER Michel - Conseiller municipal et habitant du bourg de Cui.

Le Comité de Pilotage « Implantation »

Le sixième comité de pilotage « *Implantation* » s'est déroulé le jeudi 18 juin 2020 à 18h00 dans la salle municipale de la commune d'Occagnes. 9 mois se sont écoulés entre le dernier comité de pilotage et ce dernier, notamment lié à la crise sanitaire. Ainsi, il est précisé que l'ensemble des intervenants et participants de cet atelier ont respecté les gestes barrières.

Les membres du comité de pilotage sont avertis par un mail invitation transmis le 9 juin 2020 soit un peu moins de 2 semaines avant le début de cet atelier. Deux participants ne disposant pas de mail sont appelés par téléphone afin de communiquer la date et l'horaire.

Sont excusés :

- Didier BOUVET,
- Mickael CORBIN
- Didier DEFARGE,
- Françoise FIEGE,
- Sébastien NAVET,
- Jean PELTIER,
- Michel ROGER.

Remarque : Il est rappelé que Françoise FIEGE a quitté la commune d'Occagnes et ne participera plus au Comité de Pilotage.

Le porteur de projet, la société Enertrag, a également participé à la réunion. Il était représenté par :

- Fabienne LEYMARIE - *Responsable Dialogue Territorial / Concertation*,
- Marc SALESSY – *Responsable du projet éolien des Quatre Chemins*.

La réunion a duré 2h00 environ et a été animée par Dominique DRUGE et Delphine CLAUX de la société Résonances CFP.

Le comité de pilotage avait pour objet :

- D'expliquer les nouveaux éléments qui sont apparus ces derniers mois obligeant le porteur de projet à créer un nouveau projet ;
- Donner la parole aux participants afin qu'ils partagent avec le porteur de projet ce qui est important pour eux à prendre en compte dans les choix d'implantation possible du projet.

Le déroulement du comité de pilotage

Le comité de pilotage se déroule en quatre temps :

- ① Présentation du comité de pilotage,
- ② Travail en sous-groupe,
- ③ Restitution du travail à l'ensemble des participants,
- ④ Clôture de la réunion.

1. Présentation du comité de pilotage

A leur arrivée, les participants sont invités à émarger la feuille de présence avant d'être accueillis par le porteur de projet et les animateurs dans un espace qui est séparé en deux :

- Un premier espace, représenté par un grand cercle, permet un partage avec l'ensemble des participants. Cet espace est utilisé au début et à la fin de l'atelier ;

- Un deuxième espace dans lequel sont disposées trois tables autour desquelles sont présentes 5 chaises. Cet espace est dédié au travail en petit-groupe, au milieu de cet atelier.

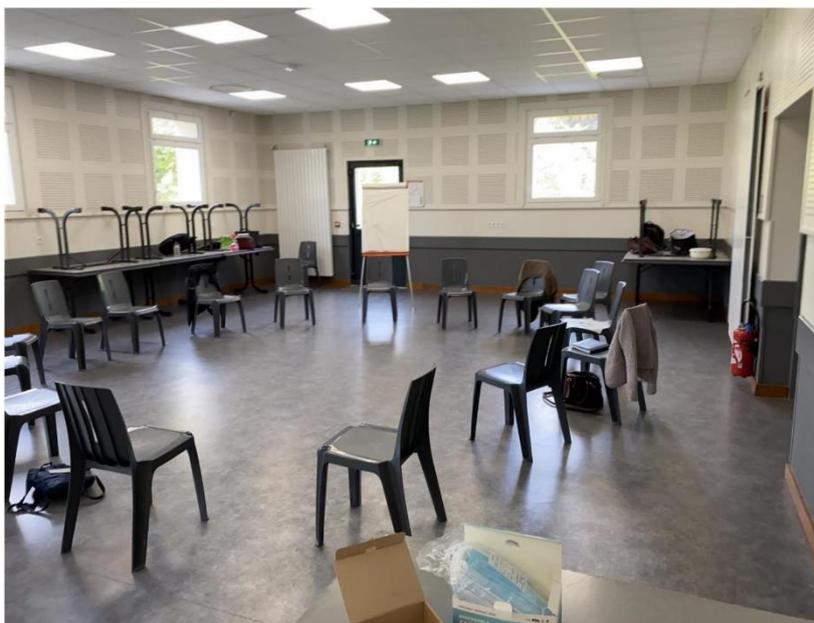


Figure 1 : Illustration du premier espace permettant le travail avec l'ensemble des participants

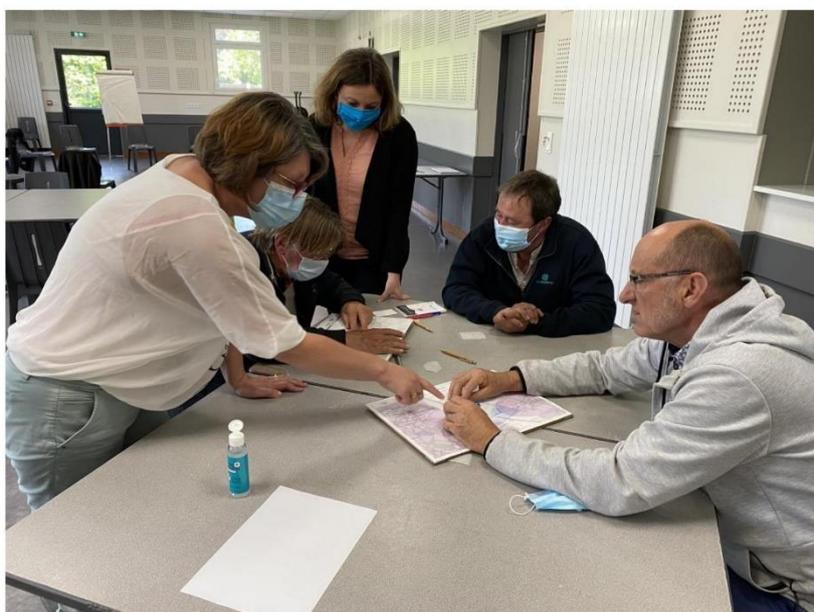


Figure 2 : Illustration du deuxième espace permettant le travail en petit groupe

Fabienne LEYMARIE ouvre le comité de pilotage en remerciant les participants d'être présents avant de laisser la parole à Dominique DRUGE qui reconstitue ce comité de pilotage dans le processus de concertation mis en place et rappelle ensuite le déroulement de ce dernier.

Il informe les participants que le porteur de projet a reçu de nouveaux éléments à la fin de l'année 2019 et au début de l'année 2020 ; ce qui conduit le porteur de projet à travailler sur un nouveau projet.

Ces éléments sont les suivants :

- Le porteur de projet a un premier retour du gisement en vent sur le territoire grâce au mât de mesure implanté depuis le 15 février 2019. Ce gisement est moins bon qu'il ne pouvait l'espérer ;
- Parallèlement, la zone d'implantation du projet est sous une contrainte aéronautique dont le plafond a été relevé. Ainsi, là où la hauteur des éoliennes était limitée à 130 m bout de pale, il est aujourd'hui possible de mettre des éoliennes de 190 m bout de pale.

Ainsi, le porteur de projet revoit complètement son projet en envisageant des éoliennes plus grandes. En effet, augmenter la hauteur des machines permet d'accéder à des vitesses de vent plus élevées et permet ainsi de faire fonctionner plus longtemps ces machines.

Toutefois, en faisant cela, le porteur de projet doit intégrer la contrainte du radar de Falaise qui empêche l'installation de machines dans la partie Est de la zone d'implantation et intégrer de nouvelles conditions sur la partie restante (hauteur et nombre ainsi qu'une distance au parc existant).

Aussi, le projet initial qui était initialement de 7 éoliennes à 130 m de haut est remplacé par un nouveau projet dont la hauteur des éoliennes peut évoluer entre 165 m et 180 m et dont le nombre reste à définir.

Ainsi, un des objets de cet atelier est de définir pour les participants ce qui est acceptable pour eux en termes de hauteur et de nombre de machines.

Pour travailler sur ce sujet, les participants disposent, sur chaque table, d'une carte papier avec un fond cartographique IGN, ainsi que différents calques représentant chacun une contrainte ou un élément à prendre en compte dans l'implantation du parc. Ainsi, les participants disposent des calques suivants représentant :

- La distance de 500 m aux premières habitations et le cône de vue théorique depuis le château de Cuy ;
- L'ensemble des chemins d'accès à la zone d'implantation du projet. Pour l'autoroute, une zone d'éloignement de la première éolienne possible, selon sa hauteur, est symbolisée : en rouge l'éloignement pour une éolienne de 165 m et en orange pour celle de 180 m.

Sur ce même calque est représentée également une haie dans laquelle il n'est pas possible d'implanter une machine.

- La contrainte radar évoquée ci-dessus, empêchant l'implantation de machine dans la partie Est de la zone d'implantation du projet.

Des épingles à tête de couleur sont mises à disposition des participants. Ces épingles serviront à représenter les éoliennes.

Des disques transparents sont également remis. Ils représentent les distances inter-machines à respecter afin d'exploiter au mieux la ressource du vent. En effet, deux éoliennes situées trop proches l'une de l'autre peuvent se gêner et diminuer leur production d'électricité.

En fonction de la taille du rotor de la machine envisagée, deux types de disques ont été distribués : un premier correspondant à une hauteur d'éolienne de 165 m bout de pale et un deuxième correspondant à une hauteur de 180 m bout de pale. Ces disques permettent de représenter la distance minimale à respecter entre deux éoliennes soit 3 à 5 fois le diamètre du rotor (selon l'orientation des vents dominants).

Avant de passer au travail en petit-groupe, un premier échange s'effectue avec le porteur de projet sur ces nouveaux éléments.

Un participant pose la question de l'incidence de ces nouvelles contraintes sur le projet de Moulin-Sur-Orne. Marc SALESSY répond que pour ce projet, la demande de d'autorisation d'exploiter pour le projet de Moulin-Sur-Orne est réalisée avec des machines de 150 m – hauteur bout de pale. Ainsi, le porteur de projet de Moulin-Sur-Orne dans son projet initial n'a pas intégré la limite de plafond aéronautique. Marc SALESSY précise que n'étant pas à l'initiative de ce projet, il lui est difficile de répondre pourquo.

Il ajoute ensuite qu'il est toujours possible après l'obtention de l'arrêté d'autorisation du parc éolien de revoir la hauteur de la machine dans la limite de 10% de sa hauteur totale. Il est pour cela nécessaire de réaliser un nouveau document nommé Porter à Connaissance (PAC) dont l'instruction est simplifiée. Ainsi, si ce porteur de projet le souhaite, il lui sera possible de faire évoluer la hauteur des machines vers 165 m.

Un participant revient sur le changement de hauteur et demande des précisions au porteur de projet. Marc SALESSY précise que depuis leur prise de connaissance des nouvelles conditions pour réaliser le projet, ENERTRAG a écrit à la Direction Général de l'Aviation Civile (DGAC) et se fait accompagner par un bureau d'études spécialisé (QINETIQ) pour analyser l'impact des éoliennes sur le radar Météo France de Falaise.

Etant donné les contraintes, un participant demande si Marc SALESSY a déjà connaissance du projet qu'il est possible de faire sur cette zone. Le porteur de projet explique que plusieurs scenarii sont possible aujourd'hui et que rien n'est figé. Il est en attente des propositions de cet atelier pour orienter ses choix sur le projet. De plus, l'ensemble des scénarii de projet proposés devront ensuite être validés par le bureau d'études QINETIQ.

Un participant pose la question suivante : est-ce que le fait d'avoir des éoliennes plus hautes modifie la distance aux premières habitations ? Le porteur de projet répond que la distance réglementaire qui sépare une éolienne de la première maison d'habitation est de 500 m, quel que soit la hauteur de la machine. Ensuite, ce qui intervient est le respect de la réglementation sonore.

Cette réglementation impose des limites : « Le bruit à l'extérieur du parc, dans les zones à émergence réglementée, dont les habitations, doit être inférieur à 35 dB (A). Pour un bruit ambiant supérieur à 35 dB (A) à l'extérieur des habitations, l'émergence¹ du bruit doit être inférieure aux valeurs suivantes :

- 5 dB (A) pour la période de jour (7h - 22h),
- 3 dB (A) pour la période de nuit (22h - 7h).

¹ L'émergence est une modification temporelle du niveau ambiant induite par l'apparition ou la disparition d'un bruit particulier. » AFNOR NF S 31 010 bruit de voisinage. En d'autres termes, l'émergence peut être comprise comme le bruit relatif supplémentaire autorisé par rapport au bruit ambiant.



Figure 3 : Illustration des niveaux émergences admissibles (source : Sixence Environnement, 2018)

Un autre participant se demande s'il y a une corrélation entre le niveau sonore et la taille de la machine. Marc SALESSY répond que le niveau sonore, au droit des premières habitations, ne sera pas plus élevé si l'éolienne est plus grande en termes de hauteur.

D'autres questions sont également posées, plus générales :

- Les éoliennes perturberont-elles la réception de la télévision ?

L'installation d'un parc éolien est susceptible de perturber la réception des signaux de télévision chez les usagers situés à proximité du projet, et d'autant plus lorsque le signal reçu est déjà faible.

Il est précisé dans ce présent compte-rendu que l'impact des éoliennes sur la réception de la télévision a fait l'objet de nombreuses études. Les éoliennes peuvent gêner la transmission des ondes de télévision entre les centres radioélectriques émetteurs et les récepteurs (exemple : télévision chez un particulier). Les perturbations engendrées par les éoliennes proviennent notamment de leur capacité à réfléchir des ondes électromagnétiques.

Selon l'article L.112-12 du Code de la Construction et de l'Habitation, « *le constructeur est tenu de faire réaliser à ses frais, sous le contrôle du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, une installation de réception ou de réémission propre à assurer des conditions de réception satisfaisantes dans le voisinage de la construction projetée. Le propriétaire de ladite construction est tenu d'assurer, dans les mêmes conditions, le fonctionnement, l'entretien et le renouvellement de cette installation...* ».

Aussi, ENERTRAG disposera dans la mairie d'accueil du projet un cahier de doléances et s'engage à rétablir à ses frais tout dysfonctionnement de la réception télévisée liée au parc éolien, dans le cas où il se ferait.

- Est-ce que les agriculteurs ont leur mot à dire dans l'implantation de la machine ?

Les agriculteurs sont consultés dans l'implantation finale de l'éolienne dans leur champ et une attention toute particulière est portée à la facilitation de l'exploitation de leur terrain avec la présence de l'éolienne. Ainsi, le porteur de projet n'hésite pas à déplacer la machine de 1 ou 2 m si cela permet un traitement plus simple des cultures. Des échanges de manière systématique ont lieu afin de valider cette implantation.

- Pourquoi n'est-il pas présenté lors de cet atelier des photomontages ?

Pour créer un photomontage – c'est-à-dire l'insertion du projet dans le paysage depuis un point de vue – il est nécessaire d'avoir une connaissance du projet et donc de connaître la hauteur et la localisation des éoliennes. Or, la définition du projet est l'objet de cet atelier.

Les photomontages seront présentés dans le prochain atelier depuis les points de vue choisis par le groupe lors de l'atelier n°2 « Connaissance du territoire » ainsi que le projet – et notamment les choix qui ont conduit à la définition de ce projet (en intégrant les apports de cet atelier).

- Y-a-t-il une concertation avec les autres projets ?

ENERTRAG très tôt dans le projet a échangé avec la Communauté de Communes d'Argentan – en Janvier 2016. Elle lui a notamment communiqué la zone d'implantation possible des éoliennes. D'ailleurs, un représentant de cette intercommunalité – M. BOUVET est intégré à ce COPIL. L'intercommunalité peut avoir une vision globale des projets éoliens qui se dessinent sur son territoire pour autant, elle n'est pas décisionnaire. La compétence Energie est aujourd'hui détenue par chaque commune.

Ensuite, dans les études de demande d'autorisation, les projets initiés sur l'ensemble des territoires – à partir du moment où ils ont franchi le stade de la recevabilité – sont intégrés aux études. Ainsi, il y a une étude spécifique de l'effet de l'ensemble de ces parcs sur l'environnement – nommé étude des effets cumulés. C'est le cas pour l'acoustique, l'écologie et le paysage avec notamment un travail réalisé sur la saturation visuelle.

Il est à noter que l'ensemble de ces échanges se font avec une grande simplicité, avec la volonté de comprendre et de s'instruire, dans un climat de confiance réciproque.

2. Travail en sous-groupe

Les participants se répartissent en deux sous-groupes :

- Un premier sous-groupe « jaune » - constitué de 3 personnes dont l'animateur est Marc SALESSY ;
- Un deuxième sous-groupe « bleu » - constitué de 4 personnes et animé par Fabienne LEYMARIE.

Les participants commencent par prendre le temps de s'approprier à la fois les éléments mis à leur disposition ainsi que le travail qui leur est proposé. Petit à petit, ils rentrent dans l'atelier. Le travail est fluide et se fait dans une ambiance sereine. Les échanges dans les sous-groupes sont nombreux et pertinents.

Ce travail est présenté en annexe de ce compte-rendu.

Chaque sous-groupe désigne également un rapporteur, autre que l'animateur, pour restituer le travail qui vient d'être fait, à l'ensemble des participants de l'atelier.



3. Restitution du travail à l'ensemble des participants

Les rapporteurs, l'un après l'autre, sont invités à restituer à l'ensemble des participants ce qui s'est passé dans leur sous-groupe : les questions que les participants se sont posées, la démarche qu'ils ont suivie, leurs « meilleurs » endroits et emplacements... Après chaque restitution, les autres participants avaient la possibilité de réagir : poser des questions, demander des précisions...

Les échanges se font dans le calme, dans une ambiance constructive et chaleureuse.

Ce qui est partagé par les deux groupes :

- Le choix de prendre les éoliennes plus grandes – 180 m de haut – pour construire leur projet afin de limiter le nombre de machine dans l'espace paysager ;
- La vigilance portée au paysage, afin de limiter l'impact visuel du projet dans le paysage.

Un groupe a été particulièrement attentif à limiter la gêne des agriculteurs dans l'exploitation de leur terrain.

Relatif au nombre de machines, celui-ci a évolué entre 2 et 4 machines pour les éoliennes les plus grandes – 180 m hauteur bout de pale et entre 4 et 5 machines pour les éoliennes les plus petites – 165 m.

A l'issue de cette restitution, plusieurs questions sont posées :

- En termes de bruit, dans les deux projets proposés, y-en-a-t-il un qui va être plus bruyant qu'un autre ?

Marc SALESSY répond qu'il y a peu de différence de niveau sonore entre les deux projets. Il rappelle que le projet qui sera choisi devra répondre à la même législation en vigueur au niveau acoustique.

Remarque : Cette législation est rappelée page 6 et 7 de ce compte-rendu.

- Le projet éolien proposé avec 2 machines est-il viable ?

Marc SALESSY répond qu'il est difficile de répondre pour le moment car cela dépend de plusieurs critères dont il n'a pas encore de réponse pour le moment. Pour illustrer son propos, il prend 2 critères :

- Le premier est celui du raccordement. Le porteur de projet connaît le poste source sur lequel il peut se raccorder lorsque le projet est autorisé. Aussi, le projet a déjà été défini ;
- Le deuxième est celui du tarif de rachat de l'électricité. Aujourd'hui, le porteur de projet propose le tarif de rachat de l'électricité dans le cadre des appels d'offre. Peut-être que ce projet ne sera pas retenu – ce qui change la dynamique financière.

Marc SALESSY indique que sa société prend une part de risque dans le dépôt de chaque dossier de demande d'autorisation. C'est pourquoi, il y a des personnes spécifiques chez ENERTRAG qui travaillent sur ces sujets, afin de réduire au maximum cette part de risque.

- Est-ce que la mesure de vent continue ?

La mesure de vent continue. Généralement, la mesure de vent sur un site est effectuée sur une durée à minima de un an. Ensuite, le gisement en vent est simulé à partir des données mesurées sur le terrain mais également à partir des données statistiques, sur 20 ans, de Météo France.

- Les groupes ont travaillé sur l'ensemble de la zone de projet. Est-ce que cela veut dire que le porteur de projets a des accords fonciers avec l'ensemble des propriétaires de la zone ?

Aujourd'hui, le porteur de projet a les accords fonciers suffisant pour réaliser un projet éolien sur le territoire d'Occagnes. Les parcelles faisant l'objet d'un accord foncier n'ont pas été communiquées afin que chaque participant réfléchisse de manière globale et non de manière parcellaire.

Dans les faits, les éoliennes ne pourront être disposées que sur des parcelles dont le propriétaire a donné un accord.

- Quel est la suite donnée maintenant à ce projet ?

Les éléments de construction des projets par les deux groupes vont être intégrés dans les différents scénarii proposés. Ces scénarii vont faire l'objet d'une étude approfondie par le bureau d'étude QINETIQ. Parallèlement, les impacts paysagers vont être également étudiés en intégrant le projet de Moulins-sur-Orne.

A l'issue de ces études, il restera quelques scénarii qui seront soumis à un regard économique (été 2020). Ainsi, un projet final pourra être défini.

ENERTRAG rencontrera le 6 juillet la nouvelle équipe municipale pour se présenter, rappeler l'historique du projet, parler des enjeux sans toutefois présenter les caractéristiques de ce projet qui ne seront pas encore définies.

Puis à la rentrée, en Septembre 2020, il y aura un nouveau Comité de Pilotage dans lequel sera présenté le projet final : son dimensionnement, son intégration dans le paysage à travers des photomontages mais également les choix que le porteur de projet a réalisés à partir des éléments produits par le Comité de Pilotage.

Ce projet final sera également présenté au Conseil Municipal d'Occagnes en septembre. Puis, le dossier de demande d'autorisation d'exploiter le parc éolien sera déposé à la fin de l'année 2020.

4. Clôture de la réunion.

A la fin de réunion, la parole est donnée à chaque participant qui à tour de rôle, s'exprime brièvement sur son ressenti de la soirée de concertation. Globalement, ils font part de leur satisfaction :

- « *Cela ne va pas être aussi simple ... avec nos deux éoliennes ... C'est bien, c'est concret* » ;
- « *Rien à dire* » ;
- « *L'impact visuel est quand même important. Il faut voir les photos. Il faut regarder l'impact agricole – les éoliennes vont être dans les champs.* » ;
- « *Maintenant vous nous avez augmenté la hauteur des machines. La distance aux habitations est la même mais la vue sera différente.* »
- « *Nous allons voir ce qui va sortir. Les gens de la commune sont-ils bien informés du projet ? J'en parle autour de moi. Le problème c'est quand cela va pousser ... C'est comme le bruit des tondeuses – c'est complexe.* » ;
- « *Je parle pour les gens que je représente. Je sais que nous avons signé. Pour les distances et les impacts visuels, il y a des a priori qui vont tomber. Tant qu'il n'y a pas*

de photos, nous ne pouvons pas savoir. Certaines personnes se disent impactées et elles ne le seront pas et inversement. Pour le blockhaus blanc et l'autoroute, il n'y a pas eu de consultation. Si nous voulons de l'énergie verte, il faut des éoliennes.» ;

- *« Je préfère avoir une éolienne que d'habiter à La Hague » ;*
- *« C'est un exercice intéressant mais qui doit être complété par des photomontages. Cela ne veut pas dire que j'en veux quatre. Il faut voir avec les photomontages si c'est acceptable ou pas ».*

La réunion se clôture en rappelant que :

- Le prochain comité de pilotage présentera le projet final avec des photomontages ;
- La présente réunion fera l'objet d'un compte-rendu qui sera transmis sous 1 mois à tous les membres du comité de pilotage.

Pour les raisons sanitaires qui occupent notre pays, les participants ne sont pas invités à un moment de convivialité et à prolonger autour d'un verre les échanges entre eux ou directement avec les porteurs de projet.



ANNEXE I – Présentation du travail en sous-groupe

Groupe « bleu » (animatrice Fabienne LEYMARIE)

Ce groupe est constitué de 4 personnes. Ils élaborent deux projets éoliens possibles pour eux :

- Un premier projet constitué de 2 éoliennes de 180 m – hauteur bout de pale ;
- Un deuxième projet, constitué de 4 éoliennes de 165 m de haut.

Les projets sont présentés sur les deux photos, page suivante.

Ce qui anime ce groupe dans la construction de ces projets est :

- De limiter la contrainte des agriculteurs dans l'exploitation de leur terrain ;
- De limiter l'impact visuel de ces éoliennes.

Le groupe ajoute qu'il a porté une attention particulière à la protection de la haie et à disposer les éoliennes au plus proche des chemins existants.

Les deux projets présentent une symétrie par rapport à l'autoroute. Lorsque le groupe est interrogé sur ce point, il est répondu que la disposition des machines est liée à l'espace disponible plutôt qu'à une volonté de réaliser une symétrie par rapport à l'autoroute.

Entre les deux projets proposés, le groupe fait le choix de celui à 2 éoliennes de 180 m de haut.

Une fois la restitution faite par le groupe jaune, à la fin de l'atelier, le groupe bleu se dit qu'une implantation à 2 x 2 éoliennes de part et d'autre de l'autoroute est peut-être plus envisageable.



Figure 4 : Projet de 2 éoliennes de 180 m de haut proposé par le groupe bleu

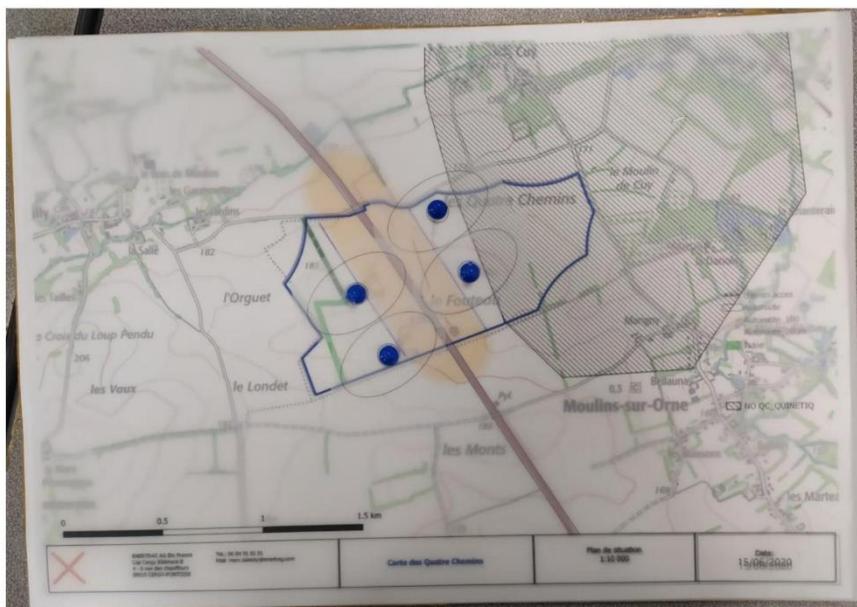


Figure 5 : Projet de 4 éoliennes de 165 m de haut proposé par le groupe bleu

Groupe « jaune » (animateur Marc SALESSY)

Ce groupe est constitué de 5 personnes. Ils élaborent deux projets éoliens possibles pour eux :

- Un premier projet constitué de 4 éoliennes de 180 m – hauteur bout de pale ;
- Un deuxième projet, constitué de 5 éoliennes de 165 m de haut.

Les deux projets sont présentés sur les photos, page suivante.

Le groupe commence par se poser la question de combien il est possible de mettre d'éoliennes au maximum dans l'espace disponible. Ainsi, il arrive à la conclusion qu'avec des éoliennes de 165 m, il est possible d'en mettre 5 et avec des éoliennes de 180 m, il est possible d'en mettre 4.

Après cette première réflexion, il compare la production énergétique entre les deux projets. La différence de production énergétique étant faible entre les deux projets, le groupe choisit le projet à 4 éoliennes de 180 m de haut.

Ce projet est également choisi pour son impact limité dans le paysage : 4 éoliennes au lieu de 5. Un participant de ce groupe indique « *qu'il préfère avoir une concentration d'éoliennes dans une zone plutôt que d'en avoir partout.* ». Pour lui, le nombre d'éoliennes sur le territoire intercommunal doit être corrélé à ce qui est nécessaire pour être un territoire auto-suffisant en électricité. Il renvoie à ce que M. BOUVET a expliqué lors du dernier COPIL.

Ce groupe indique mettre deux réserves sur le projet retenu :

- La première : une éolienne est proche d'une haie. Pour le groupe, il est possible de déplacer la haie et de replanter le même linéaire, de manière plus éloignée d'une éolienne (20 à 50 m) ;
- La deuxième : une éolienne empiète un peu sur le cône de vue du château de Cuy. Aussi, il est possible que le bout d'une pale soit visible.

Projet de parc éolien des 4 Chemins
Comité de pilotage du jeudi 18 juin 2020

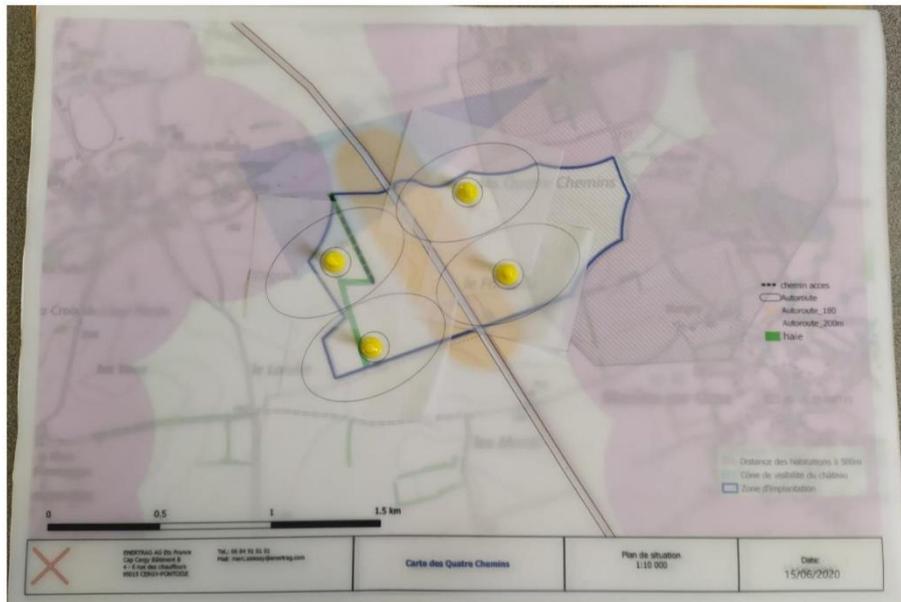


Figure 6 : Projet de 4 éoliennes de 180 m de haut proposé par le groupe jaune



Figure 7 : Projet de 5 éoliennes de 165 m de haut proposé par le groupe jaune



IV. COPIL IV sur le thème « *Mesure d'accompagnement* »

IV.1. Présentation



Comité de pilotage

*Projet du parc éolien des Quatre Chemins
Territoire d'Occagnes*

Salle municipale d'Occagnes
- Mercredi 19 Mai 2021

Que faut-il retenir
du dernier atelier ?



Bilan de la concertation

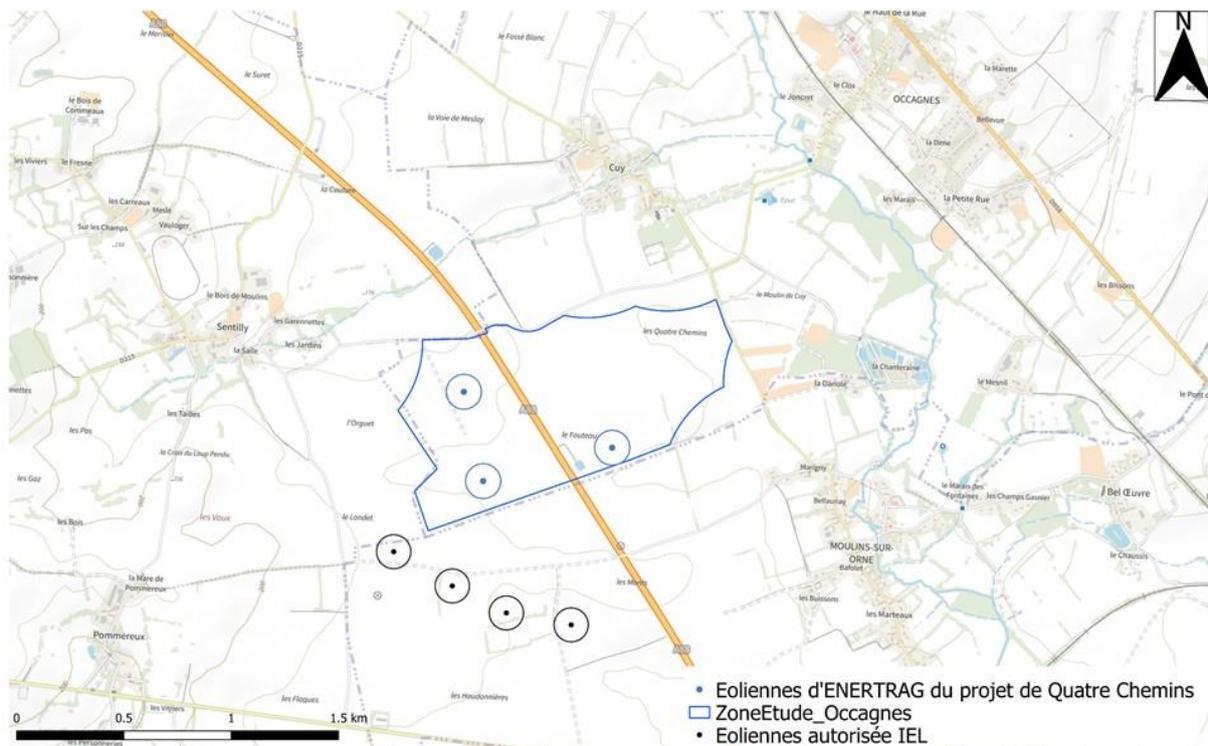
- La vigilance portée au paysage, afin de limiter l'impact visuel du projet dans le paysage :
 - Choix de machines les plus hautes pour limiter le nombre ;
 - Un nombre limité de machines entre 2 et 4 ;
 - Limiter les perceptions depuis le château du Cuy ;
- Protéger les haies ;
- Limitation de la gêne dans l'exploitations des terres parc les agriculteurs

Quelle est
l'implantation retenue
pour les éoliennes ?



Synthèse

Vos attentes	Le projet
Limiter l'impact visuel	Un nombre réduit d'éolienne ; Limiter les perceptions depuis le château de Cuy ; Choix de machines en adéquation entre production d'énergie et intégration dans le paysage
Protéger les haies	Mise en place de haie
Limiter la gêne aux agriculteurs	Aménagements des éoliennes (chemins, plateformes) en concertation avec les exploitants agricoles



- Eoliennes d'ENERTRAG du projet de Quatre Chemins
- ZoneEtude_Occagnes
- Eoliennes autorisée IEL

 <p>Marc Salessy marc.salessy@enertrag.com</p>	<p>Implantation retenue du projet éolien de Quatre Chemins</p>	<p>Plan de situation 1:13500</p>	<p>Date: 14/05/2021</p>
---	---	--------------------------------------	-----------------------------

Depuis le bourg d'Occagnes (Bellevue)

Localisation du point de vue



Distance à la ZIP : 2 285 m



Vue initiale



Photomontage 90°

Depuis le bourg d'Occagnes (Bellevue)



Photomontage 60°

Depuis le château de Cuy

Localisation du point de vue



Distance à la ZIP : 1 110 m



Vue initiale



Photomontage 90°

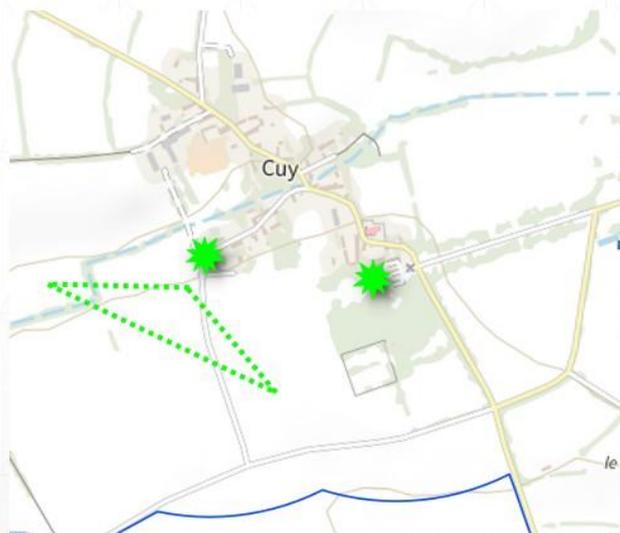
Depuis le château de Cuy



Photomontage 60°

Depuis les premières habitations – Hameau de Cuy

Localisation du point de vue



Distance à la ZIP : 1 040 m



Vue initiale



Photomontage 90°

Depuis les premières habitation – Hameau de Cuy



Photomontage 60°

Depuis les premières habitations – Hameau de Sentilly

Localisation du point de vue



Distance à la ZIP : 730 m



Vue initiale



Photomontage 90°

Depuis les premières habitations – Hameau de Sentilly



Photomontage 60°

Depuis La Mare de Pommereux

Localisation du point de vue



Distance à la ZIP : 1 695 m



Vue initiale



Photomontage 90°

Depuis La Mare de Pommereux



Photomontage 60°

Depuis la sortie de Moulin-sur-Orne

Localisation du point de vue



Distance à la ZIP : 940 m



Vue initiale



Photomontage 90°

Depuis la sortie de Moulins-Sur-Orne



Photomontage 60°

Depuis le château d'eau - Occagnes

Localisation du point de vue



Distance à la ZIP : 2 640 m



Vue initiale



Photomontage 90°

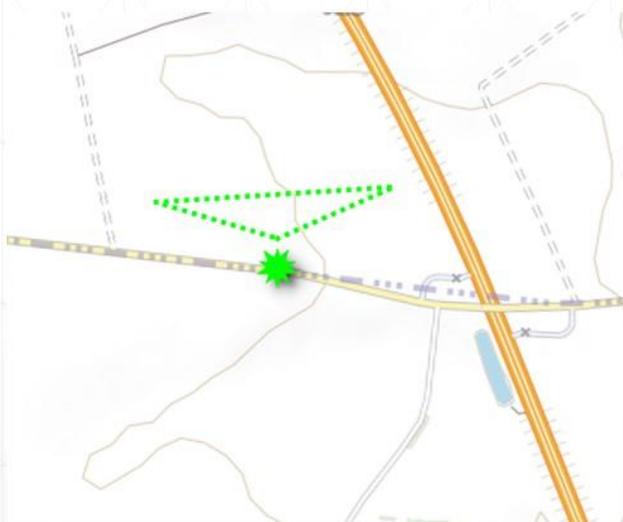
Depuis le château d'eau - Occagnes



Photomontage 60°

Depuis le route reliant Montgaroult à Argentan

Localisation du point de vue



Distance à la ZIP : 1 490 m



Vue initiale



Photomontage 90°

Depuis le route reliant Montgaroult à Argentan

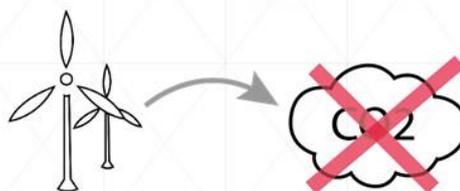


Photomontage 60°

Quelles sont les apports du projet pour le territoire ?



Répond à la consommation électrique de environ 3 640 foyers (chauffage compris)



2 090 tonnes de CO2 évité



Des impôts, des taxes et des loyers qui vont permettre de développer la commune ...



Des mesures d'accompagnement de l'amélioration du cadre de vie à définir ensemble ...

Merci de votre
attention.





Compte rendu

Comité de Pilotage
« Restitution / Mesures d'accompagnement »
Mercredi 19 mai 2021

Projet de parc éolien des
Quatre Chemins (61)



Introduction

La société Enertrag travaille à la réalisation d'un projet de parc éolien nommé « Quatre Chemins » sur le territoire d'Occagnes dans le département de l'Orne.

La société Enertrag est attentive à se concerter avec les riverains et les habitants des territoires sur lesquels elle développe des projets. De façon pratique, elle s'attache à mettre en place des démarches de concertation qui permettent de préparer certaines décisions qu'elle a à prendre sur le projet, avec toutes les personnes qui se sentent concernées et ont envie de s'impliquer dans la vie de leur territoire ; celles-ci apportant leur connaissance fine du territoire au projet.

Constitution du Comité de Pilotage

Ainsi, sur ce projet, la société Enertrag a fait le choix de mettre en place un Comité de Pilotage composé d'élus de la commune ainsi que du chargé de mission transition énergétique à la Communauté de Communes. Après que ce Comité se soit réuni 3 fois, la société Enertrag a souhaité l'ouvrir à un plus grand nombre d'acteurs territoriaux, entre 12 et 15 personnes.

C'est pourquoi elle a mandaté la société Résonances CFP pour l'accompagner dans cette démarche. Après être intervenue 2 fois deux jours sur le territoire :

- Le mercredi 27 et le jeudi 28 mars 2019 ;
- Le jeudi 6 juin et le vendredi 7 juin 2019 ;

Et avoir rencontré un peu plus de 25 personnes, le comité de pilotage est constitué des personnes suivantes :

- ALLAIS Sébastien – Exploitant agricole et habitant d'Occagnes ;
- BARBIER Philippe – Trésorier de l'association Sauvegarde de l'église de Cui ;
- BESNIER Patrick – Habitant de Sentilly ;
- BIJAULT Joel – 1^{er} adjoint à la mairie d'Occagnes et habitant d'Occagnes ;
- BOURDELAS Karine – Maire de la commune d'Occagnes et habitante d'Occagnes ;
- BOUVET Didier – Chargé de mission à la transition énergétique à l'intercommunalité d'Argentan ;
- CORBIN Mickael – Eleveur de chevaux et habitant du bourg d'Occagnes ;
- DEFARGE Didier – Habitant du hameau de Cui - Occagnes et riverain du projet ;
- FIEGE Françoise – Conseillère municipale et habitante du bourg de Cui ;
- GENISSEL André – Habitant du bourg d'Occagnes / Nouveaux lotissements, nouvellement arrivé à Occagnes ;
- LEBAS Thierry – Habitant de Sentilly et riverain du projet ;
- NAVET Sébastien – Habitant du bourg d'Occagnes ;
- PELTIER Jean – Président de l'association de chasse et habitant du hameau de Pommainville – Occagnes
- ROGER Michel - Conseiller municipal et habitant du bourg de Cui.

Le Comité de Pilotage « Restitution / Mesures d'accompagnement »

Le septième comité de pilotage « *Restitution / Mesures d'accompagnement* » s'est déroulé le mercredi 19 mai 2021 à 18h00 dans la salle municipale de la commune d'Occagnes. 11 mois se sont écoulés entre le dernier comité de pilotage et ce dernier, notamment lié à la crise sanitaire. Ainsi, il est précisé que l'ensemble des intervenants et participants de cet atelier ont respecté les gestes barrières.

Les membres du comité de pilotage sont avertis par un mail invitation transmis le 30 avril 2021 soit un peu plus de 2 semaines avant le début de cet atelier. Deux participants ne disposant pas de mail sont invités par une lettre afin de leur communiquer la date et l'horaire.

Sont excusés :

- Philippe BARBIER,
- Didier BOUVET,
- Mickael CORBIN
- Didier DEFARGE,
- Françoise FIEGE,
- Sébastien NAVET,
- Jean PELTIER,
- Michel ROGER.

Remarque : Il est rappelé que Françoise FIEGE a quitté la commune d'Occagnes et ne participera plus au Comité de Pilotage.

Le porteur de projet, la société Enertrag, a également participé à la réunion. Il était représenté par :

- Paul RICOSSE - *Responsable Dialogue Territorial / Concertation,*
- Marc SALESSY – *Responsable du projet éolien des Quatre Chemins.*

La réunion a duré 2h00 environ et a été animée par Delphine CLAUX de la société Résonances CFP.

Le comité de pilotage avait pour objet :

- De faciliter la rencontre et les échanges directs entre le porteur de projets et les habitants du territoire ;
- De restituer le travail et les apports de la concertation mise en place sur le projet ;
- D'initier une première réflexion sur les mesures d'accompagnement du projet de parc éolien.

Le déroulement du comité de pilotage

Le comité de pilotage se déroule en quatre temps :

- ① Accueil des participants,
- ② Présentation de l'atelier,
- ③ Travail en groupe plénier,
- ④ Clôture de la réunion.

1. Accueil des participants

A leur arrivée, les participants sont invités à émarger la feuille de présence avant d'être accueillis par le porteur de projet et l'animateur dans un espace qui est séparé en deux :

- Un premier espace, représenté par un grand cercle, permet un partage avec l'ensemble des participants. Dans les faits, cet espace est utilisé tout au long de l'atelier ;
- Un deuxième espace dans lequel sont disposées trois tables autour desquelles sont présentes 5 chaises. Cet espace est dédié au travail en petit-groupe. Dans les faits, compte-tenu du nombre de participants, le travail se fait en groupe plénier.

2. Présentation de l'atelier

Après quelques mots de remerciement pour leur présence, Delphine CLAUD débite l'atelier :

- En présentant les animateurs de l'atelier ;
- En situant ce 4^{ème} atelier dans le processus global de concertation du projet.

En s'appuyant sur une présentation projetée sur un écran, elle partage les éléments suivants :

- L'objectif de cet atelier a pour objet de :
 - ◇ Faciliter la rencontre et les échanges directs entre le porteur de projets et les habitants du territoire ;
 - ◇ Restituer le travail et les apports de la concertation mise en place sur le projet ;
 - ◇ Initier une première réflexion sur les mesures d'accompagnement du projet de parc éolien.
- Le porteur de projet a retenu du dernier atelier « *Implantation* » :
 - ◇ La vigilance portée au paysage, afin de limiter l'impact visuel du projet dans le paysage :
 - Choix de machines les plus hautes pour limiter le nombre ;
 - Un nombre limité de machines entre 2 et 4 ;
 - Limiter les perceptions depuis le château du Cuy ;
 - ◇ La prise en compte de la fonctionnalité des haies présentes sur la zone d'étude ;
 - ◇ La limitation de la gêne dans l'exploitation des terres par les agriculteurs.

La présentation du projet

L'animateur poursuit en présentant l'implantation retenue pour le projet. Marc SALESSY a cherché, le plus possible, à travers la définition du projet, de répondre aux critères énoncés ci-dessus.

Afin de limiter l'impact visuel, le porteur de projet :

- A implanté un nombre réduit de machine en adéquation entre production d'énergie minimale et intégration dans le paysage ;
- A travaillé sur l'implantation des machines afin de limiter les perceptions depuis le château de Cuy ;

Le porteur de projet a cherché également à travers son projet à enlever le moins de haie possible et s'est engagé dans le cadre de mesures compensatoires à en planter de nouvelles.

Les aménagements des éoliennes (chemins, plateformes) sont faits en concertation avec les exploitants agricoles afin de limiter la gêne dans l'exploitation des terres.

Lors de la présentation du projet, plusieurs questions sont posées autour de la contrainte liée au radar météorologique et ses conséquences sur l'implantation. « *Comment est définie l'implantation depuis ce point de vue ?* », « *Combien d'aller-retour y-a-t-il eu entre le porteur de projets et le bureau d'études spécialisés ?* » et « *Est-ce que les éoliennes impactent les radars ?* »

Marc SALESSY partage tout d'abord aux participants qu'il y a eu la définition de 3 à 4 scénarii qui ont fait l'objet d'échange avec le bureau d'études spécialisé en aéronautique. Puis, le dernier scénario a fait lui-même l'objet de 15 à 20 variantes afin d'arriver au projet aujourd'hui présenté.

Puis, il explique que le risque est de créer un écho sur l'écran radar. Aujourd'hui, il existe plusieurs solutions. Dans le cadre du projet, le service aéronautique considère le projet des 4 chemins et celui de Moulin-Sur-Orne comme \$un seul parc éolien. De plus, il y a fallu respecter des angles précis entre les machines, expliquant les nombreux allers-retours.

L'intégration du projet dans le paysage

L'animateur présente la carte reprenant l'ensemble des photomontages qui sont pris dans le cadre du projet. Elle rappelle qu'à l'issu du deuxième atelier « *Connaissance du territoire* » 5 points de vue sont proposés par chacun des trois groupes.

8 points de vue sont présentés lors de cet atelier :

- Depuis le bourg d'Occagnes, hameau Bellevue ;
- Depuis le château de Cuy ;
- Depuis les premières habitations du hameau de Cuy ;
- Depuis les premières habitations du hameau de Sentilly ;
- Depuis la mare de Pommereux ;
- Depuis la sortie de Moulin-Sur-Orne ;
- Depuis le château d'eau d'Occagnes ;
- Depuis la route reliant Montgaroult à Argentan.

Chaque jeu de photomontage est constitué :

- D'une carte rappelant le point à partir duquel la photo est prise ;
- D'une photo panoramique 90°, sans le projet ;
- D'une photo panoramique 90° avec le projet ;
- D'une photo 60°, avec le projet, représentant la perception depuis l'œil humain.

Les photomontages sont passés lentement afin que chacun des membres du groupe de travail puisse se les approprier. Pour une grande majorité, les participants découvrent pour la première fois la perception du projet de Moulin-Sur-Orne (aujourd'hui autorisé) dans le paysage, auquel vient s'ajouter le projet des Quatre Chemins.

En regardant ces photomontages, ils prennent également conscience :

- De la hauteur des machines par rapport aux éléments existants du paysage, notamment les arbres ;
- Que l'objet le plus grand est celui qui est au premier plan même si, d'un point de vue relatif, il est plus petit qu'une éolienne.

Enfin, un participant fait remarquer que sur certains photomontages les éoliennes ne sont pas visibles. Marc SALESSY explique que l'objectif d'un photomontage n'est pas de montrer que les éoliennes ne se voient pas, bien au contraire. Parfois, il suffit de déplacer de quelques mètres pour que les éoliennes apparaissent ou disparaissent. Les points de vue pris, à partir desquels sont faits les photomontages, sont faits sur des espaces publiques et très souvent là où les éoliennes sont perçues dans le paysage.

Ce qu'apporte le parc éolien au territoire

Enfin, Delphine CLAUX donne quelques chiffres sur le projet :

- Il répond à la consommation électrique de 3 640 foyers (chauffage compris). Après vérification, selon le bilan RTE de 2020, la consommation résidentielle par habitant s'élève à 2211 kWh/habitant, soit pour ce projet, 9 461 personnes ;
- Il permet d'éviter 2 090 tonnes de CO2 évité. Après vérification, selon la méthode de calcul du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (MTES), ce chiffre tend plus vers 8 990 tonnes ;
- Il permet de recevoir des impôts, taxes permettant de développer la commune.

Travail attendu par le groupe de travail

Avant de présenter le travail attendu, le nombre de participants le permettant, Delphine CLAUX demande si le groupe souhaite être scinder en deux. La très grande majorité des participants répondent qu'il préfère rester en groupe plénier. Le travail s'effectue ainsi avec la totalité du groupe.

Le travail attendu est d'initier une première réflexion sur les mesures d'accompagnement du projet de parc éolien.

De manière générale, les mesures d'accompagnement ne s'inscrivent pas dans un cadre réglementaire ou législatif obligatoire.

Elles peuvent être proposées et financées, en totalité ou en partie, par le maître d'ouvrage en complément des autres mesures (Evitement, Réduction, Compensation) pour renforcer leur pertinence ou leur efficacité mais ne peuvent en aucun cas s'y substituer.

Cependant, dès lors qu'elles sont prescrites dans l'acte d'autorisation, le maître d'ouvrage est réglementairement tenu de les mettre en œuvre.

Les participants vivent leur territoire et sont à même de suggérer des projets les mieux adaptés à leur lieu de vie.

La mise en œuvre de ces pistes de réflexion sont conditionnées à :

- L'autorisation du projet ;
- L'accord des élus qui restent décisionnaires sur leur territoire.

Il est demandé aux participants de proposer 5 mesures d'accompagnement et de les classer par ordre de priorité : de plus prioritaire au moins prioritaire.

3. Travail en groupe plénier

Le travail est fluide et se fait dans une ambiance sereine et conviviale. Les échanges sont nombreux et pertinents. Les participants commencent dans un premier temps par lister les mesures possibles puis, dans un deuxième temps, les classent par priorité. Les mesures présentées ci-après sont donc classées de la plus prioritaire à la moins prioritaire.

En préambule de ce travail, une question est posée sur le périmètre géographique dans lequel il est possible de mettre en place ce travail – cet espace est-il limité au territoire d'Occagnes ou intègre-t-il les territoires riverains ? Le porteur de projet répond qu'il n'y a pas de limite territoriale et que c'est en fonction des perceptions visuelles.

Les cinq mesures d'accompagnement proposées sont les suivantes :

- 1- Mise en place de haie arbustive autour des habitations les plus proches du projet comme le hameau de Cuy ou le hameau de Sentilly.
Le porteur de projet alerte sur le fait que les haies doivent être éloignées des éoliennes afin de limiter les impacts sur la faune.

Les participants prennent également conscience que la mise en place des haies est conditionnée à l'accord du propriétaire. Selon s'il s'agit du domaine public ou privé, l'accord peut être plus ou moins simple à obtenir. Les participants partagent avec le porteur de projet que sur certains secteurs du territoire, l'accord sera difficile à obtenir.

Le groupe souhaite connaître à qui incombe l'entretien de ces haies. Marc SALESSY informe qu'ENERTRAG a l'expérience de la mise en place de ce type de mesures qui est une mesure de réduction des impacts assez courante.

L'analyse des secteurs d'implantations les plus propices aux plantations sera réalisée par le bureau d'études paysager. Une fois que ces derniers seront définis et validés, ENERTRAG mettra en place une convention avec le propriétaire concerné et s'engage à les entretenir pendant toute la durée de fonctionnement du parc.

Les échanges se poursuivent sur la notion de haie, en termes de hauteur. Une haie n'est pas synonyme d'une petite hauteur végétale. Le porteur de projet explique qu'il peut s'agir d'une haie bocagère, multi-strates ou constituée de grands arbres ... ;

- 2- La création d'un chemin de randonnée qui part du hameau « *Les Marais* » pour rejoindre le territoire de Moulin-Sur-Orne. Ce chemin nécessite la mise en place de 2 passerelles. Cette action rejoint celle de l'intercommunalité qui souhaite réaliser un plan de randonnée ;
- 3- Patrimoniale : L'église de Cuy – son électrification afin d'accueillir des manifestations ; l'église de Sentilly – sa restauration ;
- 4- L'enfouissement des réseaux (électrique et télécom) ;
- 5- Une participation financière à la mise en place de volets sur les premières habitations s'ouvrant sur le projet éolien, comme au hameau de Sentilly, afin de limiter la perception des lumières rouges disposées sur les éoliennes ;

Lors de cette réflexion sur les mesures d'accompagnement, plusieurs questions sont posées :

- « *Quel est l'impact sur les ondes GSM ou sur la réception de la télévision ? Y-a-t-il réellement des impacts et y-a-t-il des mesures à prendre pour éviter ça ?* »

Un parc éolien n'a pas d'impact sur le réseau de téléphonie mobile.

Relatif à la télévision, l'installation d'un parc éolien est susceptible de perturber la réception des signaux de télévision chez les usagers situés à proximité du projet, et d'autant plus lorsque le signal reçu est déjà faible.

L'impact des éoliennes sur la réception de la télévision a fait l'objet de nombreuses études. Les éoliennes peuvent gêner la transmission des ondes de télévision entre les centres radioélectriques émetteurs et les récepteurs (exemple : télévision chez un particulier). Les perturbations engendrées par les éoliennes proviennent notamment de leur capacité à réfléchir des ondes électromagnétiques.

Selon l'article L.112-12 du Code de la Construction et de l'Habitation, « *le constructeur est tenu de faire réaliser à ses frais, sous le contrôle du Conseil supérieur de l'audiovisuel, une installation de réception ou de réémission ou de réémission propre à assurer des conditions de réception satisfaisantes dans le voisinage de la construction projetée. Le propriétaire de ladite construction est tenue d'assurer, dans les mêmes conditions, le fonctionnement, l'entretien et le renouvellement de cette installation...* ».

Aussi, ENERTRAG disposera dans la mairie d'accueil du projet un cahier de doléances en mairie de Occagnes et s'engage à rétablir à ses frais tous dysfonctionnement de la réception télévisée liée au parc éolien, dans le cas où il se ferait.

- « Est-ce qu'il y a des réels impacts sur les animaux ? »

Pendant les réunions de concertation, nous rencontrons à la fois des participants qui :

- Rapportent des témoignages -vus sur Internet- d'éleveurs qui affirment que la production de lait de leur cheptel aurait diminué à la suite de la mise en route d'un parc éolien,
- Partagent spontanément que la mise en route d'un parc éolien situé à proximité de leur élevage, n'a pas eu d'effet sur leur élevage.

A notre connaissance, il n'existe pas d'étude en France sur l'impact des parcs éoliens sur les animaux d'élevage.

- « Au niveau du bruit, quel est l'impact ? »

Il est aujourd'hui reconnu qu'un bruit peut affecter les personnes qui y sont exposées. Les troubles peuvent être absents, légers, ou plus importants, selon le volume du bruit, la durée d'exposition au bruit, le moment de la journée où a lieu le bruit, la distance au lieu d'origine du bruit, la fréquence du bruit...

Les bruits qui émanent d'une éolienne en fonctionnement ont une origine soit :

- Mécanique, liée aux vibrations due à la rotation de l'arbre du rotor, ou soit
- Aérodynamique, induite par le passage du vent sur les pales ou de la pale devant le mât.

Les perturbations sonores ont diminué ces dernières années grâce à la fois, à l'amélioration technique des machines et à une meilleure prise en compte des impacts acoustiques au moment des études du projet. Actuellement, le bruit au pied d'une éolienne est de 55 dB (A)¹

¹ dB (A) : décibel pondéré selon la courbe de pondération 'A'. Cette courbe attribue un poids relatif en fonction de la fréquence. La courbe de pondération 'A' a été établie pour des niveaux sonores de l'ordre de 60 dB.

et lorsqu'on s'éloigne de 500 m de la machine, il diminue à 35 dB (A) ce qui correspond au niveau sonore d'une conversation à voix basse.

Les émissions sonores des parcs éoliens sont régies par l'arrêté du 26 août 2011 relatif aux éoliennes soumises à autorisation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement – ICPE. Ces dispositions reprennent pour l'essentiel celles qui prévalent dans la réglementation sur les bruits de voisinage², définies dans le code de la santé publique³. Cette réglementation est considérée par l'Agence Française de Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail – AFSSET – comme « l'une des plus protectrices pour les riverains⁴ ».

Cette réglementation impose des limites : « Le bruit à l'extérieur du parc, dans les zones à émergence réglementée, dont les habitations, doit être inférieur à 35 dB (A). Pour un bruit ambiant supérieur à 35 dB (A) à l'extérieur des habitations, l'émergence⁵ du bruit doit être inférieure aux valeurs suivantes :

- 5 dB (A) pour la période de jour (7h - 22h),
- 3 dB (A) pour la période de nuit (22h - 7h).



Légende : Zones à Emergence Réglementée (ZER) désignent, de façon simplifiée, les zones habitées potentiellement exposées aux niveaux sonores du parc éolien

Figure 1 : Illustration des niveaux émergences admissibles (source : Sixence Environnement, 2018)

L'acoustique du parc éolien fait l'objet d'une étude à part entière qui fait partie intégrante du dossier d'autorisation remis aux services de l'Etat. Cette étude, menée la plupart du temps par un bureau d'études spécialisé et indépendant du porteur de projet, suit un protocole précis et rigoureux :

- Des sonomètres sont installés dans des points remarquables – le plus souvent les habitations les plus proches – autour de la zone d'accueil du projet pour une période d'au moins 10 jours. Ils enregistrent en continu le niveau sonore du site et permettent de dresser la cartographie acoustique du lieu ;
- Des simulations en laboratoire de l'impact acoustique du projet dans l'environnement sonore enregistré. L'empreinte sonore du parc est ajoutée à la cartographie acoustique du lieu. Est ainsi pris en compte tous les projets éoliens construits, autorisés ou en instruction (ayant obtenu l'avis de la MRAE – Mission Régionale de l'Autorité Environnementale) ainsi que les projets d'aménagement du territoire (voie SNCF, autoroute, ICPE – Installation Classée pour la Protection de l'Environnement).

² Décret n°2006-1099 du 31 août 2006 et son arrêté d'application du 5 décembre 2006.

³ Articles R.1334-32 à R.1334-35 du Code de la santé publique.

⁴ Avis de l'AFSSET - mars 2008 - Impacts sanitaires du bruit généré par les éoliennes.

⁵ L'émergence est une modification temporelle du niveau ambiant induite par l'apparition ou la disparition d'un bruit particulier. » AFNOR NF S 31 010 bruit de voisinage. En d'autres termes, l'émergence peut être comprise comme le bruit relatif supplémentaire autorisé par rapport au bruit ambiant.

Le travail de simulation permet de constater si les seuils réglementaires sont dépassés ou pas lorsque le parc sera en fonctionnement. Si tel est le cas, plusieurs réponses techniques existent :

- La modification de l'implantation du parc,
- L'installation de serrations sur les pales. Des sortes de « peignes » inspirés des rapaces nocturnes, sont montés sur les pales. Ils permettent de diminuer les turbulences sur le bord de fuite de la pale réduisant ainsi le niveau sonore de la machine de 3 dB environs,
- La mise en place d'un plan de bridage. Un tel plan consiste à limiter la vitesse de rotation des pales sous certaines conditions de vent – vitesse, direction... –, voire, dans les cas extrêmes, à arrêter de la machine.

Un suivi acoustique est réalisé dans les 6 à 12 mois qui suivent la mise en service du parc. Ce suivi permet de s'assurer que les machines installées respectent bien les seuils réglementaires et de la conformité du parc avec l'étude menée dans le dossier d'autorisation environnementale.

Si tel n'est pas le cas, les Services de l'Etat, la DREAL par l'intermédiaire de l'Inspecteur des Installations Classées, mettent en demeure la société qui exploite le parc de se mettre en conformité. Si elle ne le fait pas, le parc éolien peut être arrêté.

- « *Le balisage des éoliennes est-il obligatoire ?* »

Les flashes lumineux sont imposés par la réglementation aéronautique. Cela a pour objectif d'empêcher tout aéronef⁶ de percuter l'éolienne. Ce flash, intermittent, est de couleur blanche le jour et de couleur rouge la nuit.

Ainsi, la nuit les éoliennes sont facilement identifiables dans le paysage par le flash rouge. Il est rappelé qu'au début de l'éolien – dans les années 2000, ces flashes étaient blancs. Afin de limiter l'impact visuel, ce flash a évolué vers un flash rouge qui a ensuite été synchronisé entre les machines d'un même parc puis avec les parcs environnants.

Aujourd'hui, des systèmes de recherche sont en cours – notamment un système radar qui allumerait les lumières uniquement à la détection d'un aéronef. Ce système est déjà mis en place en Allemagne avec un radar placé sur le toit de la nacelle et non à partir du sol. Toutefois, cela n'a pas encore fait l'objet d'une homologation par les services de l'aviation civile ou militaire. Il ne peut être mis en place sur les éoliennes.

L'exploitant du parc éolien est obligé de se conformer à la réglementation en vigueur qui – en France – est celle du flash lumineux. Si l'exploitant ne s'y soumet pas, il n'a pas l'autorisation de construire et de faire fonctionner son parc.

Avant de conclure cet atelier, l'animateur laisse un espace pour poser quelques questions. Un participant s'en saisit pour demander quelles vont être les grandes étapes de la suite du projet.

Le porteur de projet lui répond que :

- Le dossier de demande d'autorisation sera déposé au début de la rentrée scolaire ;

⁶ Appareil capable de se déplacer dans les airs (avion, hélicoptère ...)

- Les services de l'Etat l'instruiront et reviendront vers le porteur de projets, en moyenne, sous 3 mois. A la suite de cette instruction, une demande de compléments sera formulée par les services de l'Etat auquel devra répondre le porteur de projet ;
- L'enquête publique se tiendra au plus tôt, un an après le dépôt du dossier – soit à la rentrée 2022.

Le porteur de projet espère une autorisation au 1^{er} trimestre 2023 et si tout va bien, une construction du parc éolien en 2025.

Une deuxième question porte sur la communication autour du projet. Plusieurs pistes de réflexion sur le support de cette communication sont émises :

- La rédaction d'un article dans le journal communal qui doit paraître à la fin du mois de juin ;
- La mise en place d'une permanence publique un vendredi soir ou un samedi afin d'informer les habitants ;
- La réalisation d'une lettre d'information diffusée dans toutes maisons de la commune.

Il est partagé qu'il serait intéressant de mettre en valeur le travail qui a été réalisé par tout le groupe. Cette information permettrait également de communiquer sur l'autorisation du projet de Moulin-Sur-Orne.

Il est rappelé que l'ensemble du dossier de demande d'autorisation sera disponible en mairie et dans les mairies comprises dans un rayon de 6 km autour du projet lors de l'enquête publique. De plus, un résumé non technique sera communiqué à la commune d'implantation et aux communes limitrophes du projet un mois avant le dépôt du dossier. Il pourra ainsi être partagé avec l'ensemble des habitants du territoire.

4. Clôture de la réunion.

A la fin de réunion, la parole est donnée à chaque participant qui à tour de rôle, s'exprime brièvement sur son ressenti de la soirée de concertation. Globalement, ils font part de :

- « *Nous sommes concernés par le projet. C'était bien d'échanger avec un groupe, comme ça, pour voir les attentes de tout le monde et pour voir comment intégrer le projet au mieux dans le paysage. On est tous d'accord qu'il y a une gêne visuelle. C'est bien d'avoir de l'énergie éolienne renouvelable et c'est bien aussi d'intégrer au mieux les éoliennes dans le paysage.* »
- « *C'est bien d'avoir pris conscience, avec les photomontages présentés, du projet de Moulin-sur-Orne. On voit bien qu'avec les nôtres ou pas il y aura un impact visuel. Il faut savoir si on veut du développement durable ou pas. Je suis contente car, moi, ça ne me gêne pas plus que ça. Aujourd'hui je suis assez satisfaite avec le projet que l'on a. Cela me rassure aussi vis-à-vis des habitants.* » ;
- « *Je n'ai pas grand-chose à ajouter. C'est bien que ce soit le dernier copil. C'est un peu long. Et comme le nombre de participants diminue à chaque fois, c'est mieux que ça s'arrête là. C'est aussi important d'associer la population et le conseil municipal à ce projet.* » ;

- *« Cela fait un peu de temps à attendre. Il y a des gens qui doivent se dire : est-ce que ce projet continue ou pas. Il est vrai qu'avec tout ce qui se passe en ce moment, en ne voyant rien, les gens peuvent se dire : on en n'entend plus parler. C'est fini. Moi dans mon voisinage, les gens ne parlent pas du projet. Les gens ont du mal à s'impliquer et à s'intéresser aujourd'hui. » ;*
- *Il y a un impact visuel évident. On aime ou on n'aime pas. Le problème c'est quand il y a des champs d'éoliennes. Il y en a partout. Et ça, c'est gênant. Moi je suis sensible au visuel. Accompagné le projet avec un programme paysager, ça c'est très important. Cela permettra d'adapter et de compléter. Ce ne sera pas uniquement un champ d'éoliennes » ;*
- *« Moi, sur ce projet, je trouve que cela fait un peu beaucoup. Il y a un projet à Sentilly – Montgaroult, il y a un projet à Moulin-Sur-Orge, il y a ce projet ... et à Sentilly, il y a des éoliennes tout autour. Il y en a bien assez. Un peu c'est bien mais là, il va y en avoir beaucoup. ».*

A la suite de ce retour, une réflexion se fait sur la planification du développement de l'éolien sur l'ensemble du territoire intercommunal.

Une dernière question est posée sur le financement participatif. Le porteur de projet indique que c'est quelque chose qui est envisageable pour les riverains, sur les phases de chantier. Enertrag échange également actuellement avec la SEM Ouest Energie.

Delphine CLAUX remercie l'ensemble des membres du comité de pilotage pour leur participation et implication.

La réunion se clôture en rappelant que la présente réunion fera l'objet d'un compte-rendu qui sera transmis sous 1 mois à tous les membres du comité de pilotage.



V. Lettres d'information réalisées par ENERTRAG

V.1. Décembre 2019

La concertation

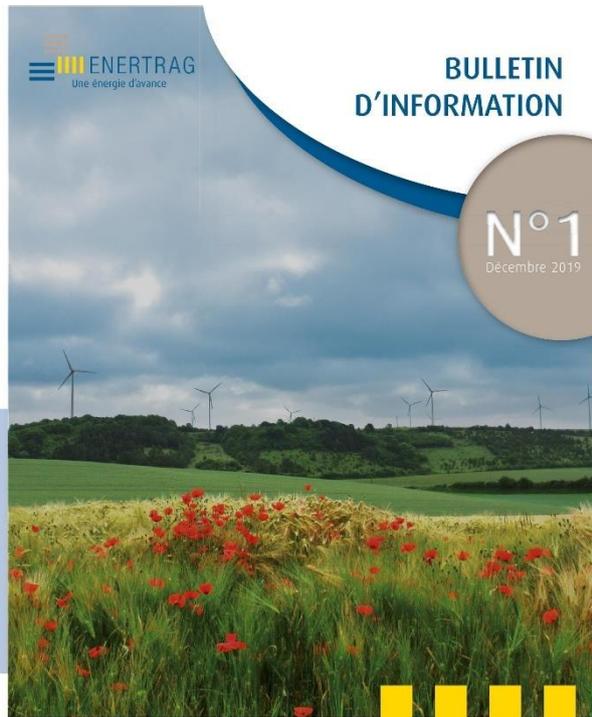
La société ENERTRAG met un point d'honneur à engager très en amont de ses projets un dialogue territorial ainsi qu'une démarche de concertation, dans l'objectif de préparer les décisions qu'elle aura à prendre avec toutes les personnes qui se sentent concernées et qui souhaitent s'impliquer dans la vie de leur territoire.

Dans le cadre du développement du projet éolien des 4 Chemins, ENERTRAG a fait le choix de mener une concertation par la création d'un Comité de Pilotage (COPIL) composé de représentants du territoire (élus, riverains du projet, présidents d'association, agriculteurs, etc...).

Pour l'accompagner dans cette démarche, ENERTRAG a mandaté la société Résonances CFP, spécialisée dans les processus de concertation et de facilitation de projet environnementaux, représentée par Delphine CLAUDY et Dominique DRUGE.

Un travail est réalisé sous la forme d'atelier - chaque atelier ayant un thème précis conduisant une réflexion sur le projet et facilitant les prises de décision sur le projet. Depuis sa création, le COPIL s'est réuni 2 fois, en juin et septembre 2019. La prochaine réunion aura lieu en janvier 2020.

L'ensemble de ce travail ainsi que le projet seront présentés aux habitants au courant du second semestre de l'année 2020.



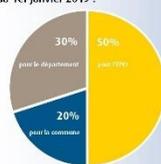
Les retombées locales

Comme toute industrie, un parc éolien est assujéti à des impôts que sont :

- L'IFER (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux),
- La CFE (Cotisation Foncière des Entreprises),
- La CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises),
- La TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties).

L'IFER représente la plus grande part de cette fiscalité. Depuis le 1er janvier 2019, les communes accueillant des éoliennes perçoivent 20% du montant de l'IFER fixé à 7570€/MW, soit 1514€/MW installé.

Répartition de l'IFER pour les parcs éoliens installés à partir du 1er janvier 2019 :



La répartition des recettes au sein de l'EPIC dépend d'une clé de répartition votée par les communes et l'intercommunalité.

Personne	Rôle	Contact
Marc SALESSY	Chief de Projets	marc.salesy@enertrag.com
Fabienne LEYMARIE	Responsable Dialogue, Territorial et Concertation	fabienne.leymarie@enertrag.com
ENERTRAG	Site	4 rue des Chevaliers, 14110 Les Fourneaux, France Tél : +33 (0) 2 33 48 00
SITE INTERNET	Site	www.france.enertrag.com

PROJET ÉOLIEN DES QUATRE CHEMINS

ENERTRAG - Qui sommes-nous ?

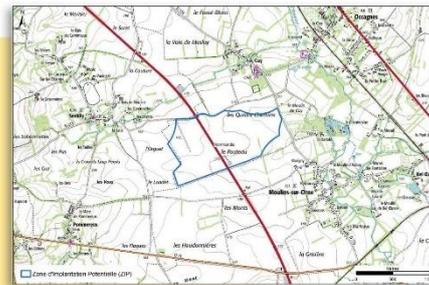
ENERTRAG France est l'établissement français du groupe allemand ENERTRAG AG qui est l'un des acteurs majeurs du secteur des énergies renouvelables en Europe.

Nous développons, construisons, et exploitons des parcs éoliens terrestres pour notre propre compte et pour le compte de tiers.



EN EUROPE	EN FRANCE
672 éoliennes développées et installées, soit 1 293 MW	2002 années de présence en France
3 milliards de kWh produits annuellement	65 collaborateurs
390 millions de foyers alimentés en électricité	186 éoliennes en construction, soit 390 MW de puissance

Situé dans la plaine cultivée d'Occagnes (secteur du Fouveau), ce projet éolien, le premier d'ENERTRAG en Normandie, présente certaines contraintes techniques à prendre en compte (aérodrome de Caen Carpiquet, Radar météo de Falaise, monuments historiques).



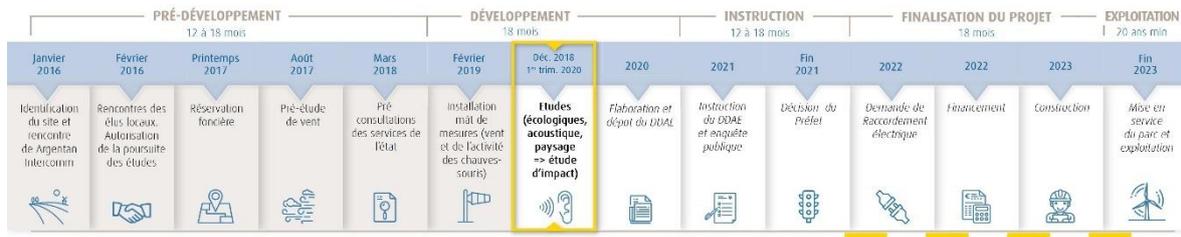
Présentation du projet éolien

Le premier projet éolien d'ENERTRAG en Normandie est lancé !

Un comité de pilotage composé de parties prenantes du territoire dessine le projet au côté d'ENERTRAG. Les premiers contacts ont été noués avec la communauté de communes d'Argentan début 2016, rapidement suivis par une rencontre avec Mme le Maire d'Occagnes. Ces échanges ont abouti, en 2018, à une délibération communale favorable au projet constituant le point de départ du développement de ce projet.

Le projet éolien « des quatre chemins » se trouve actuellement dans sa phase d'études réglementaires (écologiques, paysage, acoustique) en vue de la constitution du dossier de demande d'autorisation environnementale (DDAE).

Un mât de mesures a également été installé, début 2019, pour obtenir des données de vent en hauteur et enregistrer l'activité des chauves-souris.



Zoom sur le démantèlement

Révisions des exigences de démantèlement et remise en état du site à la hausse !

La durée de vie prévue d'un parc éolien est de 20 à 30 ans, à compter de la date de mise en service.



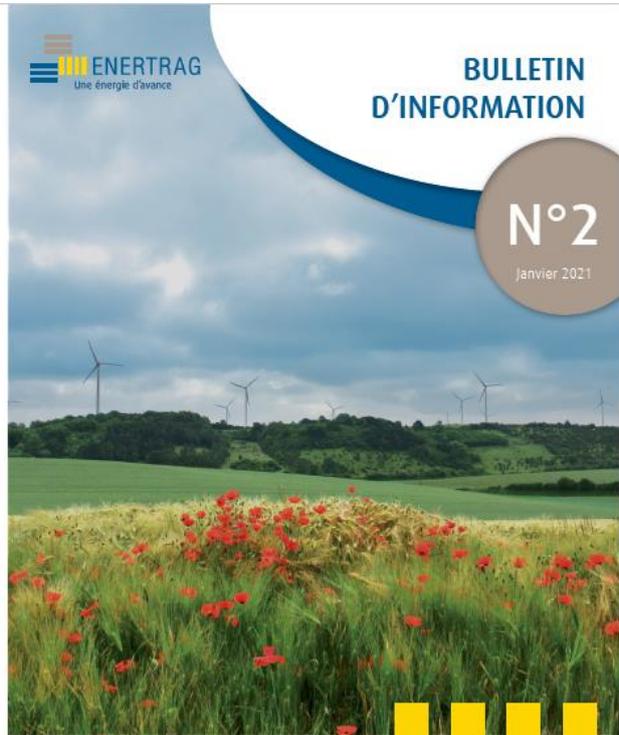
Après cessation de son activité, le parc doit-être démantelé et le terrain restitué à son usage initial.

Depuis le 1 juillet 2020, la loi a changé et l'excavation totale des fondations est désormais devenue la règle obligatoire pour tous les parcs éoliens. Le démantèlement et la remise en état du site sont assurés par l'exploitant du parc éolien.

Les chiffres clés de la filière éolienne en 2019



Marc SALESSY	Paul RKOSSÉ	ENERTRAG	SITE INTERNET
Chef de Projets Sites marc.saleissy@enertrag.com	Chargé de Dialogue Territorial et Concertation paul.rkossé@enertrag.com	Cap Congr #6 rue des Chauffours 99751 Cergy-Chatouille Tél : 01 30 30 69 09	www.tatoc.enertrag.com



PROJET ÉOLIEN DES QUATRE CHEMINS

Mesdames, Messieurs,

ENERTRAG et l'ensemble de ses collaborateurs vous font part de leur soutien durant la crise sanitaire liée à la COVID-19. Nous vous informons que durant ce contexte difficile, ENERTRAG continue d'avancer sur le projet !

Où en est le projet ?



ENERTRAG est en train de réaliser ses derniers ajustements techniques avec les différents bureaux d'études. Afin de vous présenter le choix du projet retenu en début d'année prochaine, si la situation sanitaire le permet, la demande d'autorisation environnementale (DAE) sera déposée en milieu d'année 2021.

Prochaine réunion du comité de pilotage

ENERTRAG et RESONANCES CFB bureau d'études en charge de la concertation de Quatre Chemins, présenteront lors du prochain comité de pilotage :

- Le projet final retenu par ENERTRAG
- Sa présentation dans l'environnement paysager à travers les points de vue choisis par le comité de pilotage lors du 2ème atelier. Des photomontages seront présentés
- Les apports du travail du comité de pilotage sur ce projet. Et initiera une première réflexion sur les mesures d'accompagnement possibles, sur le territoire.

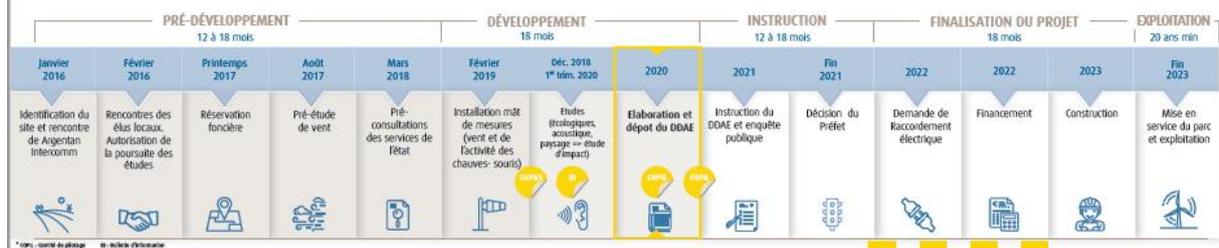
Cet atelier se tiendra en janvier 2021 si la situation sanitaire le permet.

Retour du précédent COPIL n°3 de juin 2020



La 3ème réunion du comité de pilotage s'est déroulée le jeudi 18 juin 2020 à 18h00 à Occagnes. Le comité de pilotage avait pour objectif :

- Expliquer les nouveaux éléments qui sont apparus ces derniers mois obligeant le porteur de projet à créer un nouveau projet :
 - Un premier retour du gisement en vent sur le territoire est possible grâce au mât de mesure implanté depuis le 15 février 2019. Ce gisement est moins bon qu'il ne pouvait l'être.
 - Parallèlement, la zone d'implantation du projet est sous une contrainte aéronautique dont le plafond a été relevé.
 - Donner la parole aux participants afin qu'ils partagent avec le porteur de projet ce qui est important pour eux à prendre en compte dans les choix d'implantation possible du projet.
- Lors de cet atelier, il est partagé par le groupe :
- La vigilance portée au paysage, afin de limiter l'impact visuel du projet dans le paysage.
 - es projets proposés évoluent entre 2 et 6 machines, réparties de manière égale de part et d'autre de l'autoroute.



VI. Article de journal local – ECHOS d'OCCAGNES

VI.1. Décembre 2018

Projet d'Eoliennes



Le 9 avril 2018, la société ENERTRAG a présenté au Conseil Municipal le projet d'un parc éolien de 4 à 7 mâts sur notre commune.

L'implantation est prévue à CUI sur un terrain agricole privé à l'horizon 2023.
(cf. compte rendu séance Conseil Municipal du 9 avril 2018).

Pour suivre le déroulement et la conduite de ce projet ainsi que toutes ses étapes, un Comité de Pilotage a été créé au sein du Conseil Municipal. La société ENERTRAG a déjà organisé deux réunions avec celui-ci, en Juillet et récemment le 23 novembre 2018. Début 2019, un mât de mesure du vent, haut de 80 m, sera installé pendant une année sur le site d'implantation envisagé. Cette installation mesure les caractéristiques du vent mais également le comportement des chauves souris.

VI.2. Juin 2019

L'Eolien à Occagnes



Nous vous avons informé, dans nos derniers Echos, d'un projet éolien sur Occagnes.

Un mât de mesures a été installé courant février pour une durée d'un an. Il permet de mesurer le vent mais aussi le passage des chauves-souris.

Un comité de pilotage se met en place au sein de la commune afin d'étudier la cohérence sur le territoire d'un tel parc (entre 4 à 7 éoliennes prévues).



VI.3. Juin 2020



Projet Eolien

La société Enertrag en charge de ce projet a réuni le Comité de pilotage le 18 juin 2020.

L'objectif de cette séance était de mesurer les contraintes liées aux implantations des éoliennes et proposer des hypothèses d'implantation. Ces scénarios seront complétés par les résultats des études fournis par le mât en place depuis 1 an.

Le 6 juillet Enertrag présentera le projet et son avancement à la nouvelle équipe municipale et proposera à l'automne des implantations définitives. Le conseil municipal devra alors décider de la poursuite ou non du projet.

VI.4. Janvier 2021

Projet éolien :

Le retour des études devait avoir lieu mais à ce jour nous n'avons pas pu encore nous réunir, un point sera fait, je l'espère, prochainement.